BnF Gallica

Le Nouveau Mercure

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

BnF Gallica

. Le Nouveau Mercure. 1717-09.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter
utilisation.commerciale@bnf.fr.

LE NOUVEAU MERCURE

Le prix est de 20 sols.

BIBLIOTHEQUE IMPR.

Septembre 1717.

MANDATA
PER AURAS,
DEFERT.

A PARIS,

Chez { PIERRE RIBOU, Quay des Augustins, à l'Image S. Louis. ET GREGOIRE DUPUIS, rue S. Jacques, à la Fontaine d'or.

M. D. CC XVII.

Avec Approbation & Privilege du Roy.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

AVANT-PROPOS.

COmme on ne peut vérifier trop exactement une Découverte aussi avantageuse au Public, qu'est celle de l'Eau de la Mer renduë potable ; j'ai crû que je ne pouvois employer plus utilement mes recherches, qu'à recuëillir avec soin tout ce qui concerne cette importante matiere. Dans le Mercure d'Aoust, j'ai donné les Procez verbaux des expériences qui en ont été faites au Port de l'Orient, par des Commissaires nommés pour les examiner. Ce mois-cy, je commencerai mon Recuëil par toutes les objections qui ont été proposées à M. Gautier Auteur de l'ingénieuse Machine, à qui toutes les Nations Maritimes vont être redevables d'un présent si considérable.

J'y joindrai en même tems les Réponses satisfaisantes qu'il y a données, afin de fixer les sentimens des moins crédules: Mais, comme l'approbation de Messieurs de l'Académie des Sciences est d'un grand poids, en fait d'expériences nouvel-

AVANT-PROPOS.

les, le Lecteur me saura gré sans doute, que je produise l'attestation qu'ils ont accordée à l'Inventeur.

EXTRAIT

Des Régistres de l'Académie Royale des Sciences. Du 28. *Aoust* 1717.

Le P. Sebastien, Mrs Lémery & Geoffroy, qui avoient été nommé pour examiner une Machine inventée par M. Gautier Medecin de Nantes, pour dessaler l'Eau de la Mer; en ayant fait leur raport à la Compagnie, elle a jugé que la Machine étoit nouvelle & fort ingénieuse, & que la maniere dont la superficie du Tambour & celle du Chapiteau sont augmentées, est trés bien pensée: Que cette Machine merite d'être exécutée & approuvée sur plusieurs Vaisseaux; & qu'il n'y a que l'expérience qui puisse apprendre, si l'Eau de la Mer ainsi dessalée, sera assez saine pendant un long usage. En foy de quoi j'ai signé le présent Certificat. A Paris, ce 6 Septembre 1717.

Fontenelle Secretaire perpetuel de l'Académie Royale des Sciences.

LE NOUVEAU MERCURE.

A l'Orient, le 12. May 1717.

A MESSIEURS

Les Commandant & Commissaire Général Ordonnateur, & à Messieurs les Officiers de la Marine de Portoüis & de l'Orient.

MESSIEURS.

J'ai l'honneur de vous présenter toutes les Questions que l'on a pû me faire sur le moyen de rendre l'Eau de Mer potable, & les Réponses à toutes ces Questions. Je les ai réduites à quatre Chefs : Les unes regardent la

Machine ; les autres, le lieu & l'eſpace qu'elle occupe : Celles-ci, les effets, & les dernieres, ce que l'on conſomme pour en tirer avantage. Il pourroit m'en être échapé quelques-unes. Je vous prie, MESSIEURS, de me les propoſer ; je tacherai d'y repondre & d'en tirer toute l'utilité poſſible ; n'ayant rien plus à cœur que de profiter des lumieres des perſonnes expérimentées, qui veulent bien concourir à augmenter le bien public & particulier.

QUESTIONS SUR LA MACHINE.

DEMANDES.

Si la Machine eſt ſimple ?

REPONSES.

Elle peut paſſer pour ſimple, ſi elle n'eſt préciſément compoſée que d'autant d'Equivalents ſimples, que la Nature employe de moyens pour rendre l'Eau de Mer potable : Quelques-uns ont été fabriqué publiquement : On les peut voir tous les jours. Le ſilence reſpectueux que je dois à la COUR,

m'empêche de divulguer le reſte qui eſt auſſi ſimple, juſqu'à ce qu'elle en ait autrement ordonné.

Si elle eſt ſolide & à l'épreuve des agitations de la Mer ?

La Caiſſe eſt auſſi ſolide que l'Archi-pompe : Le Tambour n'en peut être endommagé ; puiſqu'il eſt dans une agitation plus grande, lorſque la Machine produit ſon effet, que celle que la Mer lui pourra donner.

Si elle eſt durable ?

Lorſqu'elle ſera bien exécutée, elle pourra durer autant qu'un Vaiſſeau.

Si on la peut aiſément conſtruire ?

Il eſt trés facile à tout Ouvrier de la conſtruire en peu de tems : En botte, elle n'aura que le volume d'une Barrique. On pourra, pour quelque raiſon que ce ſoit, en porter pluſieurs, & tout équipage les pourra établir en peu d'heures.

Si la premiere Dépense est considérable ?

Il ne faut rien établir sur la dépense présente, pour plusieurs bonnes raisons. Pour un Vaisseau du Roy, elle ne peut passer cent pistoles : Dépense qui diminuera à proportion des équipages ; de sorte qu'elle reviendra à peu prés à trente pistoles pour un moyen Navire: J'entens par moyen navire, celui qui a cinquante à soixante hommes d'équipage, tels que sont ceux de la Riviere de Nantes sur lesquels j'ai fait ma supputation. Qu'on suppute à combien reviennent les Futailles, pour un Vaisseau de 400. hommes qui fait de l'Eau pour trois mois ? Combien elles durent ; ce qu'il en coute pour le radoub ; & qu'on fasse attention qu'on perd tout, bois & fer, quand elles deviennent inutiles? Qu'on balance ensuite cette dépense & la durée, avec la dépense & la durée de ce que je propose ?

Si l'entretien est de consequence.

L'entretien est si peu de chose qu'il ne mérite pas attention.

Si on peut à la Mer réparer ce qui s'en pourroit dé anger ?

Le dérangement regarde, ou la Caisse qui peut être réparée sur le champ par le dernier Matelot, ou le Tambour. Il n'y a qu'un coup de Canon qui le puisse rompre ; mais, quelque chose qu'il arrive, on le peut aussi aisément raccommoder qu'une chaudiere ordinaire : Le reste est encore plus facile à rétablir.

Si on perd tout, lorsqu'elle ne peut plus servir ?

Le Cuivre se vendra, comme les autres Ustensiles du Vaisseau: Le Plomb se retrouvera tout entier & pourra servir à plusieurs Vaisseaux successivement, sans une nouvelle dépense de fonte & de déchet. Quoique la charpente soit faite de vieux bois, elle peut servir de la même maniere.

QUESTIONS SUR LE LIEU ET L'ESPACE QU'ELLE OCCUPE.

Si on la peut placer en plusieurs endroits du Vaisseau ?

On la peut placer indifferemment par-

tout, pourvû qu'on obſerve une ſeule choſe ; que l'Axe du Tambour ſoit parallele à la Quille. Il eſt vrai que de tous les endroits du Vaiſſeau, il me ſemble que le plus convenable ſeroit entre l'Archi-pompe & le grand Panneau, endroit où elle n'incommoderoit point l'équipage, où elle n'embaraſſeroit point pour la charge & la décharge & où, (ſi la COUR m'honnoroit de ſes ordres, pour réformer les Pompes auxquelles je connois cinq à ſix défauts eſſentiels,) je profiterois ſi bien du vuide de l'Archi-pompe, ſans intereſſer le Mât & les Pompes, que la Machine s'y établiroit preſque toute : C'eſt la raiſon qui m'avoit fait avancer que l'endroit que je demandois, n'eſt jamais occupé.

Si la grandeur eſt déterminée ?

Elle n'éxige aucune grandeur déterminée. Il ne faut rien conclure de celle qu'on voit qui a été faite pour prouver la potabilité, la diligence & le peu de dépenſe, & pour profiter des lumieres du Public ; afin de me mettre en état de la placer dans le lieu

le plus convenable aux Vaiſſeaux & de l'exécuter de la maniere la plus ſolide.

Si la configuration eſt déterminée?

On la peut faire de toute figure & profiter de tous les endroits qui lui ſont voiſins, quelques irréguliers qu'ils ſoient.

Si on peut faire toute ſorte d'arrimage?

On pourra faire toute ſorte d'arrimage autour de la Caiſſe, puiſqu'elle ſera auſſi ſolidement établie que l'Archi-pompe.

Si on peut aiſément ſe ſervir de la Machine, pour y mettre l'Eau ſalée & la Matiere combuſtible?

On établira un petit Canal ſur le Pont, par lequel elle recevra l'Eau ſalée. La matiere combuſtible ſera fournie par l'Archi-pompe. De cette maniere, on ménage l'eſpace qu'éxige le ſervice.

Où ſera contenuë l'Eau douce?

On fera deux Citernes contenans pluſieurs Barriques, & on remplira l'une pendant qu'on vuidera l'autre. J'ai trouvé un moyen de faire aiſément ces Citernes avec le Plomb, ſans ſoudure. Elles ſeront ſûres & à l'épreuve des agitations de la Mer.

Comment tirera-t-on l'Eau douce?

L'Eau douce ſe tirera entre les Ponts, par le moyen d'une petite Pompe.

Si on ne court point les riſques du feu?

Pour en juger, il ne faut que voir de quelle maniere le Fourneau eſt placé.

Où ſera le Matelot de ſervice?

Il ſera placé à l'entre-Pont, d'où il fera tourner le Tambour; & par ce moyen, on préviendra tous les défauts d'attention. Le Fontenier de quart deſcendra de tems en tems pour entretenir le feu

QUESTION

QUESTIONS SUR SES EFFETS,

Si elle pourra faire une quantité d'Eau suffisante, pour quelque Equipage que ce soit?

Lorsque la Machine sera exécutée, comme elle doit être, on aura autant d'Eau qu'on voudra, selon la grandeur des Vaisseaux. La nécessité de se servir du Plomb du Magazin qui est trop fort des deux tiers, rend la Caisse fort défectueuse; les Ouvriers ayant eu beaucoup de peine à l'emploÿer. De plus, il est plein de sable & de crasse de Plomb incorporés ensemble; ces Tables n'étant que de vieux Plomb refondu: C'est ce qui a rendu l'Eau sale pendant si long-tems & lui a même donné un petit goût qu'elle ne doit point avoir; ce qui m'a fait trouver le moyen de la faire sans soudure. Pour le Tambour, on a employé le Cuivre qu'on a trouvé ici & qui étoit trop fort de la moitié; ce qui m'a obligé de ne donner que quinze pouces de Diamêtre au Réchaud qui pouvoit en avoir le double; ce qui ût

produit le double de l'Eau. De plus, ce Païs n'eſt pas propre pour telle Fabrique : Le Cuivre y eſt d'une cherté exceſſive. Une Machine de trois pieds de long & autant de large, donnera quatre Barriques d'Eau par jour.

Si l'Eau eſt potable & ſi elle déſaltére, ſans intéreſſer la ſanté ?

Il y a plus d'un mois que les Gardiens & les Ouvriers qui tournent la Machine, ne boivent que de cette Eau, ſans aucun changement dans leur tempérament ; & je crois que cette Expérience ſeule vaut mieux que cent raiſonnemens de Médecine & de Phyſique ; puiſque ce ſont des gens qui ne boivent ni Vin, ni Cidre & qui ne mangent que du Pain. Les perſonnes qui boivent du Vin ne ſont pas de ſi bons Juges des Eaux : Il faut avoir ſoif pour les trouver bonnes.

Si elle cuit bien les Viandes & les Légumes ?

Les Expériences reitérées font voir qu'elle cuit les Viandes & les Légu-

mes, plus promptement que les Eaux de Fontaine : Elle a même cuit des Poix qui sont à l'épreuve de toute Eau. Elle dessale mieux les Viandes.

Si elle est bonne à faire du Pain ?

Le Pain fait avec l'Eau douce, nous a paru plus léger, plus frais & de meilleur goût.

Si elle a d'autres Propriétez ?

Elle est beaucoup plus fraiche que l'Eau de Fontaine.

Elle ne laisse nul sel Marin après l'évaporation.

Elle s'évapore beaucoup plus vite.

Elle dissout mieux le Savon & le Sucre.

Elle bout avec le Lait sans le faire cailler.

Elle pese moins d'un 128e que l'Eau de Fontaine.

Elle est douce au toucher & au goût; parce que, suivant les Mémoires de l'Académie, qui assûrent que l'Eau de Mer n'a de mauvaises qualités que la salure; j'ai travaillé à la dépoüiller tel-

lement de ſon ſel, qu'elle a le goût d'Eau de pluye ou de citerne ; ce que j'ai cherché avec attention, parce qu'à la Mer, on reſpire un air ſalé & on mange beaucoup de choſes ſalées : C'eſt pourquoi, l'Eau ne ſçauroit être trop douce.

Elle eſt ſi légére, que j'en ai bû pluſieurs fois à jeun, juſqu'à deux & trois Pintes, ſans m'appercevoir de rien. Ces mêmes Gardiens & Ouvriers l'expérimentent auſſi tous les jours.

Si elle ſe peut garder ?

Toute Eau diſtilée étant plus ſimple, il eſt hors de doute qu'elle ſe conſervera fort bien. Je n'en ai pas fait l'expérience : Elle éxige un trop long-tems & me paroît inutile ; puiſqu'on en peut faire à toute heure & que j'ai trouvé un moyen de ſe paſſer de Barriques, d'où procéde principalement la corruption de l'Eau.

QUESTION SUR LES MATIERES COMBUSTIBLES.

Quelles Matieres peut-on bruler ?

Toute ſorte de bois & de charbons, & tout ce qui eſt combuſtible.

Quel Volume d'Eau produit certain Volume de Matiere ?

Un tiers de charbon de bois & deux tiers de charbon de terre mêlés, donnent six à sept fois plus d'Eau que leur Volume. Le bois seul donne près de trois fois plus que son Volume : Lorsqu'on les brule ensemble, ils font cinq fois plus que leur Volume.

A combien revient la Barrique d'Eau ?

Une Barrique composée d'un tiers de charbon de bois & de deux tiers de charbon de terre, donne six à sept Barriques d'Eau qui reviennent à peu près, à dix ou douze sols chacune, avec le bois à cinq sols ou environ. Je préférerois cependant le charbon, parce qu'il en volume moins.

Où mettra-t-on la matiere combustible ?

On mettra du charbon de bois & du charbon de terre mêlés, comme il est qu'on gardera pour les besoins imprevûs : On fera un petit parc,

où ſera la proviſion courante. On met le bois partout.

AVANTAGES.

Les uns regardent l'Etat par raport à la conſervation de la vie & de la ſanté : Les autres regardent le Roy par raport à la dépenſe de ſes armemens ; les Futailles montans à trés haut prix.

Les avantages des Négocians ſont auſſi le ménagement des Futailles & le profit que produiront les marchandiſes qu'on mettra en leur place. Exemple. Un Vaiſſeau de 400 hommes embarque ordinairement cent Tonneaux d'Eau pour trois mois : Suppoſant que la Machine & la Matiere combuſtible occupent vingt Tonneaux, il reſte 80 Tonneaux de vuide : Et de plus, lorſqu'on a de la Matiere combuſtible, on eſt ſûr d'avoir de l'Eau ; mais, celui qui a une Barrique d'Eau, n'eſt pas ſûr de l'avoir un moment aprés. S'il faut plus d'Eau, on peut ou augmenter la Machine, ou en établir une autre.

Les relaches, le commerce des Négres, la ſanté des Equipages, le bien des Particuliers & beaucoup d'autres

commodités qu'il ſeroit trop long de détailler, ſeroient la matiere d'un Volume.

Si ce qu'on dit eſt vrai, que le prétendu beſoin d'Eau eſt quelquefois un prétexte de relache, ſoit afin de prolonger le voyage, ſoit pour faire de petits commerces au détriment des Armateurs; je ne doute pas que cette raiſon jointe à la prévention contre les choſes nouvelles, ne faſſe paroître à ces Marins & aux Eſprits prévénus que mes Expériences ſont trés défectueuſes. Ce n'eſt pas leur approbation que je dois chercher, mais, celle des gens de bien & d'honneur, qui n'ont pour but de leurs Actions que le bien de l'Etat, la conſervation des Equipages, la perfection de la Marine, & qui contribuent par de ſérieuſes attentions à rendre l'établiſſement de la Machine, facile, ſolide & commode, convaincus de l'étenduë de ſon utilité.

J'oubliois de vous dire, Meſſieurs, que vingt-une Barriques de charbon de terre, priſes à Nantes, coutent à préſent vingt-une Piſtoles, & ces vingt-une Barriques donnent trente-huit Barriques, meſure de l'Orient, qui

vallent trente-huit Piſtoles ; ce qui fait une différence notable pour l'eſtime de la Barrique d'Eau.

Vôtre trés humble & trés-obéiſſant Serviteur,
GAUTIER, Dr. M.

Aprés avoir peint aſſez naturellement le mois dernier, le Caractére du Peuple de Paris, on ne ſera peut-être pas faché que le nouveau Théophraſte eſſaye de donner quelques coups de crayon ſur les Mœurs Bourgeoiſes. Si le premier Chapitre a û des Approbateurs de goût, pour les Traits de vivacité & de génie qu'ils y ont remarqué ; il faut eſpérer que le ſecond n'en aura pas moins : Cette Matiere en promet beaucoup : Voyons ſi l'Auteur l'aura bien miſe en œuvre.

CHAPITRE II.

LE BOURGEOIS.

LE Bourgeois à Paris, Madame, eſt un Animal mixte, qui tient

du Grand Seigneur & du Peuple : Quand il a de la Nobleſſe dans ſes manieres, il eſt preſque toûjours Singe : Quand il a de la Petiteſſe, il eſt naturel ; ainſi, il eſt Noble par imitation & Peuple par Caractére.

Entre les Bourgeois, la cérémonie eſt ſans fin : Je crois en ſçavoir la raiſon, en ſuivant toûjours mes Principes.

Il régne parmi les Gens de Qualité, une certaine Politeſſe dégagée de toute fade affectation. Cette Politeſſe n'eſt autre choſe qu'une façon d'agir naturelle, épurée de la groſſiereté que pourroit avoir la Nature.

Le Bourgeois voudroit bien imiter cette Politeſſe ; mais malheureuſement, le premier effort qu'il fait pour cela, le tire de l'air naturel & tout ce qu'il fait, eſt cérémonie ; ainſi, dans l'éxécution, il reſſemble au Peuple qui ſe complimente beaucoup, & dans l'intention, il reſſemble aux Gens de Qualité.

La façon mixte du Bourgeois eſt cent fois plus comique que l'uniforme groſſiereté du Peuple ; de même que l'habit d'Arlequin eſt plus plai-

ſant que celui de Scaramouche.

Le Bourgeois dans ſes ameublemens, ſes maiſons & ſa dépenſe, eſt ſouvent auſſi magnifique que le ſont les Gens de Qualité ; Mais, la maniere dont il produit ſa magnificence, a roûjours certain air ſubalterne qui le met au deſſous de ce qu'il poſſéde : Y paroît-il indifférent ? On voit qu'il géne ſa vanité : En joüit-il avec faſte ? Il s'y prend avec pétiteſſe.

Le Bourgeois eſt quelquefois fier avec les gens au deſſus de lui ; mais, il en eſt de cette fierté, comme de ces aîles poſtiches dont la cire ſe fond au Soleil, & le Bourgeois ne paroît jamais plus Bourgeois, que quand il veut ſortir de ſa Sphére.

Un Bourgeois qui s'en tient à ſa condition, qui en ſçait les bornes & l'étenduë, qui ſauve ſon Caractére de la pétiteſſe de celui du Peuple, qui s'abſtient de tout amour de reſſemblance avec l'homme de Qualité, dont la conduite en un mot, tient un juſte milieu ; cet homme ſeroit mon Sage.

Généralement parlant, à Paris, vous trouverés de la franchiſe & de

l'amitié dans les Bourgeois ; mais, il ne faut point le tâter sur sa bourse : Une froideur subite & l'éloignement succéderont aux marques d'affection que vous en aurez reçû : Le Bourgeois alors, se fait de vous fuir, un principe de Sagesse & d'habileté ; il se croiroit vôtre dupe, s'il vous avoit obligé.

Je connois un homme qui avoit été long-tems en commerce d'amitié avec un Bourgeois. Il ût un jour, un besoin pressant de quelque somme d'argent : Il écrivit au Bourgeois & le pria de la lui prêter. Je me trouvois chez lui, quand il reçût la Lettre. Il lui répondit qu'il lui étoit impossible de lui faire ce plaisir : Lorsque le Laquais fut parti : Monsieur . . . me demande de l'argent à emprunter, me dit-il : Malepeste, qu'il est fin avec ses amitiez ? Mais, j'en sçai autant que lui. Monsieur, répondis-je, il n'y a pas grande finesse à avoir besoin d'argent & à en demander à ses amis : Bon ! ses Amis, reprit-il, il en a cinquante comme moi ; mais, il n'aura garde de leur proposer la chose ; il sçait bien qu'il n'y auroit rien à faire, & il m'a cru plus sot qu'un autre ;

peut-être plus généreux, répondis-je : Il n'y a plus que les Bêtes qui le ſont, me dit-il.

Parlons un peu des Dames Bourgeoiſes ; car, vous avez ſans doute, plus d'envie de connoître les perſonnes de vôtre Séxe que celles du nôtre.

Comme je n'ai d'ordre que le hazard dans cette Rélation, je ne ferai point difficulté de vous dire ici ce que j'aurois pû vous dire ailleurs.

C'eſt qu'il y a différentes Bourgeoiſies : Le Commerce par éxemple, eſt un métier qui fait une eſpéce de Bourgeoiſie : La Pratique fait une autre eſpéce, & dans ces deux eſpéces-là, il y a encore une différence du plus au moins.

Je ſuis tenté de vous dire, que pour l'ordinaire, les Bourgeoiſes Marchandes ſont de groſſes perſonnes bien nourries : Vous en trouvez de fort bruſques qui vous querellent preſque au premier ſigne de difficulté que vous faites : Vous en trouvez d'affables ; mais, d'une affabilité vive & bruyante. Rien n'eſt épargné pour vous faire plaiſir : On dévine ce qui vous plaît : Faites un geſte de tête, toute la Boutique

eſt

est en mouvement : Cet empressement d'actions est entremêlé, comme je vous l'ai dit, d'un torrent de douleurs & d'honnêtetés.

Un jour, un Provincial nouvellement débarqué dans Paris, entra dans la Boutique d'une de ces Marchandes pour achéter quelque chose de considérable. D'abord, salut gracieux, étalage empressé; la marchandise ne lui plaisoit pas, il mâchoit un refus de la prendre & n'osoit le prononcer. La reconnoissance pour tant d'honnêtetés l'arrêtoit : Plus il hésitoit, plus la Marchande chargeoit son homme de nouveaux motifs de reconnoissance. De dépit de lui voir prendre tant de peine & de n'avoir pas la force d'être ingrat, il se léve & tire sa Bourse; tenez, Madame, lui dit-il, vôtre marchandise ne me convient pas & je n'ai nulle envie de la prendre; vous m'avez accablé d'hõnêtetés & j'en enrage : Je n'ai pas le front de sortir sans acherer. Voilà ma Bourse, je vous laisse la liberté de me vendre ou de me renvoyer; le dernier m'obligera d'avantage. Ce discours ne démonta pas la Marchande : Il crût, le pauvre hom-

me, avoir trouvé le secret de se tirer d'affaire avec honneur : Ce que vous me dites, est trop obligeant, lui dit-elle ; je n'ai pas le cœur moins bon que vous, Monsieur, & je ne puis répondre mieux à la bonté du vôtre, qu'en vous vendant ma marchandise : J'en sçai la valeur & vous seriez assûrément trompé ailleurs ; je veux vous faire du bien malgré que vous en ayez. La-dessus, elle ouvrit la Bourse, en prit ce qu'il lui falloit, fit couper la marchandise & la livra à nôtre Provincial de qui cette action avoit dissipé la honte ; mais il n'étoit plus tems d'être courageux.

Vous me direz la-dessus, que toute Marchande n'auroit point été capable de profiter de la bêtise de l'autre avec autant d'esprit ; mais, vous serez bien surprise quand je vous dirai qu'elle en avoit fort peu ; quoiqu'il y ût bien de la finesse dans sa replique.

Il y a dans le commerce à Paris, un certain esprit de pratique parmi les Marchands : Rien n'est plus adroit, plus souple, plus spirituel que leur façon d'offrir à qui vient achéter. Vous croyez que cette soupleſſe veut réelle-

ment de l'esprit & qu'elle est mieux ou moins bien pratiquée, par ceux ou celles qui ont plus ou moins d'esprit. Point du tout : Cette soupleſſe, cet Art de captiver la bien-veillance, d'embaraſſer la reconnoiſſance, n'eſt qu'un métier qui s'apprend, comme celui de Tailleur ou de Cordonnier : Les plus ſpirituels ne ſont pas les plus parfaits : Dans cet Art, un Garçon de Boutique épais & peſant d'intellect, y ſera le plus habile.

Il me vient une penſée aſſez plaiſante ſur le babil obligeant des marchands dont j'ay parlé : Je les compare aux Chirurgiens qui, avant de vous percer la veine, paſſent longtems la main ſur vôtre bras pour l'endormir : Les Marchandes, pour tirer l'argent de vôtre bourſe, endorment auſſi vôtre intereſt à force d'empreſſemens & de diſcours ; & quand le bras eſt en état, je veux dire, quand elles ont tourné voſtre eſprit à leur profit, le coup de lancette vient enſuite, elles diſpoſent de voſtre volonté, elles coupent, elles tranchent, elles vous arrachent vôtre argent, & vous ne vous ſentez bleſſé que quand la ſaignée eſt faite.

La Boutique de ces Marchandes eſt un vray coupe-gorge pour les bonnes gens qui n'ont pas la force de dire non. Eſtes vous belle & jeune? Elles vous cajolent ſur vos appas en déployant leurs marchandiſes : Ces complimens ne ſont point étrangers à la vente ; on diroit qu'ils ſont partie de la marchandiſe même. Vous eſtes cajollé, vous écoutez, vous leurs en ſçavez gré, vous vous prévenez pour elles, tout cela, ſans que vous vous en appercevïez. Eſtes vous vieux ou vieille ? Elles ont des recettes de ſurpriſes pour tout âge. Eſtes vous jeune homme? Elles font en ſorte qu'un peu de galanterie vous amuſe ; pendant lequel temps la bourſe ſe délie & l'argent eſt jetté ſur la table, tout en badinant. Vous me demanderez peut-eſtre, Madame, ſi la bonne-foy regne dans la boutique des Marchands.

Si vous entendez par cette bonne-foy une exactitude de conſcience ſans détour, en un mot cette bonne-foy preſcrite à la rigueur par la Loy ; je vous répondrai francheiment que je n'en ſçai rien : En revanche, je vous dirai qu'il peut s'y trouver une bonne-foy mitigée, qui dégagée de la ſéverité du Pré-

cepte, s'acommode à l'avidité que les Marchands ont de gagner ſans violer abſolument la Religion. Le Marchand partage le different en deux : La Religion veut une regularité abſoluë, l'Avidité veut un gain hors de tout ſcrupule.

On eſt Chrêtien, mais on eſt Marchand : Ce ſont deux contraires, c'eſt le froid & le chaud, il faut vivre & ſe ſauver : Que fait-on? On cherche un tempérament : Comme Chrêtien, je m'abſtiendrai d'un gain exorbitant, comme Marchand, je le ferai raiſonnable: Le malheur eſt que ce n'eſt preſque jamais le Chrêtien, mais bien le Marchand qui fixe ce raiſonnable.

Ce diſcours ſur le Commerce commence à m'ennuyer: Changeons de ſujet ſans changer d'objet. Tous les plaiſirs, tous les délices de la vie ſont à Paris, tellement à portée de celui qui les peut prendre, qu'il faut eſtre d'un tempérament bien inſenſible pour ne point abuſer de la poſſibilité de les goûter. Les riches Marchands ici ne s'en refuſent gueres. Il eſt ſurtout un agrément fort goûté du Bourgeois opulent, c'eſt ne vous en déplaiſe, Madame, l'agrément

d'aimer une perſonne qui n'eſt point leur femme, mais qui les traite avec autant de bonté que leurs Epouſes mêmes.

A propos de ces femmes ſi bonnes, puiſque j'en ſuis à elles : Détaillons un peu les differens degrez de bonté que comprend le métier de femme obligeante.

Paris, Madame, eſt aujourd'hui rempli de femmes exceſſivement bonnes, dont la charité ne fait acception de perſonne : Cette ſorte de femme poſſéde le degré de bonté le plus éminent. Il y en a d'autres d'une charité plus inferieure, & que j'appellerai, pour quitter le langage figuré, des Coquettes parfaites.

Ce ſont de ces femmes qui n'affichent point, pour ainſi dire, l'excés de leur coquetterie, qui ne la promenent pas dans les ruës ; mais qui, ſans beaucoup de façon, la montrent toute entiere à ceux à qui le hazard la fait deviner.

Il y en a d'une autre eſpece encore, qui ſont celles à qui les Bourgeois donnent volontiers le ſuperflu de leur bien. Dans le métier de coquetterie, elles ſont ſans doute les plus honorables, & le défaut qui ſe trouve dans leur conduite,

eſt à preſent, parmi la plûpart des femmes, un ſi petit objet, que depuis le peuple juſqu'aux femmes de qualité, tout s'en mêle & perſonne n'en rougit.

Je me trouvois un jour en compagnie; j'y vis une des plus belles perſonnes de la Ville; je m'approchai d'elle dans le deſſein de la féliciter de ſes appas; elle me reçût honnêtement, mais elle avoit des diſtractions qui me ſembloient eſtre de commande: J'apperçû dans un coin un homme de cinquante ans & en rabat; il fronçoit le ſourcil & jettoit de nôtre côté de noirs regards qui ſignifioient méchante humeur.

Un de mes amis plus au fait que moy, des mœurs & de la conduite de ceux qui compoſoient la compagnie, vint me tirer par la manche & m'arracha d'auprés de ma belle, ſous prerexte de me dire quelque choſe: Vous ne ſçavez pas, me dit-il, que vous cauſiez de l'inquiétude à deux perſonnes, à la Demoiſelle à qui vous parliez & à celui que vous voyez dans le coin, ajouta-t-il, en me montrant mon homme à rabat: Eſt-ce ſon Mari, répondis-je? Non, c'eſt apparemment ſon Pere, repris-je; ce n'eſt ni l'un ni l'autre, me dit-il; mais, c'eſt

un Ami, c'eſt un brutal dont elle a beſoin. Mademoiſelle de... n'a pas de bien & elle eſt obligée d'avoir des ménagemens pour cet homme là qui luy fait plaiſir.

J'entens, répondis-je : Elle fait avec luy un troc de ce qu'elle a, contre ce qui luy manque & qu'il poſſede ; mais, comment n'a-t-elle pas honte de ſe montrer en ſi bonne compagnie ? Puiſque l'on ſçait le ſecret de ſon petit ménage ; & comment celles qui ſont ici, font-elles auſſi peu de difficulté de la voir ? Vous vous moquez, me dit-il : Si une ſi petite bagatelle deshonoroit, il n'y auroit pas une femme ici qu'on ne dût fuir : On vit à preſent plus aiſément dans le Monde ; la rareté de l'argent a diminué les ſcrupules de ſageſſe qui reſtoient parmi le ſexe ; les femmes entr'elles ſe font confidence de leurs intrigues, elles n'ont plus rien à ſe reprocher après : Se conſerver un Amant utile, eſt prudence. Une femme regarde même cõme un bienfait, l'amour qu'un homme riche veut bien prendre pour elle ; mais enfin, répondis-je, l'honneur. Bon l'honneur ! Me dit-il, en m'interrompant : Sçavez-vous bien ce que c'eſt

que l'honneur dans la plûpart des femmes : Vous imaginez-vous que ce ſoit vertu de ſentiment ? Non ; c'eſt un reſpect pour l'opinion publique. Le Public à preſent, n'eſt plus ſcandaliſé des complaiſances d'une femme pour un homme utile. Adieu l'honneur, les femmes ſeront tout auſſi libertines qu'on voudra: Otez le ſcandale, il n'y aura plus de Cruelles.

Je ne ſçai plus où j'en ſuis ; je parlois des Bourgeoiſes ou des Marchandes.

Diſons encore un mot ſur ces dernieres.

Le Comptoir eſt une place d'une dangereuſe conſequence pour un mari, quand ſa femme eſt belle & qu'elle l'occupe ; les regards des curieux qui la contemplent, donnent aux ſiens une hardieſſe qui des yeux, paſſe dans le diſcours & du diſcours dans les actions.

Une femme qui s'accoûtume à regarder ceux qui la regardent, répond aiſément à ceux qui luy parlent.

Les Marchandes à Paris, peuvent au comptoir avoir impunément auprés d'elles un Soupirant; mais elles ne l'ont pas impunément pour leur innocence.

S'il eſtoit poſſible que la coquetterie

ſe perdit parmi les femmes, on la retrouveroit chez les filles des Marchandes : Je ne crois pas qu'on ſoit obligé de l'y aller chercher ; les Bourgeoiſes de toute eſpece en ont bonne proviſion.

Par exemple, quelle conduite croyez vous qu'obſervent ſouvent les Moitiez des gens de Palais? Leurs maris accoûtumez à chicaner, chicanent toujours ſur les ajuſtemens qu'elles demandent : En attendant que le Procès ſe vuide, on achete toujours les ajuſtemens en queſtion ; mais, avec quoy, me direz-vous, voilà l'affaire, ne la comprenez-vous pas : Auſſi, de quoy s'aviſe un mari d'obliger ſa femme à porter des ajuſtemens qu'il ne paye point.

La paſſion la plus dominante des Bourgeoiſes, c'eſt la vanité : Elle eſt la tige de tous les autres menus défauts qu'elles contractent. Sans la vanité, elles n'aimeroient pas la bonne chere; ſans la vanité, elles ne feroient point avides de plaiſirs.

La vûë d'une Bourgeoiſe magnifique, quoique galante, va triompher de la vertu de cinquante de ſes ſemblables qui la verront & qui n'auront pas autant de parures qu'elle : La preuve la

plus certaine qu'elles voudroient estre à sa place, c'est le mépris qu'elles témoigneront pour elle.

Parmi les Bourgeoises, la médisance n'est qu'une expression de l'envie qu'elles auroient de la mériter.

Ce qui gâte l'esprit des Bourgeoises, c'est le faste continuel qui s'offre à leurs yeux: Chaque carosse que rencontre en chemin une femme à pied, porte en son cerveau une impression de douleur & de plaïsir; de douleur, en se voyant à pied, de plaisir, en se figurant celui qu'elle auroit, si elle possedoit une pareille voiture: Le moyen que le cerveau d'une femme soûtienne tant d'impressions sans se déranger.

Aprés avoir donné dans les Mercures précedens, plusieurs Extraits des Mémoires du Cardinal de Rets qui ont esté favorablement reçû du Public; je suis persuadé que ce même Public me sçaura gré de luy faire connoistre ce grand homme plus particulierement, en luy presentant son Portrait. Ses mœurs, son esprit, ses talents, ses dé-

fauts mêmes y ſont ſi bien peints, qu'on ſeroit tenté de ſoupçonner qu'il en eſt l'Auteur.

CARACTERE DU CARDINAL DE RETZ.

PAul de Gondy Cardinal de Retz, eſt né avec beaucoup d'eſprit & de courage ; il avoit une mémoire extraordinaire, plus de force que de politeſſe dans ſes paroles, l'humeur douce, une admirable docilité à ſouffrir les plaintes & les reproches de ſes amis, peu de pieté & beaucoup de Religion. Il paroiſt plus ambitieux qu'il ne l'eſt en effet ; la vanité ſeule luy a fait entreprendre de grandes choſes preſque toutes oppoſées à ſa profeſſion, il a ſuſcité les plus grands déſordres de l'Etat : Ce n'eſt pas cependant qu'il ait ſongé à occuper la place du Cardinal Mazarin ; il prétendoit ſeulement luy paroiſtre redoutable & ſe venger du mepris que Mazarin avoit fait de ſon entremiſe dans le temps des barricades. Il s'eſt ſervi enſuite des malheurs publics avec beaucoup d'utilité pour ſe faire Cardinal ; il a ſouffert la priſon avec fermeté & n'a dû ſa liberté à perſonne qu'a ſa baredieſſe. Le pareſſe autant que la force l'ont

ſoûtenu

ſoutenu avec gloire dans l'obſcurité d'une retraite de ſix années. Il n'a voulu ſe démettre de ſon Archevêché de Paris qu'aprés la mort du Cardinal Mazarin. Il eſt entré dans divers Conclaves & ſa conduite y a toûjours augmenté ſa réputation: L'oiſiveté eſt ſa pente naturelle. Il travaille néanmoins dans les grandes affaires, comme s'il ne pouvoit ſouffrir le repos, & il ſe repoſe quand elles ſont finies, comme s'il ne pouvoit ſouffrir le travail. Il a une grande préſence d'eſprit. Il ſçait tellement tourner à ſon avantage les occaſions que la fortune lui préſente, qu'il ſemble qu'il les ait prévûës ou déſirées. Il aime à conter ce qu'il a vû & ſouvent ſon imagination lui offre plus que ſa mémoire ne lui fournit. Il eſt peu ſenſible à la haine & à l'amitié, bien qu'il ait paru occupé de l'une & de l'autre. Il ſçait donner un beau jour à ſes défauts & ſouvent il croit être tel qu'il veut paroître aux autres. Il a plus emprunté de ſes amis qu'un particulier ne devoit eſpérer de leur pouvoir rendre: Il s'eſt néanmoins acquitté envers eux avec beaucoup de juſtice & de fidélité. Sa retraite eſt la plus éclatante Action de ſa vie. Il ſe

démet généreuſement de ſa Dignité de Cardinal, il partage ce qui lui reſte de biens à ſes Amis, à ſes Domeſtiques & aux Pauvres ; mais, en renonçant à tout, il demeure encore expoſé à la malignité des jugemens du monde & il laiſſe en doute, ſi c'eſt la Piété, ou la foibleſſe humaine qui lui a fait entreprendre & exécuter un ſi grand deſſein.

PORTRAIT DE CLIMENE.

ODE ANACREONTIQUE,

PAR M. DE MARIVAUX.

I L faiſoit nuit, quand ſeul, de l'aimable Climéne
Je voulu peindre un ſoir l'eſprit & les appas ;
Vains efforts, pour prix de ma peine
Je l'admirois toûjours & ne la peignois pas.
Apollon vint à moi ; ce Dieu par ſa préſence
Fit briller un éclat dans les lieux d'alentour
Plus beau que n'eſt l'éclat du jour.

Foible Mortel, dit-il, connois ton impuissance;
Le Portrait de Climéne est l'ouvrage des Dieux:
Le soin de le tracer est un soin digne d'eux.
A ces mots, Apollon le commençoit lui-même,
Quand l'Amour à l'instant, parût & vint à nous:
Cet air si charmant & si doux
Qui brille dans ses yeux auprès de ce qu'il aime,
Estoit banni par le courroux.
Cessez, dit-il, cessez d'exciter ma colere,
Apollon, & quittez un dessein téméraire:
Le Portrait de Climéne est l'ouvrage des Dieux,
Dites-vous; mais, je suis encore au-dessus d'eux;
Et si de ce Mortel l'entreprise fut vaine,
Sçachez, quand vous voulez peindre Climène,
Qu'il est autant de distance entre nous,
Qu'il en est d'un Mortel à vous.
Ce discours n'a rien qui m'étonne,
Dit Apollon, au Dieu des cœurs;
L'Amour est jeune, on lui pardonne

D'un peu de vanité les flateuſes douceurs.
J'aime à voir un débat que Climéne a
fait naître ;
Sans y penſer, ici nous faiſons ſon Por-
trait,
Et plus noble & plus grand que nous ne
l'euſſions fait.
Oüi ! Ce débat fera connoître,
Combien nous l'eſtimons tous deux ;
Et le ſpectacle de deux Dieux,
Jaloux de peindre une Mortelle,
Eſt un Eloge du modéle
Qui le met preſque au-deſſus d'eux.

EPITRE

AUX MUSES.

FIlles du Ciel, ſçavantes immor-
telles,
Vous qui donnez les poëtiques Aiſles,
Pour s'elever ſur ce Mont redouté,
Des beaux Eſprits ſeulement habité :
Muſes, pour vous un Inconnu ſoupire
Et par ces vers oze enfin vous l'ecrire.
Quoy ? Direz vous, quel eſt cet inſenſé
Qui nous aprend que nous l'avons bleſſé?
Pour Hélicon quelle nouvelle gloire !

Nous ignorons une telle victoire :
Ces vers nous ſont inconnus comme lui.
Il le ſçait bien, mais enfin aujourd'huy,
S'il fait l'aveu de ſon feu téméraire,
Muſes, doit-il pour cela vous deplaire?
Il a longtemps combattu ſon amour,
Aſſés d'Auteurs ſans lui, vous font la cour,
Aſſez auſſi ne vous connoiſſent guere.
De ces derniers il veut fuir la baniere,
Puis qu'il n'a pû s'empécher de rimer.
Pardonnez lui, daignez même l'aimer :
Vous trouverez, peut-être, ſon genie
Quelque peu propre aux faveurs d'Uranie.
Connoiſſez le, ſon nom eſt T.....
Qui rime aſſez à vôtre fils Marot.
Bon préjugé. Sa fortune eſt petite,
C'eſt un moyen pour avoir du mérite
Auprés de vous: Ou du moins vos ſtatuts
ferment l'entrée au Temple de Plutus;
Et ſes parents inſtruits à vôtre Ecole,
N'ont de leur vie encenſé ſon Idole.
Tant-pis, tant-mieux, ſelon que l'agrérez
En vôtre cour, ou le rebûterez.
Quant au ſçavoir, ma foy, c'eſt peu de choſe,
De vous dépend une métamorphoſe.
Tel eſt encor ſon malheureux deſtin,

Qu'il ne vit onc livre grec ni latin:
Marot, dit-on, avoit même diſette,
Et cependant il fut vôtre Interprette,
Malherbe auſſi; mais, ce n'eſt pas un titre
Pour le Client qui vous fait cette Epitre:
Trop bien le voit. Il eſt bonny de tous.
Point de latin, point d'eſprit parmy nous.
Sur ſon exemple il pourroit bien le croire:
Mais achevons. Une heureuſe Mémoire
Fait qu'on le voit toujours un livre en main.
Moyen peu ſûr pour faire ſon chemin,
Diſent les ſots; mais la Philoſophie
Contr'eux & l'or, ſoutient aſſez ſa vie.
Il a du gout pour ces fameux Auteurs
Qui dans ce ſiecle, ont tant de deſerteurs.
Boileau, Racine, heritiers de leur Lyre,
Lui font ſouvent gouter un beau délire;
Et la Bruyére aſſis à vos coſtez,
Rend ſon Eſprit ſouple aux Moralitez.
En les liſant il ſût faire ſa courſe;
Mais, de l'Eſprit inépuiſable ſource:
Muſes, toujours objet de ſes délices,
Avec bonté recevez ſes ſervices.
La voila peint ſans en être faché.

Quoi que lui même il ne ſoit qu'ébauché :
Dans le deſſein de vous être fidele
Il attend tout de vous & de ſon zele.

LA NAISSANCE D'IRIS

EPIGRAMME

PAR M. DE MONCRIF.

VEnus un jour, uſant du droit de Mére,
Contre ſon fils ſe mit en grand courroux :
Ouy, dit le Dieu ! eh bien, je m'en-vais faire
Une Beauté plus aimable que vous.
Or, admirés juſqu'où fut ſa rancune;
Voila d'abord le petit traitre Amour
A raſſembler les trois Graces en une;
Ce fut ainſi qu'Iris reçut le jour.

EPITRE EN VERS SEMES,

PAR M. . .

A M. DE PALAPRAT.

VOus venez de vous ſurpaſſer dans les Vers que vous avez fait pour

Madame la Maréchalle de . . . . .
Il n'appartient qu'à vous d'écrire en moins de 24 heures, tant & de ſi belles choſes.

Il faut que du Mont aux deux Cimes,
Le Dieu des vers ait à grands Flots
Verſé ſur vous ces tours nouveaux
Et ce débordement de Rimes,
Où vous ſçavés joindre à propos
Les traits badins, aux tons ſublimes,
Le haut-bois, à nos chalumeaux:
D'une veine bien moins rapide
Dans Rome chantoit autrefois,
Le galant & célébre Ouide;
Quand Phœbus lui prêtoit ſa voix.

Je ne ſçai de quelle maniere Monſieur & Madame la Marechalle réſpondront à vôtre Epitre, mais je ſçai bien qu'ils en paroiſſent deſarmés.

A moy s'adreſſe l'Apoſtille
D'un eſcrit plein d'enchantements,
Qui de graces & d'agrements
Dans chacun de vos vers petille,
Et dont chaque page fourmille;
Où, par des termes ſéduiſans,
Vôtre main prodigue l'encens

D'une façon noble & gentille ;
Mais, qui tourne la tête aux gens.
J'en ferois des remerciments ;
Car ma Muſe par fois babille,
Mais l'éclat dont la vôtre brille,
Ces attraits & ces ornements
Dont Phœbus la pare & l'habille,
Etonne mes accords tremblants,
Et je rentre dans ma coquille :
Je pourrois faire de ces vers
Où la rime métamorphoſe
Tant bien que mal, la ſimple Proſe,
Comme Jadis faiſoit Nevers ;
Mais, je tiens qu'il vaut mieux me taire,
Que de tomber dans cet abus ;
Car rimer n'eſt pas mon affaire,
A moins que le fils de Vénus,
Pour une Deité plus belle que ſa Mere,
Ne m'inſpire l'ardeur d'en faire.
Alors, ſans attendre Phœbus,
On m'entend d'un air téméraire
Chanter par tout le nom de Claire
ſous les auſpices de Baccus.

A propos Seigneur Palaprat, voilà juſtemẽt celle qui me tient au cœur depuis un tems infini, & qui n'a pas daigné juſques à préſent accorder, pour la valeur d'une épingle de récompenſe, à ma

fidelité . Il me ſemble que vous lui promettés monts & merveilles du côté du Parnaſſe, en cas qu'elle me ſoit favorable , & que vous la menacés de vôtre indignation , en cas d'inhumanité. Cependant , toute inſenſible que je la trouve , je vous prie de lui faire grace , car entre nous , ce n'eſt pas ſa faute.

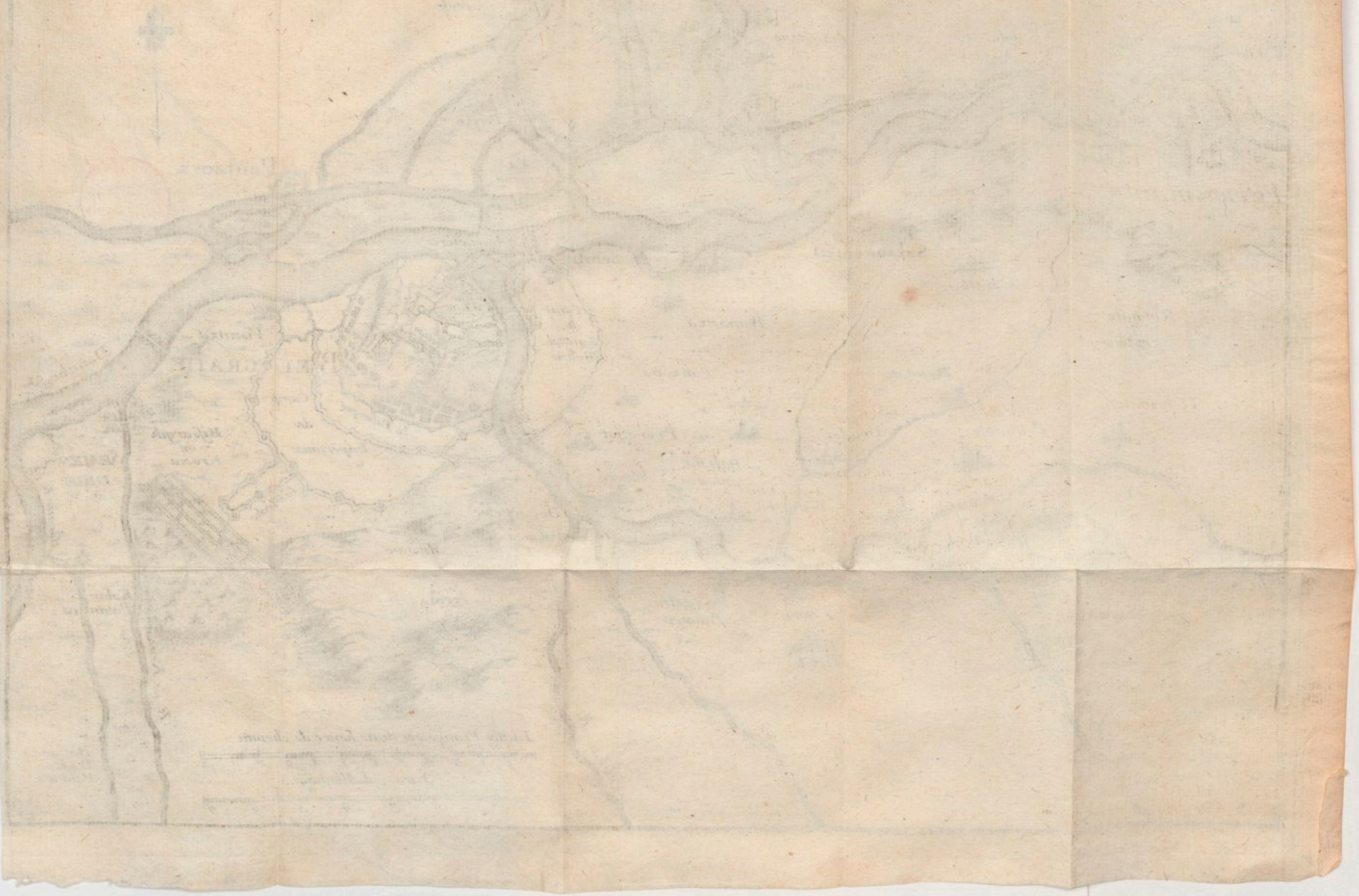
N'allés donc pas d'un vers Yambe,
Pour me venger de ſes rebuts,
La traiter comme Archilocus
Traita ſon Beau-pere Lycambe,
Qu'il mit au nombre des pendus.
Je ne ſçaurois me plaindre d'elle,
Eh ! Comment parois-je à ſes yeux ;
C'eſt en vain qu'un Amant fidelle,
pour toucher le cœur d'une Belle,
S'exprime en tours ingenieux :
Tout cela n'eſt que bagattelle.
Un peu de jeuneſſe vaut mieux,
Et tout Soupirant, s'il eſt vieux,
Pour plaire eſt un méchant Modelle.

EPITRE
DE MADAME DE....
A MADAME LA COMTESSE D...
QUI LUI AVOIT OFFERT SES BAINS.

VOus voulez, dites vous, me prêter vôtre Bain
Et même le ſecours de vôtre belle main :
Dieux ! Quel nouveau Spectacle on verroit ſur mes traces,
Eſſain d'Amours y voleroit :
Quoi, Vénus que ſervent les Graces,
Vénus même me ſérviroit !
Ainſi, du moins on le croïroit,
Et la Déeſſe de Cithére
De cette erreur s'honoreroit,
Ou s'en mettroit fort en colere ;
Ce qui pour vôtre gloire au même reviendroit :
Mais le cas eſt douteux ; elle ſe livreroit
A la jalouſie implacable,
Et tant de mal de vous diroit,
Qu'à cette unique preuve on vous croiroit aimable.

Sa Cour alors déserteroit,
Dieux & Mortels tout vous suivroit.
Jadis, quand rebelle à sa Mére,
Cupidon pour Psiché constament soûpiroit,
Je gage que Paphos étoit moins solitaire:
Quant à présent, on sçait que Mars
n'y reste guére;
Et vous me diriez bien où l'on le trouvéroit.
Si, pour vous disputer une Victoire sûre,
Vénus joignoit à ses appas
Tous les secours que l'Art accorde à la
Nature,
Belle Comtesse, sans parure
Vous vengeriez bien-tôt & Junon &
Pallas.
L'Art prés de vous ne trouve rien à
faire,
En bonnet enfantin par Zéphire arrangé,
En Robe volante & légére,
Le prix de la beauté vous seroit adjugé:
*Vous n'avez pas besoin de * Ceinture*
pour plaire.
Mais, je n'y songe pas, je prédis le passé,
Je paroitrai sans doute une plaisante Fée;
Je parle de détruire un Trône renversé,

* La Ceinture de Venus étoit un charme souverain.



Nagitou
Danube
Futak
Kobila
Guvestene
Titoul
Heka
Tetore
la Beye
Temes R.
Bascarach R.
Sourouk
Portza
Orentza
Pantzova
Carlovitz
PETRIVARADIN
Kerzedin
Salankemen
Semlin
Isle aux Tures
Belekis
Besko
Ratinatz
Banostza
Camp du General Hoben
Ville d'Eau
Chateau
Ville
des Raizens
la Palanque
Camp des Imperiaux
la Veche
BELGRADE
Visnitza
Danube
Hissargik ou Krosca
SEMENDRIE
Morave R.
Batinatz
Conzova
Dobrinatz
Carloz
Prorogat
Petrovatz
Gradoz
Paleche
palanca
Suresa
Kupina
Krstatz
Kumsa
Klenka
Dobocpotoc
Palanca
Miravo
Bagna
Avalas
Palos
Bourdalen
Palanca
la Save
Sabatz
Dragovitz
Penua
Tertele
R de Sabatz
Culobac R.
R de Krosca
Kolar Palanca
Hassan Bacha Palanca
Lieues Françoises dune heure de chemin
1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12
Lieues dAllemagne
1 2 3 4 5 6 7

Nagrtou
Danube
Futak
Bege
B
Carlovitz
PETRIVARADIN

Qui pour vous n'eſt plus qu'un trophée:
Vénus vit ſa gloire étouffée,
Au premier trait que vos yeux ont lancé.

ABREGE' HISTORIQUE
DES ANCIENS SIEGES DE BELGRADE.

BELGRADE ou Albe-grecque, Ville de Servie, Capitale de la Raſcie & non de la Hongrie, eſt bâtie ſur le ſommet d'une Coline, au confluant de la Save avec le Danube : Elle eſt la réſidence d'un Sangiac. Cette Place importante appartenoit aux Deſpottes de Servie, qui craignans de ne pouvoir la conſerver contre la puiſſance formidable des Ottomans, la vendirent à l'infotuné Sigiſmond Empereur & Roy de Hongrie, qui n'oublia rien pour la bien fortifier. Amurath II. l'aſſiegea inutilement en 1442 ; & quoiqué avec des pieces de 100 livres de balles il ût fait une large brêche, il fut obligé de lever honteuſement le Siége avec une perte trés conſidérable. Mahomet II. ſon fils s'en tira encore plus malheureuſement ; car, ayant aſſiegé cette Pla-

ce en 1456 & couvert le Danube de plus de 200 Voiles, le fameux Jean Corvin Huniades, Vaivode de Transilvanie & Gouverneur de la Hongrie, contraignit cette nombreuse Flotte à se retirer, à laquelle Mahomet fit mettre le feu, craignant que les Chrêtiens en la poursuivant ne s'en saisissent. Malgré cet Echec, ce Sultan battoit la Ville en brêche & l'élargit si fort, que les Troupes qu'il envoya à l'assaut, entrerent sans presque aucune résistance dans la Place où Huniades s'estoit jetté. Lorsqu'il parut à ce Grand Capitaine qu'il estoit à propos de les charger, le Gouverneur & Jean de Capistran Cordelier à la tête d'une partie de la Garnison, fondirent si brusquement sur les Infidéles, qu'ils les taillérent en piéces. D'un autre côté Huniades ayant couru à la Brêche, repoussa & renversa les Ennemis qui s'efforçoient d'entrer. Jean de Capistran non content du premier avantage, étant sorti par une porte avec tous les Soldats de la Garnison & tous les Habitans, massacra tout ce qui osa s'opposer à son courage, s'empara de l'artil'erie du Turc, la fit tourner contre les Musulmans & soutint avec une in-

trépidité qui tenoit du prodige, un Monde d'Ennemis qui vinrent fondre sur luy. Il auroit cependant succombé, malgré le miracle, si Huniades n'avoit fait avancer la plus grande partie de l'Armée Hongroise, qui par bonheur voloit au secours de Belgrade & avoit déja passé le Danube. Mahomet perdit 50000 Hommes dans cette journée & leva le Siége la nuit suivante, aprés y avoir û un œil crevé d'un coup de Flêche: Le brave Huniades mourut deux jours aprés de ses blessures.

Comme la défense & la conservation de cette Place fut attribuée à la valeur & aux priéres de Capistran enyoyé par le Pape en Hongrie, pour animer les Peuples à prendre les armes contre les Ennemis du Nom Chrêtien, les Peuples l'ûrent du depuis dans une extréme vénération, le regardant comme l'Ange exterminateur des Infidéles: Aussi fut-il béatifié dans le 16e Siécle, par Leon X. & canonisé par le Pape Alexandre VIII. en 1690. Je dirai en passant, que ce nouveau Saint est tellement honoré à Vienne, que le 24 Juillet de cette année, l'Imperatrice se rendit avec les Archiduchesses à l'E-

gliſe de Saint Jerôme des Peres Cordeliers, où elle aſſiſta à la Neuvaine qui s'y eſt faite en l'honneur de ce Bienheureux Protecteur, pour demander par ſon interceſſion, la Bénédiction de Dieu ſur les Armes Imperiales & un heureux ſuccés du Siége de Belgrade. Leurs Vœux ont eſté exaucé.

Soliman II. l'ayant aſſiegé en 1521, durant les troubles dont la Hongrie eſtoit agitée, l'emporta par la meſintelligence des Chrêtiens: Les Turcs en reſterent les Maîtres juſqu'en 1688, que les Imperiaux le prirent ſous la conduite de Maximilien Marie Electeur de Baviere, qui commandoit pour lors l'Armée de l'Empereur Leopold.

La Tranchée fut ouverte la nuit du 12 au 13 d'Aouſt. Le ſix du mois ſuivant, S. A. E. fit donner l'aſſaut à neuf heures du matin: Le combat dura juſqu'à une heure après midi, avant que les Chrêtiens puſſent ſe loger ſur la hauteur de la bréche, ayant été repouſſé trois fois par les Infidéles. Après s'en être emparé au quatriéme aſſaut, ils trouvérent encore un foſſé trés profond & revêtu. Cependant, ils furent tellement encouragé par

l'exemple de l'Electeur qui y descendit des premiers, l'épée à la main, qu'ils contraignirent les Ottomans à se sauver en confusion dans le Château & dans la Ville haute, où ils les poursuivirent & entrérent pêle-mêle avec eux. Toute la Garnison & tous les Habitans furent passé au fil de l'épée, sans épargner les femmes ni les enfans. Le carnage dura jusqu'à 5 heures du soir. On ne fit quartier qu'à 1300 Turcs retirés sur le Donjon du Château, qui avoient fait ranger devant eux sur trois lignes, tous les Chrêtiens Esclaves & les Prisonniers qu'ils avoient fait durant le Siége; afin de se mettre à couvert de la fureur des Vainqueurs & d'obtenir quartier par leur moyen. Ils se jettérent d'abord à terre en criant miséricorde. L'Electeur leur donna généreusement la vie, l'ayant accordée auparavant au Bacha & à l'Aga des Janissaires qu'il fit lui même Prisonniers. Ce Prince fut blessé légérement d'une pierre à la joüe & d'une fléche à la main, pendant qu'il animoit les Soldats à la Bréche où il monta le premier. Il y avoit dans la Place 7 à 8 mille corps morts; de sorte que les En-

voyez de la Porte y étant arrivé, avant qu'on ût jetté ces Cadavres dans le Danube, ils demeurerent consternés à ce spectacle affreux. Les Chrêtiens perdirent à cet Assaut plus de 1500 hommes, avec plusieurs braves Officiers & un grand nombre de Volontaires de Distinction. On trouva quantité de Munitions, 70 Piéces de Canon & plusieurs Mortiers. Les Soldats s'y enrichirent presque tous, ayant découvert en divers endroits les meilleurs effets des Turcs & surtout, un Tréfor considérable qui appartenoit aux Juifs. Le Comte Guy de Staremberg fut mis dans la Place pour y commander.

En 1690, Belgrade fut repris par l'Armée du Grand Seigneur, commandée par le Grand Visir qui investit cette Place le premier Octobre. La Garnison nombreuse & composée de vieilles Troupes Impériales, paroissoit disposée à une vigoureuse deffense. Elle étoit commandée en Chef par le Duc Charles Eugéne de Croy Général de Réputation, lequel nonobstant son grand âge, avoit û ordre de s'y jetter: C'est ce qu'il exécuta le 8 Octobre. Le même jour de son arrivée à quatre

heures du soir, une Bombe des Turcs étant tombée fortuitement sur la grande Tour, elle mit le feu aux poudres & fit sauter cette Tour en l'air avec une partie de la Courtine & les Canons qui étoient dessus; ce qui fit une bréche si spacieuse que les Infidéles pouvoient y entrer en Escadrons. Les Troupes qui étoient au Corps de Garde voisin & celles qui les relevoient, furent la plûpart ensevelies sous les ruines. Plus de mille Soldats qui étoient dans la Place d'Armes, furent tué ou blessé. Le Duc de Croy & le Comte d'Apremont se sauvérent avec beaucoup de risque par les fenêtres dans la ruë. Ensuite, quelque soin qu'on apportât pour empêcher que le feu ne se communiquât aux autres Magasins de poudre, ils furent embrazé, & sautérent de même que le premier. L'Incendie estant devenuë bientôt générale & épouventable, le désordre augmenta encore, parceque la fumée estoit si épaisse que l'on ne pouvoit plus se reconnoistre pour donner les ordres nécessaires, afin de s'opposer aux Ennemis: Ainsi, les Turcs profitans de la confusion extréme dans laquelle

les Généraux, les Soldats & les Habitans se trouvoient, entrerent sans aucune opposition. Toute la Garnison composée de plus de 6000 Hommes, fut taillée en piéces, excepté trois ou 400 qui se sauvérent dans des bateaux ou à la nage avec le Duc de Croy, le Comte d'Apremont, le Comte Archinto & quelques autres Officiers qui se retirerent à Effeck.

Cette Ville fut raffiegée trois ans aprés par l'Armée Impériale, sous le Commandement du même Duc de Croy: On ouvrit la tranchée la nuit du 13 au 14 d'Aouft; & le 10 Septembre suivant, les Allemans, aprés avoir û 8 ou 10000 Hommes de tués ou de blessés, furent obligé de lever le Siége à l'approche de l'Armée Otromane forte de plus de 100000 Hommes.

Enfin le Prince Eugene vient de venger le Sang Chrêtien par une Victoire complette qu'il a remportée le 16. Aouft dernier & qui fut suivie le lendemain de la Capitulation de ce rempart des Infidéles.

Aprés ce préliminaire Historique, il est de nôtre devoir de reprendre la suite du Journal de Hongrie que nous avons pousſé juſqu'au 6. d'Aouſt.

DAns la Palanque qui fut enlevée le 4. du même mois, il ne s'y trouva point de Canon, parce qu'un de nos Déſerteurs avoit averti les Turcs qu'on attaqueroit cet ouvrage le lendemain; ce qui avoit fait qu'ils en avoient enlevé 12. piéces : Mais, l'avantage le plus conſiderable, c'eſt que l'on n'y a pas perdu un ſeul homme : On y a conſtruit une Redoute & l'on y a élevé un Cavalier pour placer 30. Mortiers & 24. Canons, pour mettre la haute Ville dans le même état que le Chateau & la baſſe Ville. On voit ſouvent des ſignaux de fuſées qui marquent que la Place manque de beaucoup de choſes. Les Turcs ont une Batterie au dehors vis-à-vis le centre de nos rétranchemens, qui nous maltraite fort & tue beaucoup d'hommes & de Chevaux. Le Prince Eugene ſe laſſant de voir qu'ils n'entreprenoient rien, leur a don-

né un coup d'éperon : Il commanda le 5. le Comte de Beuve Général d'Infanterie, avec 8. Bataillons, 10. Compagnies de Grenadiers, 500. Carabiniers & 1500. Chevaux, pour occuper les hauteurs vis-à-vis de l'ouvrage à corne, & leur ôter la communication des Fauxbourgs & des Jardins qui s'étendent depuis la Save juſqu'au Danube : Ce qui ayant été exécuté ; on a tiré une parallele de la Save au Danube, pour ſoutenir nos Travailleurs & empêcher les ſorties de l'Ennemi : C'eſt dans ce travail que M. le Comte d'Eſtrades a û la jambe emportée & un Page de M. le Prince de Dombes, le pied. Le Prince Emanuel de Savoye a été forcé de ſe retirer à Petervaradin étant tombé de cheval : On avoit négligé ſa chute qui lui a cauſé divers accidents, entre autres, un crachement de ſang & la fievre. La bréche du côté de la Save eſt ſi grande, qu'il y a plus de 6. jours que l'on auroit pû y paſſer à cheval, cependant l'on ne ſe preſſe point de s'y préſenter. Le Chevalier de l'Aigle, François, y eſt mort de maladie.

Le 6. les Turcs continuent de ca-

noner avec furie la droite de nôtre Camp, ſans cependant y cauſer beaucoup de deſordres, depuis ſur tout qu'on a fait des Epaulemens & que les Troupes ſe ſont raprochées des rétranchemens. L'on a tranſporté le Quartier général à l'aile gauche où il eſt plus en ſûreté.

Le 7. on ût avis que les Janniſſaires s'étoient ſoulevé de nouveau dans la place, & avoient declaré que ſi le G. Vizir n'attaquoit pas l'Armée Chrêtienne inceſſamment, ils prendroient le parti de capituler. On ſe rendit maître la nuit du 7. au 8. d'une Moſquée, entre le Camp & la Ville, où on a élevé des batteries.

Le 8. un Chiaoux fait priſonier par un de nos Partis, aſſûra que le G. Vizir avoit arrêté dans un Conſeil, d'attaquer nos rétranchemens avec toutes ſes forces, ayant pour cet effet un nombre prodigieux de faſcines.

Le 9. l'Ennemi ayant occupé une Eminence qui n'eſt qu'à une portée de Canon de la Save, y dreſſa une nouvelle batterie, afin de canoner plus fortement la partie du Camp de nôtre aîle droite.

Le 10. on perfectionna la commu nication de la Moſquée dont nous nous étions emparé juſqu'à la Redoute ſituée derriere.

Le 11. au ſoir 5. Bataillons, 6. Compagnies de Grenadiers ſoutenus de 350. Chevaux avec quelques piéces de Canon, ſous les ordres du Général Comte de Merci & du Prince de Lobcowitz, ayant à leur tête le Colonel Neubergh, aſſaillirent le fort de l'Iſle du petit Donawitz vis-à-vis la forteresſe: L'Infanterie força en moins de 2 heures les 2. Redoutes ſituées à la droite & à la gauche de l'embouchure de cette Riviere, & la Cavalerie de ſon côté, ayant mis pied à terre en bottes & en cuiraſſes, emporta un ouvrage à Etoile dans le milieu. Les Infideles au nombre de plus de 2000. hommes, furent contraints de gagner avec la derniere précipitation, leurs fregattes & leurs Saicques: On en tua ou pouſſa plus de 600, dans le Danube, l'on fit 60. Priſoniers & l'on s'empara d'une Frégatte de 10. piéces de Canon. Nous n'avons eu dans cette action qu'un Lieutenant tué, & environ 60. Soldats morts ou bleſſés. l'Armée des Infidéles fut renforcée ce

jour

jour là d'un Corps de 26000. Tartares que le Cham y amena. Le Comte de Régal mourut le matin de ſes bleſſures à Semlim.

Le 12. on prit un Ingénieur des Turcs qui meſuroit nos lignes : Par ſon raport & celui de tous les Déſerteurs, le Grand Vizir eſt tout à fait déterminé à attaquer au premier jour nos lignes : Nous pourons peut-être le prévenir, toutes nos Troupes aimants encore mieux marcher à l'Ennemi que de l'attendre & d'être expoſées ſans rélache à la brutalité de leur Canon dont les Batteries augmentent de jour à autre.

Le 13. on a commencé d'attaquer de nouveau la fortereſſe & nous avons pris poſte dans le Fauxbourg, afin d'être plus à portée de la battre.

Le 14. une de nos Bombes étant tombée à 6. heures du matin ſur un Magazin de Poudre, de Bombes & de Grenades qui étoient dans le Château, l'effet en fut ſi terrible, que tout ſauta en l'air, pulvériſa trois Moſquées & acheva d'anéantir, pour ainſi dire, le reſte de la baſſe Ville, écraſa ou enleva plus de trois mille

Turcs & renverſa une partie de la muraille : Trois heures aprés cet effrayant ſpectacle, l'Armée Ottomane ayant fait une décharge générale de toute ſon Artillerie & s'étant avancée juſqu'à la portée du fuſil, de nos lignes, nous crûmes que l'affaire alloit s'engager ; mais leur Armée ſe contenta ſur le ſoir d'y prendre poſte.

Le 15. le feu continuel de leurs Batteries de Canon & de Mortiers déſpera ſi fort nos Troupes, qu'elles demandérent unanimement avec inſtance de ſortir des lignes, pour attaquer les Infideles dans leurs retranchemens. Le Prince Eugéne profitant en grand Général de cette diſpoſition des eſprits, fit aſſembler le Conſeil où il fut reſolu que le lendemain à la pointe du jour, on marcheroit à l'Ennemi.

A Veniſe le 25 Aouſt 1717.

LES Lettres que l'on a reçûës ici cette ſemaine du Capitaine Piſani, dattées du 8 Aouſt, détruiſent non ſeulement la prétenduë Victoire rempor-

tée sur la Flotte des Turcs par celle des Vénitiens jointe aux Vaisseaux auxiliaires ; mais donnent au contraire du desavantage à la Flote conféderée. Elles portent en substance que le 19 Juillet, les Infidéles étant venu attaquer à sept heures du matin les Chrêtiens, avec beaucoup d'audace dans le petit Golphe qui est entre le Cap Matapan & & l'Isle de Cérigo, on s'estoit battu de part & d'autre avec beaucoup d'opiniâtreté jusqu'à cinq heures du soir : Que les Barbares s'étoient surtout attachés aux Galéres qu'ils avoient fort maltraitées, principalement *la Batarde* sur laquelle estoit le Capitaine Général, dont la Poupe & la Proüe avoient presque esté rasées par le Canon des Ennemis qui avoient tué & blessé beaucoup de monde dessus. Ils estoient même sur le point de s'en rendre les Maîtres, lorsque M. de Bellefontaine Général de l'Armée Auxiliaire s'estant apperçû du peril qu'elle couroit, étoit sorti de sa Ligne avec son Vaisseau, l'avoit couverte & mise en état de se retirer : Ce mouvement ne pût se faire sans causer quelque désordre dans le cordon de l'Armée Vénitienne. Les Turcs vou-

fant en profiter, l'inveſtirent & l'enfermerent de maniere qu'ils la pouſſoient & la preſſoient vivement contre terre en Morée : Ils coulérent même à fond *la Marguerite* petit Vaiſſeau & *le Lion triomphant*, & enlevérent quelques Bâtimens de charge. Dans le tems qu'il n'y avoit preſque plus de reſource pour ſe dégager d'un ſi mauvais pas, il s'éleva tout à coup un vent ſi favorable que la Flote ſe fit paſſage à travers les Ennemis & regarda comme une Victoire, le moyen de s'eſtre ouvert une route pour pouvoir ſe ſauver:

Comme les Vaiſſeaux & les Galéres ne faiſoient plus corps & qu'ils ne pouvoient retourner conjointement de conſerve au Zante, lieu du Rendez-vous général, on jugea à propos de ſe ſéparer & de chercher quelque retraite. Les Vaiſſeaux ſe refugierent à Malthe & à Meſſine, aprés avoir eſté fort endommagés & la plûpart démâtez : Les Galéres n'ayant pû arriver au Cap-Groſſe pour y faire de l'Eau, le Général Piſani qui les commandoit, leur en fit prendre à l'Iſle de Cérigo où il ne reſta que trés peu de tems, ſur l'avis qu'il ût que quelques Galeres & Galiotes Tur-

ques s'étoient postées derriere cette Isle pour l'y surprendre au passage. Cela le fit résoudre de naviger du côté de la Barbarie ; mais estant arrivé à la hauteur de l'Isle de Candie, il s'éleva subitement un vent orageux qui fit courir de nouveaux risques à sa Flote, ce qui l'obligea de relâcher au Cap de Spartivento. Enfin, aprés bien des fatigues, il a û le bonheur de regagner Zante avec la plûpart des Galéres, ne sçachant pas encore ce que les autres étoient devenuës. Le Prieur Feretti Commandant des Galeres du Pape, a ramené quatre jours aprés le combat, sa Galére sur les Côtes de Calabre. On compte plus de 2000 Morts de nôtre côté sans les blessez. Toutes les Lettres font honorable mention de M. de Bellefontaine François : Il montoit *la Capitane* Portugaise qui a tiré 2300 coups de Canon : L'Armée subtile luy doit son salut.

JOURNAL DE PARIS.

LE 28 Aoust M. le Duc de Noailles Président du Conseil des Finances, ayant mandé les quatre plus anciens des

dix Huiſſiers de la Chaîne, leur remit par ordre de S. M. dix nouvelles Médailles d'or, dites de la Régence, frapées d'un côté au coin du Roy & de l'autre à celui de Mgr le Duc Regent, pour les ſubſtituer à celles de Loüis XIV. Ils les porteront dans les fonctions de leurs charges au bout de leurs Chaînes d'or.

M. le Duc de Luynes a acheté avec permiſſion de la Cour, le Regiment de Fléche qui eſt un des plus anciens Regimens qui ait été levé par des Gentils-hommes.

Madame de Bellefont Abbeſſe de Montmartre, étant morte la nuit du 29 au 30 du mois paſſé, aprés une longue maladie, les Religieuſes firent ſupplier avec inſtance *Madame la Ducheſſe d'Orleans* de leur accorder *Mademoiſelle*, pour ſuccéder à la place de la deffunte. L'invitation en ayant été faite à Mademoiſelle, elle les remercia par cette réponſe toute Chrêtienne, *qu'il falloit qu'elle apprit à obéir avant que de commander.* Sur ce refus, Madame de Montpipeau de la Roche-Ouart, Grande Prieure de Fontévraud, a été choiſie pour occuper cette place.

Le 30. il y ût une députation au Palais Royal, de 17. tant Préſidents que

Conſeillers du Parlement, à la tête desquels étoit M. le premier Préſident, pour faire leurs remontrances trés-humbles au ſujet de quelques Edits d'arangement des finances: Avant que de les enrégiſtrer, M. le premier Préſident fit à S. A. R. un diſcours trés court & trés-reſpectueux.

Le ſieur de Cantorby Chef de Gobelet, mourut le même jour d'apoplexie âgé de 80. ans: Il avoit û l'honneur de ſervir le Roy deux jours auparavant.

Il eſt parti pluſieurs Prêtres du Séminaire Etranger, pour aller faire des Miſſions en Ruſſie avec la permiſſion du Czar. M. le Fort Agent de ce Monarque continuë d'engager des Ouvriers de toute ſorte de profeſſions & de métiers, pour les faire paſſer à Pétersbourg. Il en part de temps à autre qui emmenent leurs femmes & leurs enfans pour ce Païs là.

On a même reçu des Lettres de Finlande, par leſquelles on a appris qu'un Batiment parti du Havre de Grace, il y a environ 5. ſemaines, en avoit débarqué à Pétersbourg plus de 500. de l'un & de l'autre ſexe: Ce Vaiſſeau n'a mis que 5. jours & 6. nuits pour fai-

re le trajet qui eſt de 850. lieuës.

Le 1. de ce mois, on célebra dans l'Egliſe de l'Abbaye Royale de Saint Denis, l'Anniverſaire pour le repos de l'Ame de feu Loüis XIV. auquel M. l'Evêque de Montauban officia. Mgr le Duc du Maine, le Comte d'Eu, pluſieurs Seigneurs & principaux Officiers du Roy, aſſiſterent à cette Cérémonie, de même que M. le Cardinal de Polignac & beaucoup de Prelats: Ces derniers prétendoient avoir des Caraux, mais, on leur en refuſa & ils en ont porté leurs plaintes.

Le 3. M. le Prince de Chalais a obtenu la permiſſion de Mgr le Duc d'Orleans de s'en retourner en Eſpagne.

Le 4. M. de Clermont Saint Aignan Colonel du Regiment d'Auvergne, a été gratifié de la Charge de premier Gentil-homme de la Chambre de Mgr le Prince de Conti, dont étoit revêtu M. de Meuſe.

Madame Ducheſſe de Berry étant revenuë de la Meutte ici le 3; le Dimanche 5 du même mois, cette Princeſſe tint toilette à midi, à laquelle ſe trouvérent Meſdames les Ducheſſes de S. Simon, de Lauſun, Mr la Princeſſe de Montau-

ban & plusieurs autres Dames, de même que Mrs les Ambassadeurs & Ministres Etrangers & quantité de Seigneurs de la Cour : Madame la Marquise de Mouchi, à la fin de la toilette, prêta serment de fidelité pour la Charge d'une seconde Dame d'atours. & M. le Comte de Rions prêta aussi serment de fidelité pour une seconde Charge de premier Ecuyer, & cela, en présence de tous les Seigneurs & Dames de la Cour : Cette Cérémonie étant finie, cette Princesse alla entendre la Messe dans sa Chapelle. Au retour elle trouva un grand cercle de Dames & de Seigneurs : Messieurs les Ducs de la Force & de Lausun étoient du nombre, Madame la Marquise de Laval qui avoit été nommée Dame du Palais, y parut pour la premiere fois. Madame la Marquise de Brassac vient aussi d'être nommée une des Dames du Palais de cette Princesse : La premiere est sœur de M. le Chevalierd'Hautefort premier Ecuyer, & Epouse du Marquis de Laval du nom de Montmorenci ; la seconde est Fille de feu M. le Marêchal de Tourville, Epouse de M. le Marquis de Brassac du nom de Gallard origi-

naire du Querci : M. le Chevalier de Courtemer a été fait Lieutenant de la la Compagnie des Gardes, à la place de M. le Comte de Rions : M. le Chevalier de Sabran a été fait Enseigne & M. le Chevalier de Brassac, Exempt de la même Compagnie.

Les Commissaires du Parlement nommés pour l'examen du fameux Edit qui doit bientôt paroître, ont fini leur travail, & le Parlement a enregistré les Articles contestés sur lesquels il avoit fait au Roy ses remontrances.

Le 6. les Lettres de Meaux portent que le 4. Septembre, la Compagnie de Saint Quentin remporta le 1. Ponton par un coup joignant la broche, celle de Crecy gagna le second par un coup de broche en plain, ce qui lui fit adjuger le 1r. prix. La Compagnie de Chalons sur Marne ût le troisieme Ponton par un coup de broche, & celle de Reims approcha de plus prés le quatriéme Ponton : Les Chevaliers qui ont gagné des prix jusqu'au 4 de ce mois, sont M. Pierre Girard Grand-Jean Seigneur de l'Espine, Préfident, Lieutenant Général de la Ville, Bailliage &

Châtellenie de Crecy en Brie, Capitaine du Noble Jeu de l'Arquebuſe dudit Crecy, & Maître Jean François Greffier en Chef des Eaux & Forets, Chevalier de l'Arquebuſe de la même Ville : Comme ce dernier a fait le premier coup de broche, il a gagné une épée enrichie de diamants avec un un grand baſſin d'argent : De plus, M. le Prince de Soubiſe Gouverneur de la Province, lui a fait préſent d'une montre d'or éſtimée 7. à 800. livres.

Les Tireurs ont donné 22. liv. pour tirer chacun 2. coups.

J'aſiſtai Lundy ſixiéme Septembre, à un exercice qui ſe faiſoit au College des Jeſuîtes. C'eſtoit une Cauſe plaidée en François par des Rhétoriciens. J'ai crû que vous ne ſeriez pas fâché d'avoir une légere idée de cet exercice qui peut-eſtre, ſera nouveau pour vous, comme il le fut pour moi ; quoiqu'il ſoit déja en uſage depuis pluſieurs années : Voici l'Extrait que j'en fis, ayant la mémoire fraîche de ce que j'avois entendu.

Je vis d'abord entrer cinq jeunes Gens dont l'un qui devoit juger la Cauſe, prit ſa place dans un fauteüil élevé ſur une

eſtrade : Les quatre autres s'aſſirent ſur des chaiſes, deux à la droite & deux à la gauche du Juge. C'eſtoit les Avocats qui devoient plaider pour eux mêmes.

Le Juge commença par un petit diſcours préliminaire, ſur les inquiétudes que peuvent avoir les perſonnes qui laiſſent de grands biens en mourant, & ſur l'effet ordinaire des riches ſucceſſions, qui eſt de faire des diſſipateurs, ou du moins des hommes oiſifs & inutiles. Ce début préparoit à l'expoſition de la Cauſe & des précautions qu'avoit pris un Gentilhomme Portugais, pour empêcher que ſes biens ne tombaſſent en des mains indignes de les poſſeder ou incapables d'en uſer. Dom Emanuel de Mendoce (c'eſt le nom du Gentilhomme) s'eſtoit enrichi aux Indes & ſongeoit à retourner en Europe, lorſqu'il fut attaqué d'une maladie mortelle qui l'obligea de faire ſon Teſtament. Il avoit en Portugal quatre Neveux ſes plus proches héritiers, dont il ne ſçavoit point la condition : Il leur partagea également les deux tiers de ſon bien & légua la troiſiéme partie à celui qui ſeroit jugé avoir embraſſé

l'état

l'état de la vie le plus utile à la Patrie & le plus avantageux à la Famille. Il ajoûtoit que si quelqu'un d'eux vouloit vivre sans Employ, la portion de biens qui luy seroit échûë, retourneroit à ses Cohéritiers. Quand le Testament fut apporté à Lisbonne, les quatre Neveux de D. Emanuël avoient déja pris leur parti ; l'un pour l'Epée, l'autre pour la Robe, le troisiéme dans l'Eglise & le quatriéme à la Cour. Chacun prétendit que la troisiéme partie de l'héritage lui appartenoit en considération de son état. Cette prétention fut le sujet des quatre Plaidoyers qui suivirent le Discours préliminaire du Juge.

L'Homme d'Epée parla le premier, & commença son Discours avec beaucoup de fierté & d'assûrance. Il avoüa sa honte, de se voir obligé de combattre pour un autre objet que pour la gloire ; sa surprise, de trouver des Concurrents dans des personnes dont la profession n'étoit pas celle des Armes ; & sa peine, d'être obligé de faire servir sa voix à sa défense, après n'y avoir employé que son Epée. Cependant, comme il trouvoit encore de la gloire à soûtenir la prééminence de sa condition ;

comme il vouloit fermer pour toujours la bouche à ſes Concurrents ; & qu'il ne croyoit pas avoir beſoin des ornements de l'Eloquence, il s'engagea à montrer, combien la profeſſion des Armes contribuë à la gloire & à la conſervation d'un Etat ; combien elle ſert à illuſtrer & à immortaliſer une Famille.

Pour prouver ſa premiere propoſition, il en avança une autre ; que c'eſt aux Armes, que les plus floriſſants Empires ont été redevables de leur naiſſance & de leurs progrés. Le Portugal lui en fournit le principal exemple. L'Orateur remonta juſqu'aux premiers temps de la Monarchie, & fit voir qu'elle devoit ſon origine à la valeur de ſes premiers Héros. De là, parcourant l'ancien & le nouveau Monde & prenant le Soleil à témoin, il demanda ſi ce n'étoit pas encore à la force des Armes, que la Nation Portugaiſe devoit les progrés étonnants qu'elle avoit fait dans des Régions juſqu'alors inconnuës.

Enfin, ſuppoſant que les Empires ne peuvent ſe maintenir dans le point d'élévation où ils ſont parvenu, que par

les reſſorts qui les y ont fait monter, il conclut qu'il n'y avoit que la profeſſion des Armes qui pût aſſûrer au Portugal ſa conſervation & ſa perpétuité : Il s'adreſſa donc au Dieu des Armées & lui demanda pour gage de ſes bontés, des Héros tels qu'il en avoit déja tant donné à la Monarchie.

La preuve de ſa ſeconde propoſition fut, que de toutes les voyes qui ménent à la gloire, celle qu'on s'ouvre par les Armes eſt 1°. La plus abbrégée : 2° La plus ſûre : 3° La plus éclatante. Il ſuivit ce Plan dans toute ſon étenduë & s'arrêta principalement à expoſer, combien la gloire que l'on acquiert par les Armes, répand d'éclat ſur une Maiſon ; comment elle s'étend juſqu'à la Poſtérité la plus reculée, & par un privilége bien ſingulier, confére aux Héros & aux Familles qui les ont fait naître, une eſpéce d'immortalité.

Tout le diſcours qui étoit ſemé de penſées vives & fortes, & orné des figures les plus hardies & les plus convenables au génie Portugais, ſe ſoûtint juſqu'au bout. Le Jeune guerrier tira ſon épée, & en la montrant à ſes Juges & à ſes Concurrents. Le voilà, dit-

il, cet instrument glorieux de tant de services rendus à l'Etat ! Voilà le Défenseur de la Patrie, l'Appui du Trône, le Protecteur des Loix, l'Introducteur de la foy dans le nouveau Monde, l'Artisan de la vraye gloire, la Ressource des Esprits possedés du désir de l'Immortalité &c. Refuseriez-vous une portion d'héritage à ce qui peut conquerir l'Univers entier ? Aprés quoi, il remit son épée, comme s'il eut rougi de la prostituer à l'usage auquel il l'employoit, en la faisant supplier avec lui. L'action de l'Orateur qui répondoit à la composition du discours, fut applaudie de tout l'Auditoire.

Quand l'homme d'Epée eut fini de parler, l'homme de Robe se leva. Il sentit bien qu'on pouvoit naturellement avoir un préjugé contre lui, & qu'ayant à plaider devant des Juges en faveur de la judicature, il avoit trop d'avantage sur ses Rivaux. C'est pourquoi il feignit de trouver des sujets d'appréhension dans ce qui lui devoit inspirer le plus de confiance. L'honneur d'être associé avec ses Juges par l'union des mêmes employs, lui fit appréhender qu'à force d'être en gar-

de contre la faveur, ils ne donnaſſent pas aſſés à l'Equité : L'interêt que ſes Juges avoient eux mêmes dans la cau e qu'il ſoûtenoit, lui fit craindre qu'ils ne ſe défiaſſent trop de leurs propres lumieres & qu'ils ne ſe refuſaſſent la juſtice qu'ils ſe devoient. Il n'eſt pas rare, dit-il, de voir des perſonnes équitables envers les autres, injuſtes envers elles-mêmes, ſe condamner avec rigueur dans leur propre cauſe, pour n'être pas ſoupçonnées de ſe faire grace.

L'Orateur ſe raſſûra bien-tôt aprés, ſur le caractere de ſes Juges qu'il ſçavoit être incapables de prévention & inébranlables dans les déciſions que leur dictoit l'Equité. Ainſi, ſans rien appréhender davantage, ou de leur part, ou de ſa propre foibleſſe, dans une Cau e qui ſe ſoûtenoit d'elle-même ; il avança ces deux propoſitions, que la Judicature eſt la profeſſion d'où la Patrie retire le plus d'utilités & la Famille, le plus d'avantages.

Avant que d'entrer en preuve, il convint en partie de ce que l'homme d'Epée avoit dit à la loüange de la profeſſion des Armes ; mais, pour faire voir la préference que méritoient les gens

de Robe, il montra que ceux-cy étoient utiles, & dans tous les temps & à tous les ordres de l'Etat. L'homme de guerre, dit-il, n'eſt utile à la République que que dans ces jours de trouble & de confuſion que nous voudrions ne jamais voir, & que le Guerrier même ne peut ſouhaiter ſans crime. Il prétendit que le Magiſtrat au contraire, ſert la Patrie dans tous les temps, dans les jours ténébreux & dans les jours ſereins. Que la guerre même n'arrête point le cours de ſes fonctions paiſibles, tant que la Diſcorde ne s'eſt point emparée du cœur de l'Etat : Et que tandis que l'homme d'Epée s'arme du fer, pour décider les querelles de la Nation, l'homme de Robe prend encore la balance en main, pour peſer les droits des Particuliers & terminer leurs differens. L'Orateur pouſſa ce parallele & pourſuivit l'homme d'Epée juſque dans ſes Quartiers d'hiver, juſqu'auprés de ſon Foyer où il eſt contraint de demeurer inutile une grande partie de l'année, malgré l'ardeur de ſon courage : Au lieu que le Juge toujours occupé à des affaires qui ſe ſuccédent ſans interruption, voit couler preſque tous les

moments de ſa vie, loin du danger & du tumulte : Il eſt vrai, mais dans un repos laborieux & toujours utile à tous les ordres de l'Etat.

C'eſt ce qu'il prouva par une induction, en commençant par les perſonnes de la condition la plus obſcure, & remontant juſqu'aux Souverains qui gouvernent les Empires & qui ne voulant régner que ſelon les régles de la juſtice, remettent ſouvent l'éxamen de leurs droits entre les mains des Juges, auxquels ils ont confié une partie de leur autorité.

Ce premier point fut terminé par un ſecond parallele, entre les Exploits du Guerrier & les occupations du Magiſtrat conſidérées par raport à l'utilité qu'en retire la République.

Mais, l'homme de Robe crut avoir encore bien plus d'avantage ſur l'homme d'Epée, par raport aux interêts de la Famille. Le Guerrier s'étoit borné à la gloire & à l'immortalité qu'on acquiert par les Armes. Celui-ci, aprés avoir déclaré qu'il ne vouloit point entrer en conteſtation, ſur la gloire attachée à deux Profeſſions honorables par elles-mêmes, mais, trop différen-

res entre elles, pour qu'on pût comparer l'honneur qu'on acquéroit dans l'une ou dans l'autre, expoſa en peu de mots ce qui pouvoit relever l'éclat de la Robe & s'étendit ſur ſes autres avantages.

Il ne lui fut pas difficile de perſuader ce que l'Expérience démontre tous les jours; que les Armes ruinent ſouvent les Familles qu'elles illuſtrent. Il ſe garda cependant bien d'inſulter à la miſére de ces hommes généreux qui conſacrent au ſalut de l'Etat, leur Patrimoine auſſi bien que leur vie. Il eſt, dit-il; dans l'ordre Civil, ſi l'on peut parler ainſi, comme dans l'ordre Evangélique, une pauvreté honorable; mais, il prétendit que c'étoit vouloir impoſer, que de réduire les avantages que la Famille peut attendre de nous, à je ne ſçai quelle gloire qui ne nourrit pas. Qu'on laiſſe envain un grand Nom à des enfans, ſi on ne leur donne de quoi le ſoûtenir; & que pour ſoûtenir un grand Nom avec honneur, il faut ordinairement de grands biens. Que le Magiſtrat ne les acquiert pas à la vérité par les fonctions de ſa Charge; mais, qu'il

peut au moins conſerver aiſément ceux qu'il a reçû de ſes Peres. Que ſi la dignité de ſon rang exige des dépenſes, la bien-ſéance même du rang les modére. Que ce qui s'écoule d'un côté, ſe répare & rentre par un autre; & qu'ainſi, il voit ſa Maiſon dans un dégré de ſplendeur preſque toûjours égale.

L'autorité & le crédit ſont encore deux avantages par où l'homme de Robe crut être ſupérieur à l'homme d'Epée. Je raporterois volontiers ici les traits dont il peignit le Magiſtrat qui paroît en Public, revêtu des marques de ſa Dignité & comme accompagné de la ſainteté des Loix. Le Crime qui fuit à ſon approche, l'Innocence qui ſe raſſûre, l'Audace qui ſe déconcerte, la Fierté qui tombe &c. Je n'obmettrois pas non plus ce qu'il dit ſur le crédit de l'homme de Robe, à qui les perſonnes les plus élevées aiment à faire plaiſir, parce qu'il leur en a fait ou qu'il leur en peut faire; mais, je vous ai promis un Extrait & non pas un Diſcours.

L'Orateur en finiſſant, tâcha une ſeconde fois, de lever le ſcrupule qui pouvoit empêcher les Juges de ſe dé-

clarer pour une Profeſſion qu'ils avoient embraſſée. Il leur repreſenta que c'étoit une affaire déja jugée & par leur propre conduite ; puiſqu'ils donnoient tous les jours la préférence à la Robe par la deſtination qu'ils en faiſoient aux Aînés de leur Famille, & par le jugement des Dieux dans la fameuſe Conteſtation, où le Symbole de la Paix & des occupations pacifiques l'emporta ſur le Symbole de la guerre & des exercices militaires. Le Diſcours fut prononcé avec beaucoup de feu ; mais cependant, avec la modération qui convenoit au caractére que l'Orateur avoit à ſoûtenir.

L'homme d'Egliſe parla en troiſiéme lieu & témoigna la répugnance qu'il avoit de paroître devant un Tribunal ſéculier, pour y faire valoir ſes droits ſur des biens vils & périſſables ; lui qui fait profeſſion de n'eſpérer que des richeſſes ſpirituelles, céleſtes & éternelles. Il déclara qu'il auroit renoncé à ſes prétentions les plus juſtes, s'il eût pu demeurer dans le ſilence, ſans trahir les interêts de la Religion & de ſes Miniſtres, dans une occaſion où l'on ſembloit donner at-

teinte à la prééminence du Sacerdoce. Il tâcha d'interesser aussi ses Juges dans sa Cause, en leur remontrant qu'il étoit d'une extrême conséquence pour eux, qu'on fut bien instruit de la place qu'ils donnoient dans leur estime à la Religion, & à ceux qui entretiennent son culte par un dévouëment particulier au service des Autels. Afin cependant qu'on ne s'imaginât pas qu'un respect aveugle pour le Sacerdoce les ût engagé à prononcer en sa faveur, il promit de démontrer en premier lieu qu'il n'y a point d'état si utile à la Patrie que le Sacerdoce, parce qu'il y maintient le plus grand des biens; en second lieu, qu'il n'y a point d'état si avantageux à la famille, parce qu'il lui procure le plus grand de tous les avantages.

On ne peut douter que la Réligion ne soit de tous les biens le plus utile, ou même le plus necessaire à un Etat; c'est pourquoi l'Orateur crut qu'il lui suffiroit de montrer que le Ministere des Prêtres avoit un raport essentiel à la Réligion, & que l'une ne pouvoit se conserver sans l'autre.

Pour conserver la foy dans un Etat, il faut des hommes qui se succédent

dans tous les temps, pour empêcher son flambeau de s'éteindre ; qui s'instruisent de nos Misteres, pour en faire des leçons aux Peuples ; & qui en facilitent l'intelligence aux Sages du siécle, comme aux plus simples & aux plus ignorans.

Si donc les Jurisconsultes servent l'Etat, par le soin qu'ils prennent d'y conserver & perpétuer la connoissance du Droit & des Loix, combien les Prêtres lui rendent-ils un service plus considérable, en y perpétuant la science de la Réligion ? Science, qu'il est si funeste d'ignorer, où il est si aisé de se tromper, dans laquelle il est si dangereux de s'égarer.

Mais, le Prêtre ne se borne pas à maintenir la pureté de la foy. Son Ministere éxige encore de lui d'autres soins également utiles au Public. Faire fleurir la pieté parmi les fidelles ; instruire les hommes en général & en particulier de leurs devoirs les plus indispensables envers Dieu, envers le Prochain, envers Eux-mêmes ; réprimer la licence de l'Homme de guerre, l'avarice du Juge, l'ambition du Courtisan &c. Porter les plus insensibles à la pratique des vertus,

par

par les motifs les plus intéreſſants : Voilà ce qui doit occuper & ce qui occupe le zele du vertueux Eccléſiaſtique.

On eſtime la fonction des Juges, parcequ'ils ſont chargés d'adminiſtrer la juſtice & de rendre à chacun ce qui lui appartient. Quels Eloges ne meritent donc pas les Miniſtres que le Seigneur a revêtu de ſon autorité ! Qu'il a établi comme les Juges de ſon Peuple & comme les Interprêtes de ſes volontés : Qu'il a choiſi pour éclairer, pour conduire, pour reprendre tous les hommes & pour annoncer ſes ordres aux Roys mêmes.

Dans le dénombrement des autres fonctions Sacerdotales, l'Orateur n'obmit pas l'adminiſtration de nos Myſteres, mais ce fut toûjours avec des expreſſions figurées qui s'éloignoient du ſtile de la Chaire, autant que la matiere le pouvoit permettre. Il fit ſur la fin de ce premier point, le parallele des ſervices que l'homme de Guerre & l'homme d'Egliſe rendent à la Patrie ; & comparant la qualité des Ennemis que l'un & l'autre ont à combattre, les maux dont l'un & l'autre nous préſerve, le ſalut & la gloire qu'ils nous procurent,

il mit le Sacerdoce infiniment audeſſus de la profeſſion des armes.

Il n'étoit pas aiſé de s'étendre ſur les avantages temporels que la Famille peut retirer de l'homme d'Egliſe. Auſſi l'Orateur, aprés avoir parlé du premier rang que le Sacerdoce tient dans l'Etat, & qu'il a toûjours û dans l'eſprit des Nations policées ou barbares, vint aux richeſſes ſpirituelles que le Prêtre peut attirer ſur ceux qui lui appartiennent, & dit que le Prêtre eſt lui même un Tréſor ineſtimable dans le ſein d'une Famille ; qu'il y eſt un Médiateur, un Interceſſeur perpetuel, un Ange de paix &c. Une maiſon s'eſtime heureuſe, quand elle poſſéde un homme qui par les droits de ſa charge, a un facile accés auprés du Prince. Combien doit-elle eſtimer davantage ſon bonheur, ſi elle a donné un homme aux Autels, qui léve ſans ceſſe les mains au Ciel pour elle, & dont la profeſſion eſt un titre pour être écouté du Tout-Puiſſant.

L'Orateur finit, craignant toujours que les Vérités Saintes qu'il expoſoit ne fuſſent déplacées dans le Barreau. D'ailleurs, il crut en avoir

assés dit pour convaincre les Juges éclairés & pleins de Religon.

Son Discours & sa maniere de prononcer qui tenoit un peu du Prédicateur, fit plaisir à l'Assemblée. On s'imaginoit voir un jeune Abbé qui commence à mettre ses Talents au jour, avec cette différence, que l'Avocat Ecclésiastique cherchoit à prouver; & qu'on sentoit qu'il avoit un plus grand interêt que celui de plaire à ses Auditeurs.

Il ne restoit plus que l'homme de Cour qui n'eût point fait valoir ses prétentions. Il le fit avec un air libre & aisé, malgré l'embaras où il feignit d'être d'abord, sur ce qu'élevé dans un Païs où les longs Discours & les demandes hardies ne sont point d'usage; il lui falloit y avoir recours dans l'occasion présente & oublier pour un tems la modeste retenuë dont il s'étoit fait une Loy & une habitude. Il protesta cependant, qu'il n'imiteroit point la confiance de ses Rivaux; qu'il ne vouloit pas moins tenir de la bienveillance que de l'équité de ses Juges, la portion d'héritage qui étoit en contestation; & que la bonté de sa Cause ne diminuë-

voit rien de sa reconnoissance. Aprés cet Exorde flateur, il demanda qu'il lui fût permis d'exposer simplement & sans artifice, les raisons sur lesquelles il appuyoit sa prétention.

On ne voyoit pas trop, comment il s'y prendroit pour prouver que sa condition étoit la plus utile à l'Etat. Mais, il posa pour principe, que qui sert le Monarque, sert la Monarchie; de même que qui sauve la tête, conserve en quelque manière tout le corps. Cela posé, il demanda, si parmi les Sujets du Prince, il y en avoit qui le servissent plus immédiatement, plus assidûment & plus utilement que l'homme de Cour. Il entra dans le détail des soins que prend un habil Courtisan, pour délasser l'esprit de son Maître; afin qu'il ne succombe pas sous le poids des affaires; pour dissiper les ennuis qui pourroient altérer une santé si précieuse; pour le refaire de ses fatigues & le disposer à en soûtenir de nouvelles. A ces soins plus importans qu'ils ne paroissent en eux-mêmes, il ajouta celui d'être toûjours attentif aux Ordres du Souverain, pour les annoncer ou les exécuter, & par là,

devenir l'organe ou l'instrument de la félicité publique. Il alla plus loin & prétendit que le Courtisan en étoit souvent le mobile ; que souvent son habileté étoit la Cause principale de ces ordres salutaires qui portent la joye ou le calme dans tous les cœurs. Que le Peuple joüit du bien-fait, sans en connoître le premier Auteur ; mais, qu'il benit son Roy ; & que c'est assez pour le Courtisan qui ne cherche qu'à rendre son Prince aimable à ses Sujets & à servir sa Patrie.

L'Orateur prit delà occasion de justifier les Courtisans, & de les deffendre contre ces Censeurs aveugles qui les accusent de mener une vie oisive ; parce qu'ils ne sçavent pas démêler l'activité des veuës d'avec une inaction apparente. Il peignit l'homme de Cour assidu auprès de son Maître, étudiant son humeur & son caractère, changeant lui-même de caractère à tout moment, selon les divers changements qu'il apperçoit dans le cœur du Maître ; épousant ses inclinations vertueuses pour les fortifier, s'opposant aux vicieuses pour les redresser ; ne combattant pas toujours ouvertement ses passions, de

peur de les révolter ; mais leur cédant quelquefois en apparence, pour les ramener insensiblement sous l'Empire de la Raison. Est-il un Art plus pénible, s'écria-t-il, que de manier ainsi le cœur du Souverain ? En est-il un plus utile ?

Il ne dissimula point qu'il s'étoit trouvé & qu'il se trouvoit encore des Narcisses parmi les Burrhus & les Sénecques ; c'est-à-dire, que parmi de vertueux & fidéles Courtisans, il s'en trouve qui ne cherchent entrée dans le cœur du Prince, que pour le tourner au crime ; mais, il soûtint qu'il ne falloit pas faire rejaillir la honte des fautes personnelles, sur ceux de la même profession qui les avoient en horreur. Qu'autrement le Magistrat ne pourroit se justifier des injustices les plus criantes, ni le Guérier des vexations les plus iniques, ni l'Ecclésiastique du trafic le plus honteux des choses sacrées ; puisque, dans tous ces Etats, on a vû des hommes trahir lâchement leurs devoirs. Enfin, il assûra sur l'expérience qu'il prétendoit en avoir, qu'un Courtisan vertueux, comme il le doit être, & habile comme

il peut l'être, portera son Prince plus efficacement au bien par une seule parole, & quelquefois par son silence, que les plus sages Magistrats, par leurs remontrances réïterées, & les plus zelés Prédicateurs, par leurs discours les plus éloquents. D'où il conclut, qu'hûreux étoit le Prince dont la Cour est composée d'hommes vertueux dévoués à ses interêts ; plus hûreuse la Patrie qui possede un Prince environné de tels Courtisans.

Pour ce qui est des avantages que l'homme de Cour procure à sa Famille, ils lui parurent si évidents, qu'à peine cru-t-il que ses Rivaux pûssent entrer avec lui en contestation sur ce point. Ils les réduisit à deux, à l'Honneur & au Crédit.

Rien de plus glorieux, à son avis, qu'un emploi qui approche le Sujet du Prince, dont sa Couronne répand l'éclat de ses rayons sur tous ceux qui par devoir, sont attachés à sa Personne. Il compara le Courtisan à l'Aigle que les Poëtes, pour marquer sa prééminence sur tous les autres oiseaux, ont placée auprés du Roy des Dieux.

Mais, il auroit compté cet honneur

pour un léger avantage, ſi le crédit n'y ût été joint. Il s'étendit ſur les deux effets de ce crédit, dont l'un eſt de mettre une Famille à couvert de toute inſulte; l'autre, de lui procurer les biens & les honneurs auxquels elle peut prétendre. Le Courtiſan n'eſt pas ſeulement pour ſa Maiſon, un mur de deffenſe que l'autorité & la faveur du Prince rend inébranlable; il eſt encore comme le canal, par où les priéres de la Famille paſſent juſqu'à l'oreille du Prince, & les faveurs ſorties des mains du Prince, s'écoulent dans le ſein de la Famille.

Il convint qu'il y avoit d'autres voyes plus courtes, pour arriver juſqu'aux pieds du Trône; mais, il ſoûtint que le chemin le plus direct & le plus court pour parvenir juſqu'au Diſpenſateur des Graces, n'étoit pas toûjours le plus ſûr ni le plus abbrégé, pour atteindre juſqu'au bien-fait. Que les détours que prend le Courtiſan, vont bien plus ſûrement & même plus vite au but. Il le compara à un Général habile qui veut ſe rendre Maître d'une Place, & qui en fait les approches par des lignes obliques & quel-

quefois par des Soûterains. Sa marche en eſt plus lente, mais plus ſûre; ſes attaques moins hardies, mais plus hûreuſes; & le ſuccés fait voir enfin qu'il a pris le chemin le plus court, pour s'aſſûrer ſa conquête.

Il offrit à ſes Concurrents de leur donner des preuves ſenſibles de ce qu'il avançoit. Qu'ils n'avoient qu'à s'adreſſer à lui, comme il eſpéroit qu'ils s'y addreſſeroient un jour, pour faire valoir leurs ſervices auprés du Prince : Qu'il les convaincroit bientôt par leurs propres avantages, de ce qu'un Courtiſan zélé peut faire en faveur de ſa Famille. Il fit la même offre à ſes Juges; mais, avec plus de reſerve & d'artifice : & comme s'il eût déja été ſûr de leurs ſuffrages, il leur déclara qu'il n'attendoit que leur jugement, pour en aller faire rendre conte au Prince & lui faire leur Eloge.

Tout le Diſcours fut prononcé d'une maniére polie, ſans affectation & avec un air de Courtiſan.

Lorſque les 4 Orateurs ûrent plaidé leur Cauſe, le Juge qui pendant tout ce tems, étoit demeuré dans un ſilence attentif, prenant alors la pa-

role, & parlant toûjours au nom des Aſſiſtans, comme s'il ût recueilli les voix, prononça ainſi.

Il ſeroit à ſouhaiter, Mrs que tous les Citoiens ûſſent autant d'amour & d'eſtime pour leurs Emplois qu'en ont fait paroître chacun pour leur Etat, ceux dont nous venons d'entendre les Diſcours. Nous avions cru juſqu'ici, moins ſur la foy du Poëte, que ſur le témoignage de ceux avec qui nous vivons, que perſonne n'étoit content de ſa condition. Mais nous voyons ici un homme d'Epée qui n'accuſe plus les dangers & les travaux ſtériles de la Guerre; un homme de Robe qui n'eſt plus dégouté des fonctions pénibles de ſa charge; un Eccléſiaſtique à qui les engagemens du Sacerdoce ne ſemblent plus onéreux; un Courtiſan qui ne plaint plus ſes aſſiduités & ſes ſervices. Si le langage qu'ils tiennent n'eſt point dicté par l'intereſt, nous les félicitons & nous ſouhaitons qu'ils conſervent toujours cette haute idée de leur profeſſion. L'eſtime & l'amour d'un employ ſont de puiſſants motifs pour en remplir les devoirs.

Nous eſtimons nous-mêmes, &

les conditions qu'on vient de nous vanter, & ceux qui nous en ont exposé les avantages. Peut-être leur partagerions-nous également la troisiéme partie des biens du Testateur, si ces biens étoient à nôtre disposition ; persuadés que nous sommes, qu'une profession n'est avantageuse à la Patrie ou à la Famille, qu'autant que les personnes qui l'exercent, veulent se rendre utiles ; & que le mérite est moins dans le choix d'un Employ, que dans la maniere dont on s'en acquitte. L'un est souvent l'effet du bonheur ; l'autre ne peut guéres être que l'effet de la vertu.

Mais, puisque le Testament est fait dans toutes les formes, & que nous devons suivre les Loix receuës dans ce Royaume, nous sommes obligez d'adjuger à un seul, la portion d'héritage qui est en contestation.

Il est évident que Dom Emanuël Mendoce a eu deux objets en vûë ; l'utilité de la Patrie & les avantages de la Famille. Son Testament les renferme tous deux, & nous ne pouvons les séparer dans nôtre jugement.

Ainsi, un état de vie qui seroit ou utile

à la Patrie, ſans l'être à la Famille, ou avantageux à la Famille ſans l'être à la Patrie, ne mériteroit point nos ſuffrages : Nous les devons à celui qui réunira ces deux Qualitez dans le dégré le plus éminent.

JUGEMENT.

Cela poſé, nous donnons d'abord l'excluſion à l'homme de Cour. Qu'il ſoit, nous y conſentons, utile à ſa Famille. Qu'il ſoit pour elle un Solliciteur aſſidu auprés du Prince. Qu'il faſſe valoir en tems & lieu les ſervices de l'homme d'Epée, les vertus de l'Eccléſiaſtique., l'application du Magiſtrat ; nous l'y exhortons ; mais, qu'eſt-il avec tout cela, par raport à la Patrie ? Sinon, un homme qui conſacre tous ſes momens à un loiſir pénible, qui fait ſon affaire des embarras d'autrui, qui eſt aſſidu auprés du Prince pour s'en faire remarquer, qui dépenſe ſon bien pour en acquerir, & qui raporte tous les interets de l'Etat à ſa propre fortune ? Un homme de ce caractére eſt-il fort utile à la République ?

Nous

Nous ſçavons que Dom Alphonſe, outre la douceur & la politeſſe qui conviennent à un Courtiſan, poſſéde toutes les qualités qui font l'honnête homme & qui peuvent le rendre utile au Prince & par conſéquent à la Patrie ; mais, ſa droiture, ſa bonne-foy & toutes ces qualités qui lui ſont naturelles & comme héréditaires, ſont-elles propres à ſon Etat ? Je dis plus : Et ſi les Portraits qu'on nous fait de la Cour ſont fidéles ; ſi pour s'y avancer, il faut du déguiſement, de la diſſimulation, de l'artifice : Digne des plus grandes faveurs par ſes vertus, nous pouvons aſſûrer qu'il n'y fera jamais fortune.

Le défaut d'utilité pour la Patrie nous a fait rejetter le Courtiſan. Le défaut d'avantages pour la Famille, nous fait exclure l'Eccléſiaſtique, ſans que nous croyons manquer au reſpect que nous devons à la Religion & & à ſes Miniſtres ; & ſans que nous prétendions rien diminuer de l'eſtime particuliére que nous faiſons de l'eſprit vif, du bon cœur & des autres excéllentes Qualitez de Dom Maximilien, qui font une des plus douces eſpérances de ſa Famille. Perſonne n'en peut

douter : Un Eccléſiaſtique eſt un homme utile & même néceſſaire dans tout Etat & dans tout Païs. Il eſt le Docteur de la Loy, le Directeur des Conſciences, le Miniſtre du Seigneur. Tous ces Titres nous le rendent précieux & vénérable. Mais, qu'eſt-il ordinairement dans une Famille ? Un membre comme ſéparé du reſte du corps. Il en eſt, comme s'il n'en étoit pas. Il n'y vit que pour Dieu, ou pour lui-même.

Il n'y peut faire entrer les richeſſes ſans ſe rendre coupable. Ses dignitez paſſent & s'éteignent avec luy : Ses vertus mêmes n'illuſtrent que ſa Perſonne ; & aprés avoir longtems occupé une place parmi les ſiens, il meurt & ſans avoir aggrandi ſa Maiſon, & ſans y laiſſer preſqu'aucun vuide.

Il nous reſte à examiner qui doit l'emporter, ou de l'homme d'Epée ou de l'homme de Robe : Nous trouvons de part & d'autre beaucoup d'utilité ; & de là naît noſtre embaras.

Donner la Loy à nos Ennemis, ou la faire obſerver parmi les Peuples, terminer les querelles étrangeres ou décider les differens domeſtiques ; main-

renir la ſûreté de l'Etat ou y faire regner la Juſtice : Voilà une partie des ſervices que le Guerrier ou le Juge rendent à la République.

Le Guerrier n'eſt pas utile à la Patrie dans tous les temps, mais il luy eſt quelquefois néceſſaire. Rarement le Juge eſt il abſolument néceſſaire à l'Etat, mais il luy eſt toujours utile.

Nous trouvons donc plus de néceſſité d'une part, & de l'autre, plus d'utilité pour la République.

Mais la Famille, d'où retire-t-elle plus d'avantage ? Eſt-ce de l'Epée ? Elle donne plus d'éclat. Eſt-ce de la Robe ? Elle donne plus de crédit.

L'Homme de Guerre peut enrichir ſa Maiſon ; mais, il arrive ſouvent qu'il la ruine. Le Magiſtrat ne peut gueres augmenter ſes revenus, mais il arrive rarement qu'il les diminuë.

En un mot, la réputation de celui-là eſt plus éclatante; la fortune de celui-ci eſt plus ſolide.

Ainſi, pour nous conformer à l'eſprit du Teſtateur qui nous paroiſt avoir eu plûtoſt en vûë un établiſſement ſolide, pourvû qu'il fût honorable, qu'une Profeſſion plus éclatante, mais plus rui-

neuſe : Nous adjugeons la troiſiéme part de l'héritage de Dom Emanuel Dom Alvare.

Nous ne craignons pas que ce Jugement ne ralentiſſe voſtre ardeur pour la gloire, jeune Guerrier : Cette ardeur a ſon principe dans le noble ſang qui coule dans vos veines & ne s'éteindra jamais. Aprés avoir eſté couronné des lauriers d'Apollon ſur le Parnaſſe, vous en voudrez encore cueillir de nouveaux dans le Champ de Mars. Tout ce que nous craignons, c'eſt que vous ne ſuiviez trop cette impetuoſité qui en faiſant la réputation des Heros, fait ſouvent le deüil des Familles. Songez que vous eſtes cher à un Pere qui depuis longtems vous tient lieu de Mere : Ignorez, on vous le permet, cette douce vivacité, cette candeur ingénieuſe, cet agrément naturel qui vous rend ſi aimable à ſes yeux : Mais, n'oubliez jamais la place que vous occupez dans ſon cœur. Penſez qu'il vit dans vous plus que dans lui-même ; & aprés luy avoir fait répandre tant de larmes de joye, ne luy arrachez pas des larmes de douleur.

Pour vous qui avez réuni tous les

ſuffrages de vos Juges en faveur de voſtre Cauſe, juſtifiez leur Jugement en vous rendant utile à voſtre Patrie, & en ſoutenant l'honneur de voſtre Famille : Tout vous y excite, & les talens que vous avez reçû de la Nature, & les exemples domeſtiques. Vous avez vû entrer dans voſtre Maiſon la premiere dignité de la Magiſtrature, & ce qui eſt encore plus glorieux, toutes les vertus avec elle ; je veux dire, la Probité, l'Honneur, l'Equité, le Zéle, la Juſtice & la Religion. Celui qui les poſſedoit n'eſt plus: Que de pertes dans un ſeul homme ! Mais, épargnons vôtre ſenſibilité & la noſtre. Ces vertus ſubſiſtent encore dans la perſonne du monde qui vous touche de plus prés, & dont les exemples ſont pour vous des préceptes. N'aimer les grands Emplois que pour faire de grands biens ou pour prévenir de grands maux : Faire tout le bien qu'on peut, & s'affliger de ne pouvoir faire tout le bien qu'on veut : Ne connoiſtre d'autres intereſts que celui du Peuple & luy conſacrer ſes propres intereſts : Suffire à la mutiplicité des affaires, en ſe multipliant en quelque façon par ſon application & ſon aſſiduité

Avoir beaucoup d'autorité par sa charge, en avoir encore plus par sa vertu. Voilà quel est son caractere & voilà quel est vôtre Modele : Plus vous en approcherez, plus vous deviendrez utile à l'Etat & précieux à vostre Famille. Plus encore servirez-vous de preuve à la justice de nostre Arrest.

L'Auditoire avoit paru charmé de la déclamation des Avocats : Il fut surpris de la prononciation du Juge : Sa gravité, son agrément & sa délicatesse firent une impression extraordinaire ; & je doute qu'on puisse rien souhaiter de plus parfait en ce genre.

Il ne me reste plus qu'à vous dire le nom des Acteurs.

Le Juge estoit M. de Machault, Fils de M. de Machault Mᵉ des Requestes.

Les Avocats estoient pour l'Epée, M. de Lesseville le Cadet, Fils de M. de Lesseville Mᵉ des Comptes.

Pour la Robe, M. Trudaine Fils aîné de M. Trudaine Conseiller d'Etat & Prevost des Marchands.

Pour l'Eglise, un jeune homme appellé le Seigneur, qui ce jour là s'estoit métamorphosé en Abbé.

Pour la Cour, M. de la Pierre de la

Foreſt, ſecond fils de M. de la Pierre Maiſtre des Eaux & Foreſts en Bretagne.

Le 7 de ce mois, le Procés de l'Académie Royale des Sciences contre l'heritier de feu M. Roüillé de Meſlay, fut jugé à l'Audiance par Mrs de la premiere des Requêtes du Palais. La Cour ordonna en faveur de l'Académie, la délivrance de deux Legs énoncez au Teſtament de feu M. Roüillé de Meſlay.

Une gratification de 125000 *livres qui a pour objet le progrés des Sciences, eſt un Phoénomen aſſés ſingulier en France, pour mériter que je lui donne place ici entre les évenemens les plus remarquables.*

Voici les termes du Teſtament ſur cette liberalité.

Item je donne à l'Académie des Sciences á Paris, la Rente de quatre mille livres, au principal de cent mille livres, conſtituée à mon profit par les Prevoſt des Marchands & Echevins de la Ville de Paris, à prendre ſur les Aydes & Gabelles par Contract paſſé devant Angot & ſon Collegue Notaires au Châtelet

le 10 Février 1714. à condition que Meſſieurs de l'Académie des Sciences propoſeront tous les ans un Prix de la moitié de ladite rente, pour eſtre auſſi par eux donné tous les ans à celuy qui aura le mieux réüſſi par Raiſon & non par Eloquence : Mais, en quelque Langue & ſtyle que ce ſoit au jugement de Meſſieurs de l'Académie, partie d'icelle, ou des Commiſſaires par elle nommez ſur un *Traité Philoſophique* ou *Diſſertation*, dont le ſujet ſera *touchant ce qui contient, ſoutient & fait mouvoir en ſon ordre les Planettes & autres ſubſtances contenuës en l'Univers : Le fond premier & général de leurs productions & formations : Les principes de la lumiere & du mouvement.* Mes méditations m'ont ce me ſemble, conduit à cette importante découverte, & approché les yeux de mon entendement de la connoiſſance de l'éternel & le premier Eſtre : Mais, n'ayant les talens de mettre au jour mes conſéquences, je m'en remets aux Scavans, & j'eſpere qu'en ſuivant ces recherches, ils dévoileront des veritez autant eſſentielles que manifeſtes, & qui augmentent l'admiration qu'on doit à Dieu. Et ſur l'autre

moitié de ladite rente, il en ſera em
ployé le quart au Total, pour les rétribu
tions ou épices de Meſſieurs les Juges
l'autre quart à Monſieur le Secretair
de l'Académie pour les frais des An
nonces & Publications & Copies des
Traités qui ſeront faits ; & d'en fourni
deux Exemplaires du plus priſé, avec
Extrait des principaux, un pour le Châ
teau de Meſlay le Vidame aux Sei
gneurs Comtes & leurs Succeſſeurs,
l'autre, pour les Proprietaires de ma
Maiſon ruë du Temple, & de Meſlay à
Paris y adreſſé : Et en cas de rembour-
ſement de ladite rente, remploy en
ſera fait en fonds ſujet aux mêmes
charges : Et ſi cela manquoit d'eſtre
exécuté pendant quelques années, le
revenu accumulé groſſiroit d'autant le
prix & rétribution juſqu'au double &
triple. Mais, ſi quatre années ſe paſſoi-
ent ſans effet deſdites conditions, le
Contract de cent mille livres, ou le
fonds qui luy auroit ſervi de remploy,
retourneroit à mes Heritiers en ligne
directe, & à leur défaut *aux Seigneurs
de Meſlay*, pour deux tiers, & l'autre
tiers aux *Proprietaires de ma Maiſon à
Paris*, ruë du Temple & de Meſlay ;

laquelle condition j'appose au dit Legs; & encore, qu'il ne pourra être changé ni proposé aucun autre sujet ou matiere pour ledit Prix : Faute de quoy, je révoque ledit Legs qui n'est fait que sous toutes les clauses y portées.

Item, je donne & légue à l'Académie des Sciences à Paris, la rente de mille livres au principal de vingt-cinq mille livres, constituée à mon profit par Mrs les Prevôt des Marchands & Echevins de la Ville de Paris, à prendre sur les Aydes & Gabelles par Contract passé devant Angot & son Confrere Notaires au Châtelet, le 19 Février 1714. à condition que Mrs de l'Académie Royale proposeront tous les ans un Prix de la moitié de ladite rente, pour être par eux donné tous les ans *à celui qui aura mieux réüssi en une méthode & régle plus courte & facile, pour prendre plus exactement les hauteurs & les dégrez de Longitudes en* Mer, & *en des Découvertes utiles à la Navigation & grands Voyages.*

Et au cas que ces matiéres se trouvassent épuisées, ou poussées à leur perfection, *il sera proposé de faire par Cantons commencez aux choix de* Mrs

de l'Académie, des Tables Topografiques marquans le niveau des terrains & cours des eaux, par raport au niveau de la Mer à mi-marée, & lict ordinaire; en ſorte que *ces Cartes raſſemblées dans la ſuite des temps, on puiſſe s'en ſervir pour les deſſeins de Canaux & communication de navigation, ménage & utilité de torrens perdus, ou nuiſibles & autres avantages que le bien public fait tenter*, dont les ſuccez ou projets peuvent avoir beſoin de ce principe des niveaux, qui peuvent diriger le choix des entrepriſes : Le niveau des puits ou ſources vives, n'étant pas ſuffiſant. Je ſubſtituë dans ce Legs pluſieurs ſujets ; celui des longitudes m'a occupé envain par raport à la Sphére celeſte ; les conſtellations, les hauteurs & les Phœnomenes paroiſſent les mêmes à pareilles heures ſur toute la longitude, quand on ne change pas de latitude. Les Scavans peuvent aller plus loin : Mais je me trompe fort, ſi le hazard mis à profit ne fournit plus pour cette découverte que l'Aſtronomie, ou Régles de Mathématiques : Peut être que ce Globe donnera quelque aimant : Avec cette propriété, j'avois crû qu'il ſe pourroit qu'un Cocq, par

exemple, de Portugal accoûtumé de chanter à minuit, ne chanteroit en France qu'à une heure du matin ; & quelques épreuves & recherches me perſuadoient de la diverſité que je n'ai pû approfondir avec les expériences réquiſes. Les Montres, les Pendules & Horloges m'ont donné plus de jour pour ce point obſcur, en ayant une bonne, ou pluſieurs montées ſur l'heure de dégré de longitude où l'on eſt & qu'on va quitter : L'aiguille doit décliner jour par jour, d'autant qu'on s'éloignera du dégré quittè, & cette déclinaiſon avec l'eſtime du cours de la navigation, eſt tout ce que j'ai pû imaginer de plus prêcis, & je demande des regles plus ſûres pour le prix propoſè.

On reconnoit ici dans le Teſtateur, un zéle ardent pour différentes découverres utiles au Commerce & à la Navigation ; mais, comme il a le courage de ramener l'émulation des Sçavans à des travaux qu'ils ont abandonez, pour ainſi dire, avec déſeſpoir ; l'Hèritier du Teſtateur a pris delà occaſion

de

de conteſter l'un & l'autre Legs. Il a donc attaqué l'Académie par l'inutilité du travail propoſé ; inutilité démontrée par l'impoſſibilité d'arriver aux connoiſſances dont le Teſtateur avoit eſperé la découverte.

L'Académie ne manquoit pas de raiſons pour juſtifier les eſpérances que le Teſtateur avoit conçuës d'un travail que ſa libéralité alloit rendre perſévérant.

On avoit par exemple regardé cõme une Tentative inutile, la découverte de rendre l'Eau de la Mer potable ; cependant, contre toute attente, M. Gautier Médecin de Nantes vient de trouver ce prétendu impoſſible, non par un cas fortuit auquel ſouvent nous ſommes redevables des plus beaux Secrets de la Nature ; mais, par des Principes tirez de la Phiſique, ſur leſquels il a travaillé conſéquemment.

D'ailleurs, les recompenſes n'étant propoſées que pour des Traitez ou Diſſertations ſur des ſujets acceſſibles à l'eſprit humain ; les veritéś cherchées s'obſtinaſſent-elles à ſe cacher ? Ces mêmes Travaux inutiles, à la fin indiqués, pourroient devenir utiles à d'autres égards.

Au reſte, l'on ne doit pas omettre de rendre témoignage au Sr Roüillé fils, que l'intereſt ne lui a pas commandé, au point de le faire uſer d'aucun moyen qui ne ſe conciliât parfaitement avec les égards que la Piété & la Bien-ſéance preſcrivent à un Fils envers un Pere. Le Teſtateur lui laiſſe de grands biens dont il eſt très digne, & il ne tardera pas à regarder cette diſpoſition paternelle comme un Monument honorable à ſa famille.

Le 8, le Parlement fut prorogé par ordre du Roy, juſqu'au 14 de ce mois, pour affaires d'Etat.

Le 9, les Députez du Parlement ayant à leur Tête M. le Premier Préſident, firent au Roy leurs remontrances, ſur quelques Articles d'un Edit donné pour le bien de l'Etat & l'avantage des Sujets de Sa Majeſté. Ils furent conduits à l'Audiance par M. le Marquis de la Vrilliere Sécretaire d'Etat, & par M. Deſgranges Maître des Cérémonies.

Le 14, on publia l'Edit du Roy regiſtré

en Parlement, portant Suppreſſion du Dixiéme revenu des Biens, Fonds & autres Immeubles qui y ſont ſujets, avec un Réglement ſur pluſieurs parties concernants l'Adminiſtration des Finances, donné à Paris au mois d'Aouſt dernier. Le Roy y déclare d'abord, que le ſoulagement des Peuples épuiſés par les efforts des deux derniéres Guerres, a été le premier objet de ſes vœux dès le commencement de ſon Regne; mais, que le Mal étoit ſi enraciné, qu'il a fallu depuis le 1er Septembre 1715 juſqu'apréſent, pour en découvrir la cauſe & y apporter le reméde. Qu'il a commencé par le retranchement de plus de 40 millions par an ſur l'Etat, de ſes dépenſes, par les payemens effectifs au Tréſor Royal & à l'Hôtel de Ville, qui ont monté à plus de 240 millions en moins de deux années, par la ſuppreſſion de pluſieurs Charges onéreuſes ou inutiles à l'Etat; par la remiſe de 4 ſols pour livres ſur les Droits des Fermes; & par la ſupreſſion & la réduction de pluſieurs autres Droits également onéreux.

Après ce prélude, dont on ne préſente ici que la ſubſtance, ſuivent

18 articles, dont nous donnerons un fidéle Extrait.

Le premier Article porte, qu'à commencer au premier Janvier 1718. Nos Sujets demeureront déchargés du Dixiéme établi ſur les Revenus de tous les biens, Fonds & autres Immeubles qui y ſont ſujets ; mais non, du Dixiéme qui ſe retient actuellement ſur les Parties qui ſont payées de nos deniers.

Le 2e. Qu'il ſera arrêté en nôtre Conſeil un Etat des dèpenſes à faire pour l'Année prochaine & les Années ſuivantes, avec une application ſingulière des Fonds qui compoſent nos Revenus aux différentes Parties deſdites dépenſes ; & l'on ſuivra les deſtinations qui ont été ci-devant faites de partie de ces Fonds.

Le 3e confirme la Déclaration du 3e Janvier de la préſente année, concernant la réduction des Penſions & Gratifications ordinaires ; & ordonne qu'il ſoit retenu un Cinquiéme ſur leſdites Penſions & Gratifications réduites par ladite Déclaration ; & ce, tant pour ce qui eſt du paſſé que pour l'avenir. De la préſente diſpoſition, ſont excep-

tées les Pensions de 600 liv. & audessous, à quelques personnes qu'elles ayent esté accordées : Celles de 1000 l. & audessous, accordées aux Officiers de nos Troupes ; & les Pensions qui tiennent lieu de gages ou d'appointemens à quelque somme qu'elles montent ; car, sur lesdites Pensions, le Dixiéme seulement sera retenu à la maniére accoûtumée.

Le 4e éteint généralement tous Priviléges & Exemptions particuliéres des droits de Gabelle, se réservant seulement d'indemniser en deniers les Hôpitaux, suivant les liquidations qui en seront faites : Ordonne que s'il a été payé quelque somme pour la joüissance desdits Priviléges, elles tiennent lieu aux Officiers d'augmentation de Finances.

Le 5e éteint la Révocation portée par l'article précédent, à tous les autres Priviléges & Exemptions d'Aydes, Entrées & Sorties, de quelque maniére qu'elles ayent été accordées ; sans préjudice néanmoins de l'exécution de nos Ordonnances de 1680 & 1681, concernans les droits d'Aydes ; & des Edits & Déclarations données.

en conſéquence, qui ſeront exécutées ſelon leur forme & téneur.

Le 6e porte retranchement de la partie employée dans les Etats de la Recette générale des Finances de Paris, pour l'entretien des Lanternes & le nettoyement des Ruës, à commencer au premier Janvier 1718.

Le 7e. Le Bénéfice qui revient, tant de la réduction que de l'extinction & du rembourſement des Rentes aſſignées ſur les Tailles, ſur la Ferme du Contrôlle des Actes & autres, tant pour le paſſé que pour l'avenir, entrera dans la partie de nôtre Tréſor Royal, comme étant un fonds néceſſaire pour ſervir à acquitter les Charges & dépenſes courantes.

Le 8e confirme la Déclaration du 10 Juin 1716, concernant les Receveurs Généraux, & l'Arrêt du Conſeil du 24 Juillet dernier, attaché ſous le contre-ſcel du préſent Edit.

Le 9e. Qu'il ſera procédé en nôtre Conſeil des Finances, à l'examen & vérification de toutes les Parties employées dans tous les différents Etats qui s'arrêtent dans nôtre Conſeil; afin de prévenir les faux & doubles Emplois dans leſdits Etats.

Le 10e ordonne que tous les Officiers ſupprimés procéderont à la liquidation de leurs Finances & obtiendront des Ordonnances de rembourſemens, pour être par Nous pourvû au payement des interêts deſdites Finances, à commencer du jour qu'ils ont ceſſé de joüir des gages & droits qui leur étoient attribués, juſqu'au tems que nous ſerons en état de procéder au rembourſement des Capitaux.

Le 11e ordonne une Création de rentes viagéres au denier ſeize, qui ſeront acquiſes en Billets d'Etat, & un Etabliſſement des Compagnies de Commerce, dont les Actions ſeront pareillement acquiſes en Billets de l'Etat, & une Loterie, dont les Billets ſeront de 25. ſols, & les Lots payés en argent, en remettant pour pareille ſóme des Billets de l'Etat pour leſquels il ſera en outre conſtitué des rentes viagéres au denier 25. Veut que tous leſd. Billets retirés par ces différentes voyes, ſoient brûlez à l'Hôtel de Ville, à meſure qu'ils rentreront.

Le 12e aliéne une petite partie des Domaines Royaux & Cantons de Bois détachés de nos Forêts, pour être ac-

quiſe en Billets d'Etat ; à condition qu'ils ne pourront être vendu au deſſous du denier trente de leurs revenus.

Le 13e porte qu'à commencer au premier Janvier 1718, on ne payera plus aucuns interêts de ceux deſdits Billets qui n'auront pas été conſervés par différents moyens marqués cy-deſſus.

Le 14e. Les Reſcriptions & Billets ſignés par les Receveurs généraux de nos Finances, & viſés en exécution de nôtre Déclaration du 24 Mars 1716, ſeront converties pendant le mois de Septembre prochain en billets de même valeur de la Caiſſe commune des Recettes générales ; & leſdits billets de la Caiſſe commune ſeront ſignés par le ſieur Geoffroy & viſés par les ſieurs Carqueville & Loubert.

Le 15e. Leſdits billets de la Caiſſe commune pourront être employés par les Porteurs d'iceux, ainſi & de la même maniére que nous avons ci-deſſus marqué pour les Billets de l'Etat.

Le 16e. Que les interêts deſdits billets, aprés leur converſion, ſoient payés de ſix mois en ſix mois, à raiſon de 4. pour cent : Entendons qu'il ſoit

tenu compte au Porteur de ces billets, des interêts qui pourront être dûs au premier Juillet de la préſente année, à raiſon de 7 & demi pour cent ; auquel effet leſdits interêts ſeront compris dans les nouveaux billets de la Caiſſe commune.

Le 17e. Ordonnons qu'il ſera inceſſament procédé en nôtre Conſeil des Finances, à l'examen des moyens de ſimplifier les droits qui compoſent nos Fermes & d'en diminuer les frais de Régies.

Le 18e. Voulons qu'à commencer du jour de l'enrégiſtrement de nôtre préſent Edit, il ne ſoit plus expédié aucuns Paſſe-ports, ſous quelque prétexte que ce ſoit, à l'exception ſeulement des Miniſtres des Princes Etrangers revêtus de caractéres & de ceux que nous envoyerons dans les Cours Etrangeres.

Extrait d'un Arreſt du 24 Juillet 1717, attaché ſous le Contre-ſcel du preſent Edit.

IL eſt ordonné par cet Arreſt à tous les Officiers Comptables, Tréſoriers, Receveurs, Fermiers, Sous-Fermiers,

leurs Caiſſiers, Commis &c. d'envoyer tous les premiers jours de chaque mois, copie de leurs Regiſtres journaux au Conſeil des Finances; & qu'à l'égard des Receveurs Généraux & Receveurs des Tailles des Pays d'Election, ils continuëront d'envoyer leſdites copies, comme ils ont fait juſqu'à preſent. Aprés quoy s'enſuit une Déclaration du Roy du 9 Septembre, en interprétation de l'Edit dont nous venons de donner l'Extrait. Le Roy déclare qu'aprés avoir fait examiner en ſon Conſeil les trés humbles Remontrances que ſa Cour de Parlement luy avoit faites ſur les Articles VI. XIII. XIV. XV. & XVI. Elle vouloit qu'il fut procedé en ſon Conſeil à l'Examen des moyens les plus convenables, pour fournir aux fonds néceſſaires pour l'entretien des lanternes & le nétoyement des ruës de Paris; & que l'on ſurſit quant à preſent l'exécution de l'Article VI... Ordonne que l'intereſt des Billets de l'Etat continuëra d'eſtre payé même par-delà le premier Janvier de l'année prochaine, ſur le pied de 4 pour cent, juſqu'à ce qu'autrement il en ait été ordonné. Que les Porteurs des Refcriptions ou

Billets ſignez par les Receveurs Généraux des Finances, qui voudront les convertir en Billets de la Caiſſe commune des Recettes Générales, y ſeront reçûs conformément aux Articles XIV. XV. & XVI. & ſeront admis à faire les mêmes Emplois deſdits Billets qui ont eſté marquez par l'Edit en faveur des Porteurs des Billets de l'Etat; & que ceux qui préféreront de les garder ſans en faire la converſion, ſeront payez des intereſts par les Receveurs Généraux qui les ont ſignez, & ce, à raiſon de 4 pour cent, à commencer du premier Juillet de la preſente année 1717.

DECLARATION DU ROY.

Portant établiſſement d'une Loterie pour parvenir à l'extinction des Billets de l'Etat & de la Caiſſe commune des Recettes Générales. Donnée à Paris le 21 Aouſt.

PAR cette Déclaration, chaque Billet ſera de 25 ſols; & comme cette Loterie ſera tirée le 10 de chaque mois, à commencer au mois d'Octobre pro-

chain, en quelque état que la Recette ſe trouve au dernier jour d'icelui; il y aura au moins 74 lots à chaque Loterie : Le gros lot ne pourra jamais eſtre plus fort que de 30000 livres & les moindres de 1000 livres chacun : Ceux qui raporteront leſdits Billets auſquels le ſort ſera échû, avec des Billets de l'Etat ou de la Caiſſe commune des Recettes Générales, pour une ſomme pareille à la valeur de chacun deſdits lots, joüiront encore, leur vie durant, d'une rente viagére aux intereſts deſdits Billets rembourſez, c'eſt à dire au denier vingt-cinq. Les Actionaires pourront partager leſdites rentes viagéres en pluſieurs Contrats, au profit de telles perſonnes qu'ils voudront choiſir & nommer; pourvû néanmoins que leſdites rentes ne ſoient point audeſſous de 40 livres de joüiſſance actuelle par chacun an : Les arrérages deſdites rentes viagéres ne pourront eſtre ſaiſis pour quelque cauſe que ce ſoit, même pour les propres deniers & affaires du Roy.

EDIT

EDIT DU ROY,

Portant création de douze cent mille livres de rentes viagéres, pour retirer les Billets de l'Etat. Donné à Paris au mois d'Aouſt 1717.

PAR cet Edit, le Roy vend & aliéne la ſomme de douze cent mille livres de rentes viagéres, à raiſon du denier ſeize du Capital, aſſignées ſur le produit des Fermes, des 3 ſols par controlle d'Exploits, des Greffes réunis, des Cartes & des Suifs : Le Garde du Tréſor Royal ne pourra recevoir pour l'acquiſition deſdites rentes viagéres aucuns autres effets que des Billets de l'Etat ou des Billets de la Caiſſe commune des Recettes Générales, non pas même aucun denier comptant en cédant la ſomme de ſeize livres. Les Contracts de Conſtitution ne ſeront pas moindres de 30 livres de joüiſſance par an, & les arrerages ne pourront eſtre ſaiſis pour quelque cauſe que ce ſoit, même pour les propres deniers & affaires du Roy. Tous les Billets de l'Etat qui ſeront portez au Tréſor Royal, ſe-

ront biffez dans l'inſtant qu'ils ſeront reçûs, & brûlez à l'Hôtel de Ville. &c.

EDIT DU ROY,

Pour la vente & engagement des petits Domaines.

LE Roy par cet Edit, vend & engage tous les petits Domaines, Moulins, Preſſoirs, Halles, Marchez, Boutiques, Echopes, Places à étaler, Terres vaines & vagues, communes, Landes, Briéres, Garrigues, Pâtis, Pâluds, Marais, Etangs, Prez, Iſles & Iſlotes, Terres labourables, Bocquéteaux ſéparez des Forets, Bacs, Ponts, Péages, Travers, Paſſages, Droits de Minaye, Meſurage, Aunage, Poids, Controlle des Toiles & autres Ouvrages, Tabellionages, Portions de Domaines & généralement tous autres Droits de pareille nature dépendans des Domaines du Roy; pour en joüir par les Acquereurs, leurs Succeſſeurs, héritiers ou ayant cauſe à Titre d'engagement, & à faculté de rachat perpétuel, avec tous les Droits honorifiques & utiles en dépendans; A condi-

tion de payer sur les Quittances du Trésor Royal, le prix principal des adjudications qui leur auront été faites en Billets d'Etat, ou de la Caisse commune des Recettes générales; pourvû toutefois, que le prix ne soit au-dessous du denier 30 du Revenu de ce qui sera adjugé. Donné à Paris, au mois d'Aoust 1717.

LETTRES PATENTES EN FORME D'EDIT,

Portant établissement d'une Compagnie de Commerce, sous le nom de Compagnie d'Occident.

Jamais Compagnie n'a eu des Privilèges plus considérables que celle-ci. Le Roy ne se réserve d'autres droits, ni devoirs, que la seule foy & hommage, lige. Comme nous ne pouvons pas donner tous les articles en entier, nous tâcherons d'en donner exactement le précis.

Le Roy accorde à cette Compagnie le Commerce de la *Loüisiane* ou Mississippi, exclusivement à tous Commerçans, pendant l'espace de 25 ans, avec le Privilége de recevoir, à l'exclusion de

tous autres dans la Colonie de Canada, tous les Castors gras & secs que les Habitans de ladite Colonie auront traités.

Elle aura la propriété des Mines & Miniéres qu'elle fera ouvrir pendant son Privilége : Elle pourra traiter & faire alliance au nom du Roy, avec toute la Nation du Païs, vendre & aliéner les Terres de sa concession à tels cens & rentes qu'elle jugera à propos, même les accorder en franc-aleu, sans Justice, ni Seigneurie. Elle pourra faire construire tels Forts, Châteaux & Places qu'elle jugera néceſſaires pour la deffence du Païs. Les Officiers François militaires qui y sont présentement, pourront y demeurer : Ceux qui sont actuellement en France pourront y passer sous le bon plaisir du Roy, pour y servir sur les Commissions de la Compagnie, sans que pour raisons de ce service, ils perdent les rangs & grades qu'ils peuvent avoir actuellement en France. Le Roy promet à ladite Compagnie de la protéger & deffendre, & d'employer la force de ses Armes, s'il est besoin, pour la maintenir dans la liberté entiére de son

commerce : Ceux des Sujets du Roy qui passeront dans les Païs concédez à ladite Compagnie, joüiront des mêmes libertez & franchises que s'ils étoient demeurants en France ; & que ceux qui naîtront d'Habitans François dudit Païs & méme des Etrangers Européens, faisans profession de la Réligion C. A. & Romaine, qui pourront s'y établir, soient censez & réputez pour Regnicoles. Les Denrées & Marchandises que la Compagnie aura destinées pour les Païs de sa concession, & celles dont elle aura besoin pour la construction, armement & ravitaillement de ses Vaisseaux, seront exempts des droits appartenants au Roy & aux Villes de sa dépendance. Les marchandises que ladite Compagnie fera apporter dans les Ports de France pour son compte, des Païs de sa concession, ne payeront pendant les dix premiéres années de son Privilége, que la moitié des droits que de pareilles marchandises venants des Isles & Colonies Françoises de l'Amérique, doivent payer. Le Roy fera délivrer de ses Magazins à ladite Compagnie tous les ans, pendant le tems de son Pri-

vilége qui eſt de vingt-cinq années, quarante millions de poudre à fuſil, qu'elle payera au Roy ſur le prix qu'elle lui aura couté.

Les Fonds de cette Compagnie ſeront partagez en actions de 500 livres chacune, dont la valeur ſera fournie en Billets d'Etat, deſquels les interêts ſeront dûs depuis le premier du mois de Janvier de l'année prochaine. Les Billets deſdites Actions ſeront payables au Porteur, ſignez par le Caiſſier de la Compagnie & viſés par l'un des Directeurs.

Tous les Etrangers pourront acquérir tel nombre d'Actions qu'ils jugeront à propos, & les Actions appartenantes aux Etrangers ne ſeront ſujettes ni au droit d'aubaine, ni à aucune confiſcation, pour cauſe de guerre ou autrement.

Toutes leſdites Actions pourront être venduës ou commercées: Tout Actionnaire Porteur de 50 Actions, aura voix déliberative aux Aſſemblées; & s'il eſt Porteur de 100 Actions, il aura deux voix auſſi par augmentation. Les Billets d'Etat receus pour le fonds des Actions, ſeront convertis en ren-

tes au Denier 25, dont les interêts coureront, à commencer du premier Janvier 1718, sur la Ferme du Contrôlle des Actes des Notaires du petit Sceau & Insinuation des Laïcs, lesquelles rentes seront héréditaires. Les Directeurs employeront au commerce de la Compagnie, les arrérages dûs de la présente année, des Contracts qui seront expédiés au profit de la Compagnie ; & il leur est très expressément deffendu d'y employer aucune partie des interêts des années suivantes.

Les Directeurs arrêteront tous les ans à la fin du mois de Decembre, le Bilan général des Affaires de la Compagnie ; après quoy ils convoqueront par affiche publique l'Assemblée générale de toute la Compagnie, dans laquelle les Répartitions des profits de lad. Compagnie seront resoluës & arrêtées. Les Rentes desd. Actions, ensemble les Répartitions des profits provenans des profits de commerce, seront payés suivant les Numeros desdites Actions ; en commençant par la premiere, sans qu'il puisse y être fait aucun changement.

Les Actions de la Compagnie, ni les effets d'icelle ne pourront être sai-

fis, ſous quelque prérexte que ce puiſſe être.

COmme je finiſſois cet Extrait, il m'eſt tombé à point nommé une Rélation fort curieuſe de la Loüiſianne, autrement Miſſiſipi : Les interêts du Public ont une telle liaiſon avec ce vaſte Païs, par raport au nouvel établiſſement de la Compagnie d'Occident, que je crois lui faire un préſent de ſaiſon, que de lui mettre ſous les yeux une Rélation préciſe & fidele de ce grand Continent. Il ſera difficile d'en trouver une de plus fraîche datte, puiſqu'elle a été écrite du Port Dauphin au Fort-Louis, à la fin de May de cette année 1717.

NOUVELLE RELATION DE LA LOUISIANNE.

LE Miſſiſippi appellé maintenant *le Fleuve Saint Loüis*, ſe décharge dans le Golphe du Mexique. Le Cours en fut découvert en 1682 par le ſieur de la Salle, qui ût le malheur d'être aſſaſſiné par ſes gens-mêmes en 1687, dans le tems qu'il étoit le plus animé

à chercher l'Emboûchure de ce grand Fleuve. Elle ne fut trouvée sûrement qu'en 1698, par M. d'Hiberville Gentil-homme Canadien, Capitaine des Vaisseaux du Roy, fameux par ses entrepriſes & ſes ſuccez ſur les Anglois dans la Baye d'Hudſon & dans les Iſles de l'Amérique Méridionale. Ce Fleuve avoit donné ſon nom à ce grand Continent qui en eſt arroſé, juſqu'en 1682, que le ſieur de la Salle lui impoſa celui de la Loüiſiane, en l'honneur de Louis XIV. Ce Païs eſt borné à l'Eſt par la Floride & la Caroline, où les Anglois ont un établiſſement trés conſiderable à l'Oueſt par le nouveau Mexique, dont les Eſpagnols ſont en poſſeſſion & par le Fleuve Miſſouri * qui traverſe un vaſte Païs, dont on ne connoît point les bornes ; & qui peut-être tient au Japon, s'il eſt vrai que ce dernier Empire ne

* *On a remonté le Miſſouri plus de 400 lieuës ſans rencontrer aucune habitation Eſpagnole, & ce n'eſt qu'à 500 lieuës qu'on a commencé à en avoir des nouvelles par des Sauvages qui ſont en Guerre contre eux.*

soit qu'une presqu'Isle. Les Terres les plus Occidentalles de la Nouvelle France ou du Canada, en sont les limites au Nord, comme le Golphe du Mexique les termine au Sud. La Loüisiane va du Nord au Sud, depuis le 29e dégré de latitude jusqu'au 45e; & de l'Est à l'Oüest, son étenduë est tout-à-fait inconnuë.

On a seulement appris par des Sauvages, que cette derniere Partie éroit habitée partout, & que la Chasse y étoit trés abondante. Selon le raport de ces mêmes Sauvages, les Fleuves ont toujours leur cours à l'Occident; & le Climat y est trés temperé & trés fertile, étant situé depuis le 38e dégré jusqu'au 45e. Ils font entendre qu'il y a des Mines d'or & d'argent & qu'il s'y trouve une Roche * fort précieuse, de laquelle ils sont contraints de détacher à coup de Fléches, de certaines Pierres vertes, fort dures & fort belles, semblables à l'Eméraude dont ils ornent leur lévre supérieure qu'ils perçent à cet effet. Il y a apparence

* *Elle est si escarpée, qu'on ne peut monter sur son sommet.*

que les François qui s'établiront chez les Sauvages Islinois feront toutes ces riches découvertes, lorsque la Colonie sera plus nombreuse.

Les Islinois nommés aussi les Catz, occupent les bords d'une Riviere* qui tombe dans le Missisipi : Elle tire ses eaux auprés des Lacs qui forment la source du Fleuve S. Laurent. Ce Païs, outre la beauté de son climat, est d'un excellent raport : Tout y croît en abondance, comme Prunes, Pesches, Abricotiers, Noyers, &c. Légumes, Herbes, Bled d'Indes, Bled de France &c. Ces Peuples ont l'obligation de cette abondance aux Jesuites du Canada qui sont venu habiter parmi eux ; car, en même-tems que ces Peres leur professoient la Religion chrêtienne, ils leur aprenoient à cultiver la terre : De sorte qu'ils recueillent à présent plus de grains qu'ils n'en peuvent consommer : La terre y produit naturellement des Vignes sauvages dont le Raisin est de trés bon goût, & il y a lieu de croire que si ces Vignes étoient transplantées, le

* *Elle porte le nom de Riviere Islinois.*

vin y ſeroit fort bon & fort commun. Il s'y éleve partout une eſpéce de Chanvre dont on peut faire du linge & des cordages.

On y a bâti un Fort ſur la cîme d'un rocher élevé de prés de 200 pieds, au bas duquel coule la Riviere des Iſlinois. Il y a de plus, deux grands Villages habitez par les Sauvages, en l'un deſquels ſont les Jeſuîtes & en l'autre les Miſſionaires : Nous y avons une trentaine de François qui font le commerce des Pelleteries avec les Sauvages : On ſçait par expérience que ce Canton renferme des mines d'or & d'argent, de cuivre & de plomb ; on en tire actuellement beaucoup de ce dernier, ſans preſque aucun travail : Les Mûriers y ſont trés communs, comme dans tout le reſte du Pays, & l'on fit avec ſuccés l'année derniere 1716, l'épreuve des Vers-à ſoye : Cette Contrée eſt à 450 lieuës de l'endroit où les François ont le Fort Saint-Loüis placé à la tête de la Riviere de la Mobile : Elle eſt à 40 lieuës dans l'Eſt du Fleuve Saint-Loüis; à 14 lieuës dans l'Oüeſt d'un Fort Eſpagnol appellé Panſaxola. Le Gouverneur de la Loüiſiane y fait ſa réſidence avec

quatre

quatre Compagnies de 50 hommes de Garniſon, outre plus de 200 Habitans. A 5 lieües en Mer, eſt l'Iſle Dauphine, autrefois l'Iſle Maſſacre, nommée ainſi à cauſe d'une Bataille trés ſanglante qui s'y donna entre deux Nations Sauvages. Nous y avons établi un Fort pour la déffenſe du Port qui eſt à couvert des vents du Large par l'Iſle Eſpagnolette, & de ceux de la Terre par les grands bois de l'Iſle Dauphine: Il pouvoit recevoir 25 ou 30 gros Bâtimens; mais, par un accident imprévû, l'entrée de ce Port où il y avoit encore 14 à 15 pieds d'eau, les derniers jours d'Avril de cette année 1717, ſe trouva tout à coup bouchée le 3 du mois ſuivant, par une Digue de ſable large de 14 toiſes, & égale en hauteur à l'Iſle à laquelle elle eſt jointe. *Le Paon* l'un des deux Vaiſſeaux du Roy qui eſtoit alors à la Loüiſiane, & un Vaiſſeau Marchand furent preſque interceptés dans ce Port; ils ûrent cependant le bonheur de débaucher en prenant de trés grandes précautions par un autre petit paſſage qui n'avoit que 10 à 11 pieds d'eau: Au défaut de ce Port qui ne peut plus ſervir que pour des

Brigantins, les Bâtimens auront toujours pour azile, *l'Iſle aux Vaiſſeaux* qui eſt à 14 lieuës dans l'Oüeſt de l'Iſle Dauphine vers le Miſſipipi, où il ſera facile aux plus gros Vaiſſeaux d'entrer & eſtre à l'abri des vents les plus orageux. Il pourroit même arriver par la ſuite qu'on pourroit nétoyer un Banc qui eſt à l'embouchure du Fleuve Saint Loüis, ſur lequel il y a encore 11 à 12 pieds d'eau : Cet obſtacle ſurmonté, le Fleuve qui a un trés bon fond partout & qui eſt fort droit juſqu'à 25 lieuës, forme une anſe aprés cette diſtance, propre à conſtruire un trés beau Port.

Le Port de *Penſacola*, aprés celui de la Havanne, peut paſſer pour le plus grand & le meilleur de l'Amérique : Les Eſpagnols qui s'en ſont emparés, l'appellent *Préſidio de Santa Maria de Galva* ou de Santo Carolo de Auſtria : Il eſt ſur la Côte, 4 lieuës à l'Eſt de la Riviere *Perdide* ; c'eſt un grand Fort de Pieux qui a préſentement 500 hommes de Garniſon : On y envoye du Mexique tous ceux qui ont mérité la corde, & c'eſt, pour ainſi dire, les Galéres par terre de la nouvelle Eſpagne : Ces Gens, avec la Garniſon & les triſtes

restes des *Apalaches* qui furent détruits il y a 9 ans par les *Alibamous*, composent le nombre d'environ 300 personnes, en y comprenant les Officiers & les femmes. L'air est trés sain le long de la Côte. Environ 100 lieuës de la Mer, le Pays est d'une température charmante ; c'est chez la Nation des *Oumas* que commencent les bonnes Terres ; ce ne sont que Plaines à perte de vûë ; il n'y a qu'à mettre la charuë & ensuite semer.

Il y a apparence que la Mer a couvert autrefois les terres jusqu'à 150 lieuës avant dans le Pays ; car on a trouvé vers les *Akancas* des Montagnes d'Ecailles d'huitres.

Il nous est revenu par des Sauvages du haut du Missouri, qu'il y a en ces quartiers un Peuple d'Indiens chez qui tous les ans, des Hommes blancs viennent traiter & enlever sur des chevaux, du fer jaune ; c'est ainsi que ces Peuples appellent l'or ; & ces hommes blancs sont sans doute les Espagnols. De plus, la même chaine des Montagnes où se trouve l'or & l'argent dans le Pérou & dans le Méxique, passe par le haut de la Loüisiane.

La coutume d'applatir la tête des enfans par une planche qu'on leur met sur le front, n'eſt commune qu'aux Nations voiſines de la Mer. Les principales Nations qui ſont autour de nous, ſont ou ſur la Riviere de la Mobile, ou ſur celle du Miſſiſſipi, ou entre ces deux Rivieres.

Sur la Mobile, ſont les *Appallaches* de 20 Familles.

Les Chattaux ou Chattas, de 10. Familles.

Les Taouachas, de 8 ou 9 Familles.

Les Mobiliens, de ;0 Familles.

Les Thomés joints avec quelques Chattas, de 40 Familles, à quelques 100 lieuës du Fort-Loüis de la Mobile. Entre la Mobile & le Miſſiſſippi, vers le Nord d'Oueſt du Fort-Loüis, ſont les Chattas diviſés en pluſieurs Villages; cette Nation eſt compoſée de plus de 600 Hommes.

A 50 lieuës plus haut, vers le même Rhombe de vent, ſont les *Chicachas* en deux Villages, qui ſont 6 à 700 Hommes.

A l'Eſt de la Riviere de la Mobile, à quelques 70 lieuës du Fort-Loüis, ſont les *Alibamons*, ſur le compte deſquels on a coûtume de mettre preſque

toutes les Expéditions de Guerre qui se font sur Pensacole & sur nos Alliés.

Les *Albikas* & *Conchaques* leurs Voisins, se servent d'eux pour Guides, toutes les fois qu'ils marchent contre les Mobiliens & Thomés.

Les Albikas & Conchaques sont deux puissantes Nations qui peuvent faire ensemble quelques 8000 hommes. Nous les aurions pour amis, sans les Anglois de la Caroline qui les fréquentent & qui les ont aliénés de nous.

Il y a entre les Chattas & les Chicachas, un reste de la Nation des Sacchoumas dont nous nous servons utilement, pour découvrir tout ce que nos Ennemis trâment contre nous. Il faut remarquer que dans 20 lieuës d'étenduë sur la Mobile, il y a 4 Langues différentes.

La premiere Nation qui se rencontre à l'Embouchure du Missisippi, sont les *Bilocci*, dont il ne reste plus que 5 ou 6 Familles.

A quelques 60 lieües plus haut, sont les *Oumas* qui ont û autrefois un Pere Jesuîte pour Missionaire. Ils composent bien 100 Familles.

En remontant environ 40 lieües,

ſont les *Tonikas*, dont il y en a un bon nombre de Chrêtiens. Entre les Tonikas & les Oumas de l'un & l'autre bord du Miſſiſſippi, ſont les *Sitimachas* qui s'étendoient autrefois juſque ſur les rivages de la Mer ; mais, depuis la guerre cruelle qui leur eſt faite par nos Alliez, pour venger la mort d'un de nos Miſſionaires ; elle n'a plus de terrain certain, & erre vagabonde, tantôt ſur les bords du Miſſiſſippi & tantôt ſur les côtes de la Mer. Il y avoit une autre Nation alliée ci-devant à celle-ci, laquelle, pour n'être pas envéloppée dans la guerre qu'on faiſoit aux Sitimachas, s'eſt ſéparée d'eux pour faire *Village* avec les *Ournas*.

Environ à 200 lieües de l'Embouchure du Miſſiſſippi, ſont les *Natchez*, d'environ 6 à 700 Familles, gouvernez apréſent par une Femme qu'ils diſent deſcendre du Soleil. C'eſt le Peuple le plus civiliſé du Miſſiſſippi, & le ſeul où on remarque quelque veſtige de Réligion : On y voit un Temple de tems immémorial, où on conſerve un feu perpétuel, à peu prés, comme dans le Temple de Veſta chez

les Romains. A quelque 100 lieües des Natchez en remontant, on trouve les *Akancas* : Ce Peuple autrefois si puiſſant, ne fait gueres aprésent que 3 à 400 hommes.

Après avoir donné une idée générale des Nations Sauvages qui nous environnent, je reviens aux productions du Païs.

On voit dans le haut des Terres une quantité prodigieuſe de Bœufs ſauvages, qui au lieu de poil, ſont couverts d'une laine trés fine, de laquelle on pouroit faire des Draps & des Chapeaux de ſervice. Ces Animaux ont une boſſe élevée ſur le dos, comme le Chameau. On n'a pu encore juſqu'a-préſent les accoutumer au joug : Nos Voyageurs en eſtiment fort la chair. Les Forets ſont pleines de Poulets-d'Inde ſauvages, d'Outardes, de Perdrix d'une eſpéce particuliere, de Canars & de Chevreüils, de Cochons, de Liévres & de toutes ſortes de Gibiers. Il y a entr'autres, des Rats gros comme des Chats, qui ont ſous la gorge un ſac où ils enferment leurs Petits. Ils vivent de noix & de glands, ſont fort gras & leur chair a le goût de

celle d'un Cochon de lait. Les Perroquets y ſont dans une extréme vénération. Les Sauvages n'en tuënt ni n'en élévent aucuns, ayant la ſuperſtition de croire que s'ils les dénichoient, ils perdroient la vûë.

On ſçait par expérience, que tous les grains d'Europe viendront à merveilles dans ces Terres vierges, excepté ſur les bords de la Mer, leſquels étant preſque tous ſablés, doivent moins raporter que les autres; quoiqu'il ſoit vrai cependant, que dans les Jardins dont on a û ſoin, tous les Légumes de France, Peſchers, Abricotiers, Poiriers, Pomiers, Muſcats &c. y ont fort bien fait.

L'Indigo ſauvage, qui croît partout comme la Vigne, ne demanderoit que les ſoins de la culture, pour y venir auſſi bon que dans l'Iſle de S. Domingue; il en ſeroit de même du Tabac.

Outre les Mats pour les Vaiſſeaux dont on en pourroit tirer telle quantité qu'on voudroit; le bois y eſt fort propre pour la conſtruction des Vaiſſeaux; tout eſt rempli de Cheſnes d'une hauteur & d'une groſſeur étonnante; à peu près ſemblables à ceux de France:

Les Hétres, les Cédres rouges & blancs, & plusieurs autres espéces d'arbres, n'attendent que des Ouvriers pour être employés à toutes sortes d'usages.

Le Cédre y est si fort sous la main, que les François établis dans la Louisianne, y ont élevés des Maisons assés commodes, toutes construites de planches de ce bois de senteur; mais, un des plus grands avantages qui puisse revenir á l'Etat de cette Colonie, doit provenir sans doute des Meuriers: Cet Arbre y est trés commun, particulierement sur les bords du Fleuve S. Loüis où on en voit des Forêts entiéres; dont la feüille est double de celles de nos Meuriers de France. Les Vers à soye la dévorent, & la soye qui en a été tirée, paroît plus fine que celle d'Italie.

Les Peaux de Castors, de Chevreüils & de Bœufs font le commerce principal & ordinaire des Sauvages avec nous. Nous leur donnons en troc des balles de fusil, de la poudre à tirer, de grosses couvertures de laine,

des fusils, de la Rassade, * des gros draps rouges & bleux dont ils se couvrent.

On peut assûrer que parmi une infinité de Nations sauvages qui sont dans la Loüisiane, il n'y en a point qui ne s'accorde trés bien avec nos Voyageurs François en leur faisant quelque présent : Le Gouverneur du Pays en sera toujours le Maître. Dans toutes les Ambassades qu'ils luy envoyent, ils luy promettent sincérement beaucoup de dévouëment & de fidélité, & d'estre toujours prests à porter la guerre où il le jugera à propos : On ne peut même leur faire plus de plaisir, que de leur donner ordre de courir sur des Nations voisines.

Il n'y a qu'une seule Nation dans toute la Loüisiane qui nous soit opposée ; il est vray qu'elle est trés considérable. On la nomme les *Charaquis* ; elle est alliée des Anglois de la Caroline, & habite à la source de la Riviere

* *Ce sont de petites Perles de verre, couleur de Turquoises, dont on fait des grains de Chapelet en France & dont les Sauvages se font des Coliers.*

d'Ouabache qui groſſie de pluſieurs autres, ſe décharge dans le Fleuve Saint-Loüis à 40 lieuës des Iſlinois.

Les Charaquis deſcendent par-là dans ce grand fleuve pour ſurprendre ou attaquer nos Voyageurs qui viennent de Canada à la Mobile, qui eſt un voyage de plus de 800 lieuës: Il y a 2 ans qu'ils tuërent dix à douze François qui tombérent entre leurs mains, parmi leſquels eſtoient deux Officiers du Canada. Le Gouverneur Général envoya au commencement de 1717, 300 Iroquois & quelques Canadiens à leur tête pour venger la mort de ces François: On apprit à la Mobile au mois d'Avril que ces Iroquois en avoient déja mangé *trois Villages*. cette Nation étant toujours antropophage, le Gouverneur de la Loüiſiane ſe préparoit de ſon côté à faire attaquer ces Sauvages ennemis.

DE'PIT POETIQUE.

PAR M. LE GRAND.

SI les Rimeurs par leurs tendres accords
Pouvoient fléchir le Roy du ſombre
Empire,

Pour m'affranchir du tribut de ſes bords;
Du docte Mont j'encenſerois le Sire,
Puis au Beſoin, faiſant ſonner ſa Lyre,
Je me rirois des deſſeins d'Atropos:
Mais, puiſqu'enfin, en dépit du Lierre,
Enſevelis ſous la funébre Pierre,
Nous devons tous rendre compte à Minos.
Pourquoi Mortels, Paſſagers ſur la Terre
Précipiter par de rudes travaux,
Des jours ſi courts & plus frésles qu'un Verre?
Plûtôt oiſifs, à l'ombre du Repos,
Peu ſoucieux d'un ſtérile mérite,
A pas comptés marchons vers le Cocyte:
Tout le Renom des antiques Héros
Ne vaut l'inſtant où je vois la Lumiere;
Et quand un jour par la main meurtriere,
Serai rayé du Livre des Vivants,
Ce m'eſt tout un que ſur marbre ou pouſſiere,
Mon nom tracé reſte ou s'envole aux Vents.
Envain Phébus contre la faulx du tems,
Défend encore ceux d'Horace & d'Homere;
Leurs doux Ecrits où puiſa Deſpreaux,
ne ſont pour eux qu'inutiles Zéros:
Ainſi, qu'importe à Racine, à Moliére,
Que de leur ſel nous ſoyons réjoüis?

Si pour jamais ſourds à tous nos Elo-
ges,
Le bruit épars du Parterre & des Lo-
ges
Ne frape plus leurs ſens évanoüis ;
O foibles lots des Rimeurs ébloüis !
Tas de Lauriers ſur leur Tombe on ap-
preſte,
Et rarement à leurs yeux on les fête.
Trottant toujours, Envie à leurs côtez,
Eſt là tout preſt qui leur gloire inter-
cepte ;
Et quand enfin, le bon goût les accepte,
Et que leurs vers ſont lûs & débitez,
Ja ſont pleurans aux bords de l'Onde
noire,
Leurs jours perdus pour l'Immortalité.
Heureux celui, qui têmoin de ſa gloire,
Eſt de Fortune & de Muſes flaté !
Troupe d'Ennuis jamais ne le lutine,
Eſſain de Ris le hante & le dodine :
Pour luy Vénus n'a point de cruauté.
Le Dieu du Vin de Comus eſcorté,
Paîtrit ſa panſe & ſa trogne enlumine ;
Mais, quel Rimeur en ce temps, effronté,
Eſt de fortune & de joye accoſté :
Plûtoſt voit-on pauvreté qui l'affole ;
On lit ſon livre, on trépigne, on l'accole:
Plus d'un Héros de ſes vers s'éjoüit,

Tandis qu'à jeun l'Auteur s'évanoüit:
Puis insensez! Tuons nous sur des Odes;
Allons plutost encenser des Pagodes.
Bellône ainsi que tous ses Courtisans
Recéle un cœur plus dur que sa cuirasse;
Et le fier Mars qui morts sur morts entasse,
Souvent moins docte en l'art de nos accens,
Voit sans pitié Phébus à la besace,
Et sur son front, écrits besoins pressans:
Depuis que vont les Menins des neuf Fées,
Vanter ses Faits, écrire ses Trophées;
Encore leur doit ce Vainqueur inhumain
L'ancre & la plume avec le parchemin.

LA MORT,

PAR MONSIEUR BOUDIER.

QUE cette tête est naturelle!
Disois-je en voyant Marc-Aurelle,
Sur le médaillon le plus net
Que j'eusse dans mon cabinet.
Et rappellant en ma mémoire
Toute la suite de l'Histoire

D'un Empereur si florissant ;
Si bon, si sage & si puissant,
Je fis alors d'un cœur tranquile
Cette réflexion utile.

Puisque tout périt ici bas,
Et que la mort n'épargne pas
Le mérite des plus grands Hommes :
Pourquoi vils Mortels que nous sommes,
Au prix de ces Héros fameux,
Craignons-nous de mourir comme eux ?
Scipion, Césat, Alexandre,
Ne sont que poussiere & que cendre ;
Et tout ces grands Noms seroient vains
Sans le secours des Ecrivains,
Et des Arts qui les font revivre
Sur le papier & sur le cuivre.
Mais au fond, en sont-ils moins morts,
Et brillants d'un pompeux dehors,
Ont ils dans les Royaumes sombres
Place au dessus des autres ombres?
Y connoit-on le Sang Royal ?
Rien moins : Tout y devient égal ;
Et Minos y traite de même
La houlette & le Diadéme.
Incorruptible & sans merci
Pour tous ceux qui partent d'ici,
Il les punit ou récompense

Selon le mérite ou l'offence.

Si l'on croit les Faiſeurs de vers
Dans leurs peintures des Enfers :
Ce ne ſont qu'horreurs, que tortures
Et que monſtreuſes Figures.
Gorgonne aux crins de ſerpens,
Dragons qui couvrent trente arpens,
Sphinxs Affreux, Hidres à cent têtes,
Et mille autres terribles Bêtes
qui ſe jettent de tous côtez
Sur les Mânes épouvantez.
Un Fleuve de flâme & de ſoufre
Tourne autour d'un horrible gouffre,
Qui retentit de hurlemens
& de piteux gémiſſemens.
Là, le Déſeſpoir & la Rage
Et la Peur au pale viſage
Avec le Repentir tardif,
Perchés ſur les branches d'un If
qui regne au milieu d'une Plaine,
Infectent l'air de leur haléne.

On ne doit pas eſtre ſurpris
De ce que les foibles eſprits,
Elevez dés leur tendre enfance
Dans cette commune croyance,
Se ſentant proche de la mort,
Viennent á s'éfrayer ſi fort.

D'autres que le Preſent enyvre,
Ne ſongeant pas plus loin qu'à vivre,
Se troublent au ſeul ſouvenir
De la mort & de l'avenir.
Un Mortel qui penſe à toute heure
Qu'il n'eſt point de jour qu'on ne meure,
Et que naître eſt le premier pas
Qui nous conduit vers le trépas;
Le voit approcher ſans le craindre,
Et bien éloigné de s'en plaindre,
Il l'enviſage de même œil
Qu'un long & paiſible ſommeil.
Mais, cette heureuſe confiance
Part de la bonne conſcience,
Qui fuit le mal & fait le bien
En vrai Philoſophe Chrêtien.

CONTRE NOSTRE SIECLE

PAR LE MESME.

PArmi tant d'Hommes ſcélérats,
Tant de Fanfarons, Petits-Maîtres
De préſomptueux Magiſtrats,
De Bigots, d'indignes Prêtres;
Sans compter les Fourbes, les Traîtres,
Les Brutaux & les Eſprits bas:
Comment peut-on ſouffrir la vie,

Et concevoir l'horrible envie
De prolonger des jours ingrats ?
Allons dans les demeures ſombres,
Puiſque ſous la clarté des Cieux
Les Vivans ſont ſi vicieux,
Chercher la vertu chez les Ombres.

SUR LA FORTUNE.

PAR LE MÊME.

LA fortune a de grand revers,
Dit Auſône en de certains Vers :
Cet exemple ſeul peut l'apprendre.
Un pauvre Diable s'alloit pendre,
Lors qu'aperçevant un Tréſor,
Il ſe chargea d'Argent & d'Or,
Jetta ſa corde & prit la fuite.
Qu'en arriva-t'il dans la ſuite ?
L'Avare qui l'avoit caché,
Au lieu du Magot dêniché,
Trouvant à propos cette corde,
Se pendit ſans miſericorde.
Le Conte n'eſt guére étendu.
Pour un Incident ſi bizare :
Ce que j'en aime, eſt qu'un Avare
En peu de mots, s'y voit pendu.

AUX CRITIQUES.

PAR LE MÊME.

MA Satyre, Arme défensive,
Dont la Paix est l'unique objet,
N'a jamais, sans juste sujet,
Offensé personne qui vive.
Mais, quiconque m'attaquera,
Malheur au fou qui le fera!
Pour un trait en recevra mille;
Et criblé de piquants Lardons,
Il sera par toute la Ville
Chanté sur l'air des Rigaudons.

A MADEMOISELLE***

Sur une extinction de voix pour laquelle elle avoit inutilement pris le bain pendant neuf jours.

PAR M. THAVENOT.

CLoris, vôtre interêt m'inspire
Les Vers que je vous trace ici;
Amour, dont vous ornés l'Empire,
Le tendre Amour m'inspire aussi:
Gardés-vous bien d'être rebelle

A l'utile leçon que je vais vous donner ;
Ce n'eſt pas aſſés d'être Belle,
Par de prudens conſeils il faut ſe gouverner.
On m'a conté qu'au pié des Hêtres,
Vous chanſonniés n'aguére en un bois conſacré
A des Divinités champêtres,
Si que par vos accens Pan lui-même attiré,
Laiſſa tomber ſa Flute & ne pût ſe défendre
D'abandonner pour vous entendre,
Driades un peu bruſquement:
(Déeſſes ainſi que Mortelles
Pardonnent rarement aux Belles
Qui leur enlévent un Amant)
Vôtre voix avoit fait le crime
Qui les irrita contre vous ;
Elle eſt aujourd'huy la Victime
Sur qui s'épuiſe leur courroux.
Cloris, vous êtes Belle & Sage :
Mais cependant, vous vîtes à regret,
La perte d'un tel avantage ;
Et pour en recouvrer l'uſage,
Aux Déeſſes des Eaux allâtes en ſecret
Offrir des vœux & faire une Neuvaine :
Celles-cy, loin d'alléger vôtre peine,
Craignant pour elles même ſort

Qu'avoient éprouvé les Dryades ;
Et que Tritons pour vous ne quittassent
Nayades,
Rejetterent vos vœux, & n'eurent pas
grand tort :
Avec des Traits que rien n'égale,
Et cette voix dont Pan fut enchanté,
Quand vous voudrés, il n'est point de
Beauté
Dont vous ne deveniés Rivale :
Or donc, si m'en croyés, Cloris, changés
d'Autels,
Essayés à l'Amour de faire une Neuvaine,
Il est le plus puissant de tous les Immortels;
Vôtre offrande ne sera vaine,
Ou je me trompe fort ; vos triomphans
appas
Ont assés de nos jours augmenté son Do-
maine,
Pour qu'il ne vous refuse pas:
Pourvû qu'à ses Vassaux cessiez d'être
inhumaine ;
Car ce Dieu Tout-puissant, Cloris, vênt
du retour ;
Or donc, si m'en croyez, recourez à
à l'Amour.

Le mot de la premiere Enigme du mois passé, étoit *l'Oeuf*, & celui de la seconde, *le Pistolet de poche.*

ENIGME.

LEs anciens Grecs, dit-on, ne me
connoissoient pas,
Et se passoient de moi, mettant la fa :
en bas ;
Mais tête haute, on vient me rendre
hommage,
Hommage, non, c'est trop me prévaloir ;
Car très souvent, lorsque l'on vient me
voir,
Ce n'est pas moi qu'on envisage ;
Mais tirons du moins avantage
De ce que quelques Dieux m'ont
obligation,
Si je dois à Vulcain quelque
perfection
Sans moi l'on ne pouroit at-
teindre
A rendre somptueux les Palais de Plutus ;
Et si Mercure m'aide à peindre,
En recompense aussi, j'aide à peindre
à Vénus

AUTRE

DE plus de trois fois sept, est la
Cathégorie,
Dont François & Latins m'ont mis
tout le dernier;
Quoi qu'en France mon rang dût être
le premier:
Est-ce Usage, Caprice, ou pure Allégorie?

Oh, oh, dit un Pédant, Tors, Crochu,
Mal bâti,
Moins bien que l'Oméga tu te crois as-
sorti?
Zéle bizare à part, l'on se passe de reste
De toy; car à Raison tu ne sers pas d'un
Zeste.

Dans l'Histoire de France on remar-
que cinq Rois
Distingués par moi seul; j'ai servi même
à trois
Tout de suite, depuis le décés d'Henri
Quatre,
Vingt & un Lustre & plus, sans qu'on
puisse en rabatre.

De nôtre jeune Roy mon sort est de-
pendant,

Le long cours de son Regne étend ma destinée :
Puisse-t'elle par lui n'être jamais bornée?
Qu'il surpasse du moins le Règne précédent.

CHANSON.

Dont la Musique est de M. de FRANCE DE NOLA.

LE vaste Empire d'Orient & celui d'Occident,
Se font aujourd'huy la Guerre ;
Si l'Aigle détruit le Croissant,
Que de Ruisseaux de sang vont couler sur la Terre !
Amis, imitons l'Alleman,
Tandis qu'avec son Cimeterre,
Il va renverser l'Ottoman ;
Avec la bouteille & le verre,
Allons chasser l'Amour de l'Isle de Cythére :
Détruisons pour jamais l'Empire de Vénus,
Et que l'un & l'autre Hemisphére
Revére seulement celui du Dieu Bachus.

Comme

Septembre 1717. Recit de Basse.

Le Vaste Empire D'ori...ent, et celuy D'occident, Se font aujourd'huy la

guerre, Si l'Aigle détruit le Croissant, que de ruisseaux de Sang vont couler

.... sur la Ter..... re, re, A-mis J'imitons l'Alleman, tandis qu'avec Son Cima-

=- terre, il va renver-ser ..... l'Otto-man, a-vec la bou-=

=taille et le Verre, allons chas-ser l'Amour de l'Is-le de Cythar..:re, détrui=

=sons pour ja mais détruisons pour ja-mais l'Empire de Ve..:rus, et que l'un et

=lautre Hémis-phere, ré--ver..... ré Seu-le-ment celuy du Dieu Ba-=

COmme la Rélation ſuivante venuë en droiture de Belgrade, eſt écrite par un homme impartiale, & qu'elle contient quantité de circonſtances différentes de celles qui ont eſté publiées juſqu'à préſent ; on a jugé à propos, en faveur de la varieté, de lui donner la préference ſur quantité d'autres Lettres qui ſemblent avoir eſté copiées ſur le méme Original.

RELATION

DE LA BATAILLE DE HONGRIE.

SUr les nouvelles que le Prince Eugéne recevoit chaque jour, que le Grand Vizir s'avançoit avec une armée formidable, pour venir au ſecours de Belgrade, il ſuſpendit le deſſein qu'il avoit d'ouvrir la Tranchée devant ſa Contrevallation, & d'attaquer cette Place en forme. Il ſe contenta ſeulement de faire ouvrir un ſeul boyeau de Tranchée vis-à-vis de la Ville d'Eau (la Save entre deux,) appuyée

par de bonnes redoutes. L'on y plaça 40 Piéces de Canon & 20 Mortiers, qui battoient en bréche le flanc de la Ville basse & le chemin couvert de la haute à revers ; mais, cette attaque devenoit inutile, en ce que le chemin pour aller à cette bréche, n'étoit pas accessible. Ce Prince s'occupoit de plus à fortifier sa Circonvallation par des redoutes frézées, dans les endroits les plus foibles & où l'on pouvoit juger que l'Ennemi s'attacheroit. Son point de vûë étoit seulement de prendre Belgrade ; & pour y parvenir, il vouloit assûrer son Camp par des Retranchemens presque inataquables & ne point risquer une Bataille. Enfin, l'Armée Ottomane dont on nous ménaçoit depuis long-tems, commença à paroître le 28 du mois passé, & se grossissant pendant 4 jours, vint se camper en front de baniére le 31, sur des hauteurs, à la portée de nôtre Canon. Nous vîmes un Camp & des Gardes sur leurs flancs qui nous parurent prodigieuses, sans pouvoir jamais découvrir au juste leur force par aucuns Déserteurs ni Prisonniers. On jugea seulement qu'ils pouvoient aller à 200000 hommes. Nous

crûmes d'abord que ce grand nombre de Peuple ne pouvoit ſe ſoûtenir huit jours dans ce Camp, n'ayant ni eau ni fourage ; mais l'expérience nous fit voir le contraire : Ils commencérent à lever terre la même nuit de leur campement, & avançant vers nous des tranchées & des paralleles, ils élevérent des Batteries de Bombes & de Canons ſoûtenuës par des Redoutes, à moitié de diſtance entre eux & nous. Le front de leurs paralleles occupoit un térrein à déboucher juſqu'à 20000 hommes en bataille. Ils placérent dans cette intervalle 140 Piéces de Canon & 35 Mortiers qui nous battoient dés le 3 de ce mois dans preſque toute l'étenduë de nôtre front ; ce qui obligea la plûpart de nos gens de décamper & d'aller ſecouvrir des parapets de nos retranchemens par des traverſes. Le Quartier du Roy fut dans la même néceſſité. Ils continuërent enſuite ſous le feu de leurs Canons, de travailler aux approches de nôtre foſſé, par une infinité de rameaux aſſés mal concertez ; mais, d'où ils ne laiſſoient pas de tirer beaucoup. Les travaux & les paralleles qu'ils joignirent au bout, nous faiſoient

voir nôtre Armée auſſi réguliérement aſſiégée, qu'on aſſiége une Place. Le 13, le feu de leur Mouſquéterie paſſoit bien loin au delà de nos parapets : Dés qu'ils fu: ẽtàportée, & qu'ils vi: ẽt que nous n'avions fait aucun mouvement pour les interrompre, leur audace augmenta & ils portérent en deux jours de nouvelles paralleles, à la portée du piſtolet de nos retranchemens. Ils ſe préparoient à faire la deſcente du foſſé le 17, en faiſant rouler de gros gabions devant eux, qui les auroient mis à couvert ; d'autant mieux qu'ils les auroient ſoûtenus par le feu de leurs paralleles ; & les mêmes gabions auroient comblé le foſſé dans toute la largeur & la diſtance de leur attaque.

Le Prince Eugéne ſe voyant ſi fort reſſerré & preſſé, malgré la réſolution qu'il avoit priſe de maintenir ſes retranchemens, ſe trouva cependant dans la néceſſité lui-même de ſortir & de les attaquer. Il tint Conſeil de guerre le 15, où il fut décidé de les combattre le lendemain au point du jour. La diſpoſition de cette entrepriſe fut, que nous aurions une premiere ligne compoſée de 30 Bataillons & de 24 Régi-

mens de Cavalerie, de 6 Eſcadrons, chacuns partagés ſur la droite & ſur la gauche de l'Infanterie : Que cette premiere ligne ſeroit ſoûtenuë par une ſeconde de 27 Bataillons ; le tout, ſous les Commandemens des Maréchaux de Palſi, du Prince Alexandre de Virtemberg & du Comte de Mercy: Que le reſte des Troupes deſtinées à la circonvallation, borderoient le parapet des Retranchemens, en cas qu'on eût été forcé de ſe retirer. Il fut donc réſolu qu'on commenceroit à défiler à 2 heures aprés minuit par différentes barriéres, pour être formé devant l'Ennemi, avant que le jour pût deſcouvrir nôtre manœuvre ; & que lorſqu'on verroit partir trois Bombes à la fois de nos Mortiers, on attaqueroit, en prenant les flancs de leur droite & de la gauche de leurs travaux;& qu'on ſe propoſeroit de nettoyer, s'il étoit poſſible, toutes ces Tranchées, pénétrer juſqu'à leurs batteries, & ſi on pouvoit y parvenir, de ſe former là en bonne ordre de bataille, & de faire donner, juſqu'à ce qu'on ût comblé leurs Tranchées, comptant faire beaucoup, ſi avec 35000 hom-

mes effectifs dans ce que nous étions à cette ſortie, on pouvoit parvenir à y réuſſir. Nous avions cependant 80000 Janiſſaires en Tête à combattre derriere des Tranchées. Les Troupes deſtinées à la contrevallation étoient en même-tems en bataille, pour s'oppoſer aux ſorties que les aſſiégez pouvoient faire, pendant qu'on ſeroit aux mains; ce qu'ils auroient infailliblement exécuté, ſi leurs gens nous avoient prévenus; mais, ils furent ſurpris & comme déconcertez, ne pouvant deviner ceque ce pouvoit être, quelques meſures & quelques précautions que l'on prit. Nous ne pûmes cependant être formé au jour & nous étions en trés grand danger, ſi par un bonheur imprévû, un Broüillard fort épais ne s'étoit élevé, & qui nous fut ſi favorable, que nous défilâmes dans les dehors, entre nôtre foſſé de circonvallation & l'Ennemi, ſans qu'il nous aperçût, ce qui donna le tems aux dernieres Troupes qui ordinairement demeurent fort en arriere dans des défilez, de joindre & de ſe former aux premieres; ſans quoi, la moitié de la premiere ligne auroit été coupée. A peine fûmes nous for-

més, que le murmure ou autre bruit fit apperçevoir aux Turcs que nous n'étions qu'à la portée du piſtolet, & qu'il y avoit des Troupes devant eux. Ils firent d'abord grand feu, & nous mirent en néceſſité de les attaquer dans l'épaiſſeur du broüillard, ſans pouvoir diſtinguer les objets à 30 pas devant nous. On fut dans la confuſion plus d'une heure, ſans ſe reconnoître; mais, le tems s'étant tout à coup éclairci, nous nous trouvâmes avoir déja gagné ſur eux beaucoup de petits Retranchemens ou Tranchées; & de plus un grand intervalle dans nôtre centre, entre nôtre droite & nôtre gauche: Il arrivoit qu'en avançant pour nous rejoindre, nous gaignons toûjours en avant quelques-uns de leurs Rameaux de Tranchées. Cette quantité de foſſez faiſoit que la Cavalerie ne pouvoit paſſer que difficilement, & qu'elle ſe trouvoit expoſée à un grand feu, pendant qu'elle ſe formoit; mais, ni le grand feu du Canon & de la Mouſquéterie, ni le grand nombre d'hommes & de Retranchemens, ni les hurlemens & cris effroyables que ces Barbares font en pareilles occa-

ſions pour nous épouventer, n'étonna point nôtre Soldat; au contraire, comme s'il ût eu la Victoire déja ſûre, il marcha toujours en avant, en chargeant l'Ennemi avec une fermeté & une intrépidité incroyable, ſautant de Tranchées en tranchées, auſſi facilement que s'il avoit combattu en raze campagne. Les Ennemis ſe voyant repouſſés juſqu'à leur derniere barriere, la confuſion & la terreur ſe mit parmi eux; & quoiqu'au nombre de plus de 200000 hommes qui nous faiſoient tête, ils n'eurent plus l'aſſûrance de pouvoir former une ſeule troupe de 100 hõmes en ordre. Dans cette déroute, nous nous aperceumes que pluſieurs de leurs principaux Officiers, aprés de vains efforts pour les rallier, levoient les bras au Ciel comme de déſeſpoir; & tout à coup cette puiſſante Armée s'évanoüit, abandona ſon Camp, Bagages & Munitions, & prit honteuſement la fuite. Pour l'Artillerie nous en étions déja les maîtres. Ils brûlérent la Ville de Semendria en paſſant; le Prince Eugene ayant mis de la Cavalerie & des Houſſards à leur trouſſe, ils en tuérent ungrand nombre. On ne peut aſſez loüer

l'Infanterie Bavaroiſe qui contribua beaucoup au gain de la Bataille. Cette Troupe emportée par l'ardeur du Combat, ſe ſéparade la premiére ligne où elle étoit, ſans que les Généraux de cette aîle là puſſent la retenir; elle perça toûjours en avant ſur l'Ennemi, ouvrit les premiers paſſages, & en mettant en fuite ce qui ſe rencontroit devant elle, elle donna lieu aux Troupes qui les ſuivoient de ſe former & de ſe mettre en Bataille: Lorſque de Poſte en Poſte elle ſe voyoit jointe, elle recommençoit à s'avancer de nouveau, ce qu'elle continüa juſqu'au point du gain & de la déciſion de la Bataille; toute l'Armée en a été témoin. Le Prince Electoral qui, comme les autres Volontaires, a accompagné le Prince Eugéne partout, fut ſi tranſporté de joye, qu'il accourut à la fin du dernier choc, embraſſer M. de la Colonie Colonel de ſon Régiment.

On compte environ 20000 Turcs reſtés ſur la Place; de nôtre côté nous y avons perdu prés de 5000 hommes.

Le Prince Lobkowitz, le Prince Taxis, le Général Hauben, le fils du Général Palfi, le Marquis de Caretti Co-

lonel Bavarois, le Marquis de Bona Colonel, & plusieurs braves Officiers y ont été tuez.

On a trouvé dans le Camp de Infidéles 136 Canons de Bronze, 37 Mortiers. 20000 Boulers de Canon, 3000 Grenades. 600 Barils de Poudre, 300 Barils de Bales de Mousquets: On leur a pris 53 Drapeaux, 9 Queuës de Cheval, 4 Trompettes, cinq Tambours des Janissaires, quatre Timbales de Cuivre & 3000 Chariots &c. Le Prince Eugéne fit chanter le *Te Deum* dans la Tente du Grand Vizir, autour de laquelle il avoit fait arranger les Drapeaux & autres Trophées de cette Victoire signalée. C'est la troisiéme Tente des Grands Visirs que ce Grand Général a gagnée. La premiére, au Pont d'Esseck, la deuxiéme à la journée de Semlin, & celle-cy qui est encore plus riche que les deux autres.

Le lendemain 17 de la Bataille, la Garnison de Belgrade voyant qu'elle ne pouvoit plus compter sur aucun secours, força le Séraskier à parlementer le même jour, pour obtenir une Capitulation plus favorable.

On convint presque de tous les ar-

ticles. Le dix-huit, on prit poſte dans les Ouvrages extérieurs, & on occupa un poſte avec 20 Compagnies de Grenadiers & 6 Bataillons. Le 20, on nous remit tous nos Priſonniers, les Déſerteurs & les Rebelles Hongrois. Le 22 la Garniſon ſortit en vertu de la Capitulation, au nombre de 25000 hommes, parmi leſquels il y avoit un quart de Janiſſaires; le reſte étoit compoſé de Raſciens, Boſniens & Valachiens, ſans compter 3000 Spahis. Cette Garniſon a été conduite en partie par eau à Freteſlaaw & en partie par terre à Niſſa. L'Ingénieur du Régiment de Holſtein qui avoit déſerté au commencement du Siége, avec un Canonier & trois autres, ont été empalez. & les Deſerteurs pendus.

L'Artillerie priſe tant ſur l'Armement Naval des Turcs, que dans la Ville & la Forteresſe, conſiſte en 534 Canons de bronze & de fer, & 69 Mortiers, ſans ceux qui ſont enterrez ſous les débris du dernier Magazin de poudre qui ſauta le 14 d'Aouſt. C'eſt ainſi que cette Ville qui avoit gémi 195 ans, preſque ſans interruption, ſous le joug des Infidéles, eſt retournée ſous la

Domination de la Maiſon d'Autriche.

Le Comte d'Odwier Major Général, a été établi par *interim*, Commandant dans Belgrade, avec une Garniſon de huit Bataillons & de huit Compagnies de Grénadiers.

Les Turcs abandonérent le 17. Sabaz ſur la Save, y ayant laiſſé 12 Piéces de Canon & beaucoup d'attirailles de guerre &c.

Du Camp Impérial, proche Semlim, le 5 Septembre.

Nous occupons aprélent un nouveau Camp, entre la Save & le Danube, ayant été obligés à cauſe de l'infection, d'abandonner l'ancien. On ne voit & on n'entend plus parler des Ennemis. Il eſt ſurprenant qu'avec une poignée de monde, nous ayons pû nous emparer de tous les Poſtes conſidérables de l'un & de l'autre côté du Danube, depuis Belgrade juſqu'à Vidin; puiſque nous ſommes maîtres actuellement de Sémendrie, de Ram, d'Ipek, de Dobra, de Sip, de Biſſa, de Vidin & au Nord de ce Fleuve, de Vipalanka, d'Oiſova & de Meadia.

Le

Le Prince Eugéne a donné congé à tous les Volontaires de l'Armée, n'y ayant plus aucune expédition d'éclat à faire ; à cauſe de l'épouvente où ſe trouvent les Troupes Ottomanes, qui ſont tellement diſſipées qu'on ne ſçait ce qu'elles ſont devenuës. Le Comte Joſeph-Simon d'Eſtheraſi informé qu'un corps de Turcs & de Tartares campoit prés de Vipalanka, eſt tombé deſſus, les a battu, mis en fuite & pris dix Piéces de Canon avec 153 chariots de munitions de guerre & de proviſions de bouche. Il a fait ſabrer tous les Fuyards, excepté trois Officiers des Janiſſaires à qui on a fait quartier ; ayant promis de découvrir au Prince Eugéne des choſes de la derniere conſéquence. Le Général Major Spleni les a pourſuivi juſqu'à Orſava qu'ils ont abandonné de même que l'Iſle voiſine : Le Comte Eſtheraſi, Michel Czalli, Adam Vay & le jeune Bérézini ayant raſſemblé environ 15000 hommes de Mécontens, ont fait une irruption dans la haute Hongrie. Ils ont paſſé par Radua & pénétré juſqu'à Biſtritz dont ils ont brûlé le Fauxbourg ; enſuite, ils ont tiré

ſur la gauche à Maros & ſe ſont avancé juſqu'à Iroye, en ſaccageant & pillant tout le Païs. Le Général Steinville eſt à leur trouſſe ; on ne ſçait s'il pourra les joindre, tant ils ſe retirent avec précipitation. Le Prince Eugéne a détaché 19 Bataillons & 6 Régimens de Cavalerie, ſous les ordres du Général Mercy vers le Bannat de Themeſvar, & a fait encore quelques autres détachemens.

NOUVELLES ETRANGERES.

LEs Lettres de Veniſe du 11 de ce mois portent, qu'on commençoit à paroître fort intrigué ſur les Projets de la Flote d'Eſpagne. La Nobleſſe publie hautement que la République étoit prête d'exécuter le dernier Traité d'Alliance conclu avec la Maiſon d'Autriche, en vertu duquel le Sénat s'eſt engagé de fournir 4000 hommes & un certain nombre de Vaiſſeaux à l'Empereur, ſi les Etats que ce Prince poſſéde en Italie, étoient attaqués par quelque autre Puiſſance pendant la Guerre

du Turc. Ce ſecours doit être même plus ou moins conſidérable ſelon le lieu où l'Emper. ſera attaqué. Les Chefs du gouvernement ont interrogé le Capello qui eſt revenu depuis peu de la Reſidence de Naples, touchant les ſentimens des Peuples de ce Royaume ; il leur a répondu qu'il croyoit que ſi les Eſpagnols s'en approchoient, il y auroit dans ce Pays-là un ſoulevement preſque générale en leur faveur : Que deux jours auparavant, on avoit reçû un Courier de Corfou, avec des Lettres du Capitaine Général, datées du 27 Aouſt, qui portoient que les Turcs aſſembloient un Corps de Troupes & qu'ayant avec eux du Canon, il étoit à craindre qu'ils n'euſſent formé le deſſein de faire le Siége de cette Place. Que ce ſoupçon étoit confirmé par le voiſinage de leur Flote qui s'approchoit du Zante au nombre de 48 voiles carées, dont 8 Galéres & 14 demie Galéres ou Galiotes s'étoient même avancées juſqu'aux Iſles de Sapienza. Difficilement les Vénitiens pourront-ils s'oppoſer à cette entrepriſe.

Le peuple a fait ici de grands Feux de joye, à l'occaſion de la Victoire

remportée par l'Armée du Prince Eugéne ſur celle des Turcs : Il y a lieu de préſumer que le Prince Eugéne profitant de la terreur où ils ſont, s'avancera vers Niſſa & au delà: Que par des détachemens, il s'emparera de la Boſnie, & en fera couler juſque ſur la Côte du Golphe Adriatique, pour ſe rendre maître de Santary, de Dulcigno & autres lieux ; afin d'établir par ce Golphe une communication avec le Royaume de Naples & l'Italie : Cette grande Victoire a fait changer la réſolution priſe de faire paſſer 3000 hommes de Dalmatie au Levant.

A Rome le 7 Septembre 1717

Le Comte de Galas Ambaſſadeur de l'Empereur, eut le 26 du paſſé, Audiance du Pape, à qui il ſignifia qu'il eût à trouver bon que l'Empereur fit couler des Troupes dans le Royaume de Napies par l'Etat Eccleſiaſtique, n'ayant pas d'autre route à leur faire tenir : Cette propoſition a dû embaraſſer le S. Pere. S. M. I. a donné ordre à ce qu'on aſſûre, de faire paſſer 25000 hommes dans le Milanois, dont une partie conſiſtè en Troupes Saxo-

nes. Selon toutes les apparences, le Roy d'Espagne bornera sa Conquête à la Sardaigne ; & nous n'avons pas avis qu'il fasse aucune tentative pour se rendre maître de Naples. On prépare au Château S. Ange une Girandole, en réjouïssance de la Victoire remportée sur les Turcs : Elle se tirera le jour qu'on chantera le *Te Deum*.

Suite du Journal de Paris.

LE 9 au soir, le Roy soupa chez Madame la Duchesse de Vantadour ; aprés le soupé, il eut le divertissement d'un feu d'Artifice. On abandonna un gros Chien qui courant aprés toutes les fusées, les saisissoit malgré la violence du feu, & en soutenoit l'effet sans les lâcher; ce qui réjouit beaucoup S M.

M. le Comte de Kinigsegk Ambassadeur de l'Empereur, a donné plusieurs fêtes magnifiques, à l'occasion de la Victoire remportée par les Armes Impériales sur les Infidéles.

Le 14, cet Ambassadeur fit Audian-

ce particuliere du Roy, dans laquelle il donna part à S. M. de la Victoire remportée sur les Turcs & de la Reddition de Belgrade.

Le 17, le Roy nomma à l'Evêché de Nantes qui vaut 30000 liv. de rentes, M. l'Abbé de Tressans premier Aumônier de M. le Duc d'Orleans : Il avoit été nommé cy-devant à l'Evêché de Vannes, vacant par la mort de Messire Gilles de Beauveau Abbé de Tréport, qui arriva le 6 de ce mois.

M. l'Abbé de Caumartin Abbé de Buzay, Doyen de la Cathédrale de Tours, & un des Grands Vicaires du Siége vacant, a esté nommé à l'Evêché de Vannes.

M. l'Abbé du Bois Conseiller d'Etat ordinaire, est parti en poste pour Londres, où il va exécuter quelques Commissions de la part de S. M. Il ne prendra point de Caractére.

Mgr le Prince de Dombes, après avoir donné des preuves d'une valeur & d'une conduite supérieure à son âge, arriva le 20 de l'Armée de Hongrie à Paris.

Il est encore incertain quand Mgr le Comte de Charolois se rendra ici :

une Lettre écrite de Vienne à Paris, en parle en ces termes. *On a raiſon d'avoir eſté dans de grandes inquiétudes de M. le Comte de Charolois ; car, la Renommée qui dit merveilles de lui, a trouvé à redire qu'il s'expoſât par trop : & tous ceux qui ont paſſé du Camp à Vienne, ont rapporté que le Prince Généraliſſime, avoit eſté obligé de ſe ſervir de toute ſon autorité pour arrêter l'ardeur de ce jeune Héros. On ne ſçait pas ſi en s'en retournant en France, il reſtera du tems à Vienne ; mais, il eſt ſûr qu'il y eſt bien déſiré.*

Le Prince de Pons, M. le Chevalier de Lorraine ſon frere, & preſque tous les Volontaires de France ſont de retour de la Campagne de Hongrie.

M. le Marquis d'Alincourt petit fils de M. le Maréchal de Villeroy, avec quelques autres Seigneurs, reviendra en France par l'Italie.

On a eſté informé que M. le Marquis de Langallerie qui a demeuré 16 jours à ce que l'on prétend ſans manger, mais non ſans boire, étoit mort dans ſa Priſon à Vienne, le 7 de ce mois.

M. l'Abbé de Brancas frere du Marquis de ce nom, a eu l'agrément pour occuper la place d'Aumônier du Roy qu'avoit M. l'Abbé du Cambout.

Mgr le Regent a donné le Prieuré de Mortault de l'Ordre de Cluny qui vaut 8000 livres de rentes au fils de M. le Comte de Rousſi ; d'un autre côté, M. l'Abbé d'Auvergne qui s'en prétend le Titulaire, a nommé M. l'Abbé de Tavannes Neveu de M. le Chancelier.

Le 25, Madame Ducheſſe de Berry a choiſi Madame la Marquiſe de Béthune pour Dame du Palais, à la place de feüe Madame la Comteſſe d'Aydie.

L'Archevêché de Beſançon vient d'être donné à M. l'Abbé de Mornay Ambaſſadeur en Portugal.

L'Abbaye de Quimperlay raportant 8000 livres de rentes, a eſté donnée à M. de Sanzay Evêque de Rennes.

Les Sous-Baux des Aydes ayant eſté réſiliés par Arrêt du Conſeil, il en a été fait de nouveaux pour les quatre années qui reſtent; à commencer au premier Octobre de cette année 1717. Le tout a eſté donné à 3 Compagnies.

La premiere, a les Généralités de Paris, Roüen, Amiens, Soiſſons, Chalons, Orleans avec la marque des fers & marques d'or & d'argent du Royaume.

Elle eſt compoſée de Meſſieurs Teiſſier, Chalmette, de Beaufort, de la Haye, de Durdent, Meulan, Albert, Savalette, Monpellier, Villemûre, Perrinet, Thoinard.

Le Bureau, ruë des Petits-Champs.

La deuxiéme, de Meſſieurs Maugras, Colin, Roblaſtre, l'Huillier, Souchet, Thevenin de Verneüil, Huë, Dauſſeur, Michaut.

Elle a Caën, Poitiers, la Rochelle & Lyon.

Bureau, ruë Porte-Foin.

La troiſiéme, de Meſſieurs de S. Leon, Raſle fils, Daugny, le Texier, de Jean, Harte de Chevremont, Charliere, Hauffroy, des Hayes, Lantage fils.

Elle a Tours, Alençon, Bourges & Moulin.

Le Bureau, ruë Royale.

Le Roy a donné le Gouvernement de Lourde en Bigorre, à M. le Comte de Cardeillac d'une Nobleſſe diſtinguée dans ce Païs-là.

Il paroît un Arreſt du Conſeil d'Etat du Roy, du 12 Septembre 1717, qui ordonne que tous les Officiers Comptables, Fermiers, Soûfermiers, Receveurs, Commis, & generalement tous ceux qui ont le maniment des deniers de Sa Majeſté dans la Ville & Fauxbourgs de Paris, ſeront tenus de faire leurs Recettes & Payemens en Billets de la Banque Générale.

Avis trés utile au Public.

Etant du Reſſort du Mercure d'annoncer au Public les Etabliſſemens qui ſe font dans Paris à l'avantage de la Societé Civile, on aprendra ſans doute avec plaiſir, que le Bureau général privilégié, d'adreſſe & de rencontre, doit s'ouvrir inceſſamment dans la rue S. Sauveur.

Quiconque a lû les Eſſais de Montagne, aura pû obſerver au Chapitre des déffaut de nos Polices, le premier

projet de cet Etabliſſement ſi néceſſaire à tout Etat. Feu mon Pere (dit-il) *homme pour n'être aidé que de l'Expérience & du Naturel, d'un Jugement bien net, m'a dit autrefois qu'il avoit déſiré mettre en train, qu'il y eut ès Villes, certain lieu déſigné auquel ceux qui auroient beſoin de quelque choſe, ſe pûſſent rendre ou adreſſer & faire enrégiſtrer leur affaire à un Officier établi pour cet effet. Comme je cherche à vendre des Perles, je cherche des Perles à vendre. Tel s'enquiert d'un Serviteur de telle qualité, tel d'un maître, tel demande un Ouvrier. Qui ceci, qui cela, chacun ſelon ſon beſoin: Ce ſemble que ce moyen de nous entr'avertir aporteroit non légere commoditè au Commerce public; car à tous coups, il y a des conditions qui s'entre-cherchent, & pour ne s'entre-entendre, laiſſent les honneurs en extréme néceſſité.*

Voilà proprement le Texte ſur lequel le Plan de ce Bureau a été dreſſé: Il parut ſi utile, aprés ſon Etabliſſement, que les Rois Henry IV, Louis XIII, & Louis XIV, lui ont toujours eſté favorables: Les Brevets & les Priviléges qu'ils lui ont accordé & qui

viennent d'être renouvellé par Louis Quinze, en sont des preuves incontestables. En effe, pour peu qu'on y fasse attention, on sera obligé de reconnoître qu'il y a peu d'Etabliſſemens qui doivent être plus unanimement aprouvés que celui-ci. Comme les hommes ont naturellement besoin les uns des autres, il arrive tous les jours & presqu'à tout moment, que les uns recherchent une chose dont les autres seroient bien-aises de se deffaire, & qu'au contraire les uns veu'ent se débarasser de certains effets dont d'autres désireroient de s'accommoder. Ce qui peut donc être le plus utile dans le commerce de la vie, c'est que chacun de ceux qui voudroient vendre quelques meubles ou immeubles, sçût à point nommé quelles sont les personnes qui en auroient besoin, & que pareillement ceux qui souhaiteroient s'accommoder d'autres choses, fussent instruits d'un lieu assûré où ils pourroient s'adresser;

Voilà ce qui a donné occasion à l'établiſſement d'un Bureau Général d'adresse & de rencontre, auquel ce nom n'a esté imposé que parce que tout le monde pouvant toujours s'y adresser, chacun

chacun y peut rencontrer ce qu'il chercheroit vainement ailleurs.

Ce Bureau estoit autrefois si fréquenté, qu'un ancien Mémoire du tems de Louis XIII. fait mention de cinq Cordons Bleux qui s'y trouvérent en même tems pour leur utilité particuliere : On y remarque que ce Prince aprés plusieurs recherches inutiles, pour découvrir un cheval de poil Isabelle qui pût assortir à un de ceux qui traînoient son petit carosse, ût recours au Bureau d'adresse qui luy en indiqua un ; c'est ce qui engagea Louis XIII. à lire les listes du Bureau, & cette lecture a souvent mis en place des personnes qui n'estoient redevables de leurs Emplois qu'à cet établissment.

La réputation de ce Bureau continua d'estre en honneur jusqu'à la mort de celui qui par son intelligence luy avoit donné tant de credit; mais, depuis cette époque & particulierement dans ces derniers temps, cet Ouvrage qui avoit coûté tant de soins, est tombé dans une espece d'oubli, faute de Sujets capables d'en entretenir le bon ordre. Heureusement, les fondemens qui en estoient solides n'ont pas û le même

fort ; c'eſt ſur ces mêmes fondemens qu'aujourd'hui des perſonnes zélées pour le bien public, travaillent à le remettre dans ſon premier état.

Il ſera encore plus aiſé de juger de ſon utilité & des avantages qui en reviendront ; ſi on met ſous les yeux toutes les parties qui y ont du raport.

Chacun aura la liberté de s'adreſſer au Bureau général pour tout ce qu'on a droit de vendre, emprunter, troquer, acheter, loüer, comme maiſons de la Ville ou de la Campagne, Terres, Héritages, Charges, Fonds, Rentes, Baux, Fermes générales ou particuliéres, Bois à tailler, pêhes, chaſſe, fruits, vins, meubles, hardes, équipages, livres rares, manuſcrits, tableaux, bijoux, à Paris ou en Province.

Pour cet effet on recevra dans ce Bureau, tous Mémoires & toutes propoſitions raiſonnables, ſoit en offrant ou en demandant, comme auſſi toutes ſortes d'offres, de marchez, commiſſions à faire, fournitures à entreprendre, avis de l'arrivée & du départ des Vaiſſeaux, &c. avec l'état des marchandiſes qu'ils apportent ou de celles dont ils ont beſoin, comme auſſi ceux

qui desirent estre employé dans quelque état, art, profession ou condition que ce puisse estre.

Enfin, on peut s'adresser dans ce Bureau universel, pour toutes les choses licites & permises qui entrent dans le Commerce général de la Societé civile, & pour tout ce qui regarde les nécessités de la vie; afin que par cet innocent moyen, chacun puisse y rencontrer facilement à point nommé & à choix, tout ce qu'il désire, & que par-là, il soit promptement soulagé dans ses affaires & aidé dans ses plus pressans besoins.

L'on distribuëra journellement une brochure, sous le titre de Liste universelle du Bureau général d'adresse de France, contenant les propositions & demande, avec l'état de tout ce qui aura été enregistré aud. Bureau; dans laquelle Liste il ne sera nommé personne: Et pour les affaires qui doivent estre traitées en particulier; elles resteront dans un Registre secret.

ARTICLE DES MORTS.

MEssire Paul Estienne Brunet de Ranci Seigneur d'Evry-les-Châteaux, mourut le 19 Aoust laissant de

ſon mariage avec Geneviéve Colbert fille de Michel Colbert Maître des Requêtes ordinaire de l'Hôtel du Roy, entre autres enfans, Gilles Brunet de Rancy. Maiſtre des Requêtes marié avec Françoiſe Suſanne Bignon, fille de Meſſire Armand Roland Bignon Intendant de Juſtice en la Généralité de Paris, & d'Agnes Françoiſe Hebert du Buc. Joſeph Brunet de Rancy Capitaine au Régiment des Gardes Françoiſes, Françoiſe Marguerite Brunet de Rancy femme de Pierre Armand de la Briſſe Maiſtre des Requêtes & Marie Brunet de Rancy mariée depuis l'An 1711, avec Loüis François Henri Colbert Comte de Croiſſy, Lieutenant Général des Armées du Roy, cidevant Ambaſſadeur en Suéde. Meſſire Brunet de Rancy qui vient de mourir avoit pour freres (Jean-Baptiſte Brunet Seigneur de Chailly, Garde du Tréſor Royal, mort en 1703, pere de M. Brunet de Chailly Préſident en la Chambre des Compte de Paris, & de Meſdames du Tillet de la Buſſiere de Villarceaux & Bignon de Blanzy.) Gilles Brunet Conſeiller au Parlement de Paris, mort en 1709. Fran-

çois Brunet Seigneur de Mont-Ferrant, Préſident en la Chambre des Comptes de Paris mort, ſans eſtre marié en 1696. Joſeph Brunet Abbé de Noſtre-Dame de Baugerais, puis de Saint Creſpin le Grand de Soiſſons, Adminiſtrateur de la Cure de Saint Roch. Claude Brunet Abbé de Noſtre-Dame du Bouchet, mort en 1693. Philberte Brunet femme de Philbert Alexis Durand Seigneur de Chaumont, Préſident de la Chambre des Comptes en Bourgogne, & Jeanne Magdelaine Brunet femme de François Pierre Durey Secretaire du Roy, Tréſorier Général de la Maiſon du Roy, mort en 1710, & elle en 1706. Tous enfans de Philbert Brunet reçû Secretaire du Roy en 1667, & de Jeanne Tavau.

Meſſire François Joſeph de Grammont Archevêque de Beſançon, mourut le 21 Août. Il avoit ſuccedé en 1698, à Meſſire Antoine Pierre de Grammont ſon Oncle duquel il eſtoit Coadjuteur: Il eſtoit frere de Meſſieurs les Marquis & Comte de Grammont, tous deux Lieutenans Généraux des Armées du Roy, & ſortoit d'une Maiſon originaire de Franche-Comté également diſtin-

guée par ſon ancienneté & par ſes alliances. Il vaque par la mort de M. de Grammont l'Abbaye de Sainte Marie du Mont de 12 à 15000 livres de rente, & le Prieuré de Mortault qui en vaut autant.

Mre Geoffroy-Dominique de Bragelongne, ci-devant Conſeiller en la Cour des Aydes de Paris, mourut le 21 Septembre, en ſa 63e année. Il eſtoit fils de Thomas de Bragelongne, Seigneur d'Engenville, d'Iſſi & du petit Trinionville, mort Premier Préſident du Parlement de Metz en 1681 : Et de Dame Marie Hector de Marle, & petit-fils de Jean-François de Bragelongne Seigneur de la Norville, reçû Conſeiller au Parlement de Paris en 1603, & d'Anne l'Eſchaſſier ; & arriére petit-fils de Thomas de Bragelongne, Seigneur de la Norville, ancien Préſident des Tréſoriers de France à Paris & Sécrétaire du Roy, mort en 1615, ſorti d'une Famille des plus diſtinguées, des plus étenduës & des mieux alliées de la Robe.

N. . . . d'Aydie femme de Mre Antoine Comte d'Aydie & Dame du Palais de Madame Ducheſſe de Berri,

mourut le 18 de ce mois, à l'âge de 19 ans. Elle étoit ſœur de M. le Marquis de Ribérac & de M. le Comte de Rions ; & fille d'Amé-blaiſe d'Aydie Comte d'Aydie, Seigneur des bernardieres, & de Moncheüil, Comte de beroge, & de Marguerite-Loüiſe-Théreſe-Marie-Charlotte-Dianne bautru de Nogent. Elle avoit épouſé ſon proche parent ; & la Maiſon d'Aydie dont elle ſortoit, eſt une des plus illuſtres de bearn.

Mre Gilles de beauveau Evêque de Nantes depuis l'an 1677, mourut le ſix de ce mois. La Maiſon de beauveau dont il ſortoit, eſt originaire d'Anjou & l'une des plus illuſtres & des plus anciennes de cette Province.

Mre Pierre Gaillard Conſeiller en la Cour des Aydes de Paris, mourut le 20 Aouſt dernier, laiſſant des enfans.

Marie-Eliſabeth le Feuvre de Caumartin, femme de Mre Pierre Delpech, Seigneur de Cailli, Avocat Général de la Cour des Aydes, mourut le 29 Aouſt dernier. Elle étoit fille de Loüis-François le Feuvre de Caumartin, Marquis de Cailli, & de Françoiſe-Eliſabeth de brion ſa ſeconde femme,

petite-fille de Jacques le Feuvre Seigneur de Saint-Port & Marquis de Cailli Ambaſſadeur en Suiſſe & Conſeiller d'Etat, & de Genéviéve de la Barre ; & arriere petite-fille de Loüis le Feuvre Baron de Saint Port, Seigneur de Caumartin & de Boiſſi, mort Garde des Sceaux de France en 1623 ; & elle étoit couſine iſſuë de germain de Mrs de Caumartin & de Boiſſi. Voyez pour cette Généalogie, l'Hiſtoire des grands Officiers de la Couronne, au Chapitre des Chanceliers, Gardes-des Sceaux de France.

Dame Marguerite Felice de Levy Vantadour, veuve de Mre Jacques Henry de Durfort Duc de Duras, Pair & Maréchal de France, Chevalier des Ordres du Roy, Gouverneur du Comté de Bourgogne, mourut le deux de ce mois.

Je remets au mois prochain à parler de la mort de M. le Duc de Vantadour ſon frere, arrivée le 18 ; comme auſſi de la mort de M. le Marquis de Moncault Lieutenant Général des Armées du Roy, dont M. le Marquis d'Hautrey ſon fils, a épouſé Mlle d'Armenonville, comme je le marque ci-aprés.

MARIAGES.

Meſſire Jacques de Verthamon Conſeiller au Parlement de Bordeaux, fils de M. de Verthamon auſſi Conſeiller en ce Parlement, a épouſé le 11 de ce mois Dlle Catherine de Verthamon, fille de feu Antoine de Verthamon Comte de Villemenon, Conſeiller au Parlement de Paris, & de Dame Catherine du Maits de Goinpy. La Famille de Verthamon, de laquelle ils ſortent, eſt originaire de la Ville de Limoges, & l'une des plus anciennes, des plus diſtinguées & des mieux alliées de la Robe

Mre . . . . Fabry Marquis d'Autrey fils de Mre Louis Fabry Comte de Moncan, Lieutenant Général des Armées du Roy, Gouverneur de la Citadelle de Beſançon, & de Dame . . . d'Aubarede, a épouſé le 22 Septembre, Dlle Thereſe Fleuriau d'Armenonville, fille de Mre Joſeph-Jean-baptiſte Fleuriau, Seigneur d'Armenonville, Marquis de Rambouillet, Sécretaire d'Etat & ci-devant Directeur General des Finances, & de feuë Dame Marie-Jeanne Gilbert. Cette nouvelle mariée eſt ſœur de M. de Morville Procureur General au Grand Conſeil.

On a été mal informé, lorſqu'on a avancé Page 176, que Madame la Marquiſe de Behtune avoit été choiſie Dame du Palais, à la Place de feüe

Madame la Comteſſe d'Aydie. Cette Princeſſe ne s'eſt point encore déclarée ſur ce choix.

Page 69. ligne 7. liſés Brevet.

PROGRAME
De l'Académie Royale des Sciences & Arts.
POUR UN PRIX D'ANATOMIE

LE Prix de la Médaille d'Or de trois cent livres propoſé l'année derniere pour une découverte d'*Anatomie*, n'a point été diſtribué ; parce que les Ouvrages envoyez pour l'obtenir, n'ontpas paru àl'Académie remplir tout ſon objet, qui eſt d'acquérir au Public du nouveau & de l'utile.

Cette Compagnie deſtine ce même Prix, pour le jour de Saint Loüis, 25. du mois d'Aouſt 1718. à celui qui expliquera de la maniere la plus vrai-ſemblable l'*uſage des Glandes renales*, nommées autrement, *Reins ſuccenturiaux*, ou *Capſules atrabilaires*.

Il ſera libre d'envoyer les Diſſertations en François ou en Latin. Elles ne ſeront reçûës que juſqu'au premier jour de May prochain incluſivement. Celles qui arriveront plus-tard, n'entreront

pas en concours. Au bas des Dissertations, il y aura une Sentence, & l'Auteur mettra dans un Billet separé & cacheté, la même Sentence avec son nom & son adresse.

Ceux qui enverront leurs Ouvrages, les adresseront à Messieurs de l'Academie Royale de Bordeaux, ou au Sieur Brun Imprimeur de cette Compagnie, ruë Saint Jâmes. On aura soin de faire affranchir de port les paquets, sans quoi ils ne seront pas retirez du Courier.

A Bordeaux le vingt-cinq Août mil sept cens dix-sept.

NAVARRE Secretaire perpetuel de l'Académie Royale des Belles-Lettres, Sciences & Arts.

Antoine Coutelier Libraire, Quay des Augustins, continuë de vendre l'Edition nouvelle du Térence de Mr Dacier; il n'y a rien à désirer dans cette Edition, tant par la beauté des Caractéres & du papier, que par 30 Figures tirées des plus anciens Manuscrits de la Bibliotheque du Roy qui ont esté gravées par Picard.

On trouve chez Estienne Robinot libraire Quai des Augustins. Le Journal Historique du dernier Voyage que feu M. de la Sale fit dans le Golfe de Mexique, pour découvrir l'embouchure & le cours de la Riviere de Mississipi.

Cette Relation devient interessante autant par les circonstances présentes que par la curiosité de la matiere.

Il paroit un livre qui a pour Titre Regle artificielle du Temps ou Traité de la division Naturelle & Artificielle du Temps, des Horloges & des Montres de differentes Construction de la maniere de les connoitre & de les regler avec justesse. Avec la description d'une Montre de

nouvelle construction, presentée à l'Academie Royale des Sciences au mois de Juin 1716. par Henry Sully Anglois. Ce Livre qui est de 16. feüilles in 12. se trouve chez Gregoire Dupuis, ruë Saint Jacques à la Fontaine d'Or. On en donnera le mois prochain un Extrait plus étendu.

On remet aussi à parler le mois prochain des Dialogues des vivans & d'une seconde lettre sur l'établissement de la Comedie Italienne, qui se vendent chez Pierre Prault sur le Quai de Gevres, chez qui on trouve tous les Edits, Arrests & Declarations, tant anciennes que nouvelles.

APPROBATION.

J'Ay lû par ordre de Monseigneur le Chancellier le Mercure de Septembre 1717 & j'ai cru que la lecture de cet Ouvrage continuëroit d'être agréable au Public. Fait à Paris ce 30 Septembre 1717. TARRASSON.

TABLE.

AVant-Propos.
Objections & Réponses sur la Machine inventée par M. Gautier. 5
Chapitre 2. des Bourgeois de Paris par le Theophraste moderne. 20.
Caractere du Cardinal de Retz. 26
Poësies 38
Abregé historique des Sieges de Belgrade. 49
Suite du Journal de Hongrie. 57
Relation de la Bataille Navalle entre les Venitiens & les Turcs. 62
Journal de Paris. 65.
Cause plaidée en François par les Rethoriciens du College de Louis le Grand. 73
Jugement rendu par Messieurs des Requestes du Palais en faveur de l'Académie des Sciences. 105
Extraits de differents Edits & Déclarations du Roy. 119
Nouvelle Relation du Missisipi 128
Poësies. 143
Enigmes. 154
Chanson. 156
Relation de la Bataille de Hongrie. 157
Nouvelles Etrangeres 170
Suite du Journal de Paris. 17
Rétablissement du Bureau général d'Adresse 178
Morts. 183
Mariages. 189
Programme de l'Académie Royale des Sciences & Arts, 190
Livres. 191

Le Plan de Belgrade regarde la page 49.

De l'imprimerie de J. François Greu, rue de la Huchette, au Soleil d'or.